Novembre 1896 N° 35 3e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

Ma "fuite" de Trente

J'ai promis de me défendre avec énergie contre les mensonges inouïs sous lesquels, depuis deux mois, on essaie de m'écraser. Je sais que la lutte n'est pas égale ; car il est matériellement impossible que je réponde à tous les journaux qui m'attaquent. A l'exception de la *Croix*, il y a un mot d'ordre, entre journalistes, dans la presse catholique quotidienne de Paris, pour insérer toutes les infamies possibles et impossibles sur mon compte, d'où qu'elles viennent, et pour les faire reproduire par les journaux de province. C'est une véritable meute qui est déchaînée.

Ce n'est pas la première fois, dans ma vie, que j'ai à faire face à un assaut de ce genre. Il y a bientôt douze ans, ce fut la presse maçonnique qui sonna l'hallali ; mais, Dieu merci, je n'en mourus pas. J'espère bien qu'il en sera de même, cette fois-ci encore, et l'on peut être certain que je rendrai coup pour coup.

J'ai montré assez de patience jusqu'à présent ; cependant, la patience a des limites.

Pour commencer, prenons l'audacieuse invention de ma « fuite » de Trente, et faisons-en justice.

Dans la première quinzaine de novembre, tous les adversaires ont publié, avec un ensemble remarquable, tout en variant les termes, une correspondance de Rome, datée du 5, dont je ferai connaître tout à l'heure l'inspirateur.

Je reproduis celle qui a paru dans la *Vérité*, de Paris, sous le titre « la Fugue de M. Taxil. »

Un grave personnage nous écrit de Rome :

« Rome, le 5 novembre.

« Je tiens directement de M***, présent à Trente où fut agitée la question de Miss Diana Vaughan, le fait suivant :

« Le dernier jour du Congrès, un personnage qui y avait pris une part importante proposa à M. Léo Taxil de choisir parmi les évêques présents au Congrès un prélat qui, sous le sceau du secret, recevrait communication des renseignements pouvant établir l'existence de Miss Vaughan et la véracité de ses dires.

« On offrit à Léo Taxil la garantie que le secret ne serait révélé qu'au Saint-Office, ou même, s'il l'exigeait, au seul Souverain Pontife.

« Acculé ainsi et poussé jusque dans ses derniers retranchements, Léo Taxil accepta.

« L'évêque devant recevoir communication du secret, et accepté de part et d'autre, était Mgr***.

« Le rendez-vous avait été fixé pour le dernier jour du Congrès, à trois heures de l'après-midi. Au jour et à l'heure convenus, M. Léo Taxil ne se présenta pas. Il avait disparu ; et l'on croit qu'il avait déjà quitté la ville.

« La connaissance d'un tel fait pourra peut-être vous servir. Toutefois, il ne faut pas imprimer dans la *Vérité* les noms de Mgr *** et de M*** sans leur autorisation. Ce dernier m'a dit qu'il était tout prêt à signer de son nom le fait que je viens de vous raconter. Mettez-vous en communication, si vous désirez publier la nouvelle sous l'autorité de son nom.

« Triste époque, à coup sûr, que celle où la vérité a tant de peine à se faire jour et où l'imposture obtient si rapidement un tel crédit ! »

M. Auguste Roussel faisait suivre cette communication des lignes que voici :

« D'après les indications de notre correspondant que nous remercions vivement, nous nous sommes mis en relation avec la personne qu'il nous désigne, pour en obtenir l'autorisation de publier son nom et celui du prélat dont il est question dans sa lettre, et nous espérons que cette autorisation nous sera donnée.

« Alors, on verra mieux encore jusqu'où va l'audace de ceux qui affirment si haut les choses les plus extravagantes, mais qui se dérobent quand on leur offre les seuls moyens sérieux de fournir la preuve qu'ils prétendent en pouvoir donner. »

Cet article a paru dans la *Vérité* du 9 novembre. La veille, l'*Univers* avait publié une correspondance de Rome, émettant le même mensonge; néanmoins, on y plaçait, au 29 septembre au soir, c'est-à-dire au cours de la fameuse séance consacrée à la question Vaughan, mon entente au sujet de la communication confidentielle, et l'on nommait l'évêque.

« L'évêque désigné pour recevoir ces confidences fut Mgr Lazzareschi. »

On dit également que je pris la fuite.

« Léo Taxil ne parut point, et on ne l'a plus revu! On ne le reverra pas davantage devant la commission romaine qui a été nommée depuis et à laquelle il affecte maintenant d'en appeler. »

En premier lieu, il est bon de dire que, loin d'avoir été mis au pied du mur, c'est au contraire moi qui ai fait une offre, en vertu d'instructions que j'avais; ce que j'ai fort bien expliqué. L'attitude qu'on me prête est tout le contraire de la vérité, et l'ordre du jour du 29 septembre en fait foi; cet ordre du jour dit: « La 4e section remercie chaleureusement les orateurs qui ont parlé en sens divers sur Miss Diana Vaughan. » Voir le compte-rendu de cette séance, par M. l'abbé de Bessonies et M. le chanoine Mustel, dans le dernier numéro de la *Revue Mensuelle*, page 590.

D'autre part, il devient nécessaire de déclarer en quoi consistait mon offre. Quand je partis pour Trente, je ne connaissais qu'un fait précis qui avait été formellement affirmé : plusieurs personnes, et notamment un ecclésiastique très connu, avaient répandu le bruit que la photographie de Miss Vaughan donnait tout bonnement le portrait de Mme Taxil, et l'on ajoutait même que la ressemblance était frappante. Il fut facile de réduire à néant ce mensonge par la production de diverses photographies. Cependant, Miss Diana Vaughan s'attendait à quelque incident, car elle m'avait fait dire par une personne qui correspond avec elle : « Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que quelque haut maçon réussît à s'introduire au Congrès par une habile fraude. Si quelque incident est soulevé à mon sujet, faites-vous donner les noms de ceux qui exciteront contre moi, et, si les choses prenaient une certaine gravité, vous pourrez communiquer verbalement *tel nom* à un ecclésiastique sûr, se rendant à Rome, afin que ce nom soit donné au Saint-Père, mais à lui seul. Ce nom est celui d'un évêque que le Saint-Père pourra faire appeler alors à Rome, et qui, dans un entretien seul à seul avec Léon XIII, donnera les preuves d'une nature toute confidentielle qu'il possède, non seulement au sujet de mon existence, mais encore de ma conversion. »

A la suite de la séance du 29 septembre, je fis donc la proposition dans ces termes mêmes, et c'est, en effet, Mgr Lazzareschi qui s'offrit pour porter verbalement au Souverain Pontife le nom de l'évêque dont il s'agit. La proposition venait si bien de moi, que je ne la fis que contre la communication des noms des divers négateurs qui avaient attaqué Miss Vaughan dans la IVe Section, pendant que j'étais à la Commission de l'organisation antimaçonnique universelle.

Il est vrai que le rendez-vous avait été pris pour le 30 septembre l'après-midi; mais l'inventeur de l'histoire de ma « fuite » omet de dire qu'il fut ensuite changé et remis au soir chez S. A. le prince-évêque de Trente. Et d'ailleurs, voici la preuve indéniable que je ne m'enfuis de Trente, ni le 29 au soir, ni le 30, et que j'y demeurai au vu et au su de tout le monde jusqu'au jeudi soir 1er octobre :

Le 30 septembre, il y eut deux assemblées générales dans la grande salle, et la clôture du Congrès eut lieu ensuite à la cathédrale. A la séance du matin, j'étais si bien présent, que mon entrée fut saluée par les acclamations des congressistes; je n'en fais pas une question de vanité, mais je rappelle ce fait, qui est un fait public et qui prouve que je n'eus, le 29, en aucune façon, l'attitude piteuse, inventée par l'inspirateur des correspondants romains de l'*Univers* et de la *Vérité;* ce fait a été constaté par la presse italienne; plusieurs journaux illustrés publièrent spontanément mon portrait, avec cette légende: « M. Léo Taxil, qui vient d'être solennellement acclamé au Congrès de Trente. » A l'assemblée générale de l'après-midi, je remis à M. Rodolfo Verzichi, secrétaire général du Conseil central antimaçonnique de Rome, les lettres d'adhésion des diverses Sociétés françaises du Labarum, qui m'étaient parvenues. A la cathédrale, j'avais été placé dans le chœur, en face de Don Carlos. Chez S. A. le prince-évêque de Trente, je fus fidèle au rendez-vous, mon habitude n'étant pas de me dérober, comme on veut le faire croire.

Le 1er octobre, j'étais encore à Trente; ce jour-là, je fis bénir l'étendard de la *Compagnie Saint-Jean du Labarum;* la cérémonie eut lieu dans la chapelle du Noviciat des Sœurs de charité; c'est Mgr Schiro, patriarche grec, l'un des plus éloquents orateurs du Congrès, qui bénit cette bannière. Le même jour, don Carlos ayant manifesté la curiosité de voir une des photographies de Miss Vaughan, j'eus l'honneur d'être reçu par S. A. R. le duc de Madrid; je fus accompagné dans cette visite par le R. P.

Girard, membre du Conseil directif général de l'Union antimaçonnique. Un rédacteur de la *Vérité*, de Paris, M. Fromm, était présent, et la *Vérité*, dans laquelle M. Fromm, habitant Paris, écrit presque tous les jours, a inséré l'histoire de ma fuite! Qu'on juge, par ce menu détail, de la bonne foi des « chers confrères ».

Au surplus, veut-on un témoignage?... Voici celui de M. le chanoine Mustel, extrait de la *Revue Catholique* de Coutances, numéro du 13 novembre :

« Le correspondant romain de l'*Univers* lui écrit qu'à Trente M. Léo Taxil avait promis de donner des renseignements précis à un petit nombre de congressistes choisis, dont deux ou trois prélats, à trois heures de l'après-midi, le 30 septembre, dernier jour du Congrès.

« Or, à l'heure dite, il manqua au rendez-vous et on ne l'a pas aperçu, d'où ledit correspondant infère qu'il se dérobera également devant la commission romaine. Ajoutons qu'il invoque, à l'appui de ce récit, le témoignage de plusieurs membres de la commission romaine, présents à Trente, — ceux mêmes devant lesquels M. Léo Taxil aurait refusé de s'expliquer. Je vais rétablir les faits. J'étais présent, je suis témoin.

« Dès la matinée du mercredi 30, nous fûmes convoqués, M. Léo Taxil, le R. P. Sanno Solara et moi, à nous trouver, le soir, à neuf heures, avec Mgr le Prince de Lœvenstein, au palais épiscopal, pour donner les renseignements qu'il eût été imprudent de produire en public. J'arrivai le dernier. M. Léo Taxil avait déjà fourni quelques explications et, pendant deux heures, — jusqu'à onze heures du soir, il répondit à toutes les questions qui lui furent posées. De plus, M. Léo Taxil avait offert publiquement de faire, à un évêque, une communication confidentielle, dont il avait été chargé en cas de certaine contestation prévue. L'entrevue, entre M. Léo Taxil et cet évêque, eut lieu, comme il avait été convenu avec lui le 30 au matin, non pas à trois heures de l'après-midi, heure de la réunion générale, mais au soir, entre neuf heures et onze heures. Pendant ce temps-là, le R. P. Sanna Solaro et moi, nous restâmes avec le Prince-Évêque et le Prince de Lœvenstein. L'absence de M. Taxil et, par conséquent, l'entrevue dont il s'agit ne furent pas longues.

« M. Léo Taxil ne quitta Trente que le *jeudi soir*. »

La direction de l'*Univers* reçoit la *Revue Catholique* de Coutances. Croit-on que M. Eugène Veuillot a fait une rectification, à la suite de ce témoignage formel?... Pas le moins du monde; l'*Univers* a continué à dire de plus belle que je me suis enfui de Trente!

Voilà à quelles iniquités en est arrivée la polémique de mes adversaires.

Maintenant, qui a semé ce faux bruit? Quel est ce M. Trois-Étoiles, habitant Rome, que le correspondant de la *Vérité* disait prêt à signer de son nom tous ces beaux renseignements?

C'est M. le commandeur Pacelli. On m'a même assuré qu'il venait d'entrer dans la commission d'enquête; son nom figure, en effet, dans la liste donnée par l'*Univers*, et il ne se trouvait pas dans la liste publiée auparavant par la *Croix*.

Je ne crois pas exagérer en disant que si une récusation s'impose, c'est celle de M. le commandant Pacelli, pris en flagrant délit de mensonge, et qui a, d'ailleurs, trop ouvertement manifesté son hostilité pour pouvoir être un juge impartial. Lorsqu'au printemps dernier, M. De la Rive alla faire en Italie ses conférences, dont nous avons rendu compte, M. le commandeur Pacelli, quoique vice-président de l'Union anti-maçonnique, refusa d'assister aux conférences de Rome, même à celle présidée par S. E. le cardinal Parocchi, en donnant cette belle raison : « M. De la Rive est un ami de M. Léo Taxil. »

Aujourd'hui, la question Diana Vaughan a été transformée en question Taxil. S'il est vrai que M. le commandeur Pacelli fasse partie de la Commission, il serait donc à la fois juge et partie; autant vaudrait être jugé par le docteur Gratzfeld, de Cologne, qui a imaginé que la Diana Vaughan du 21 décembre 1893 était une femme de chambre de l'hôtel Mirabeau.

Sur ce point, n'oublions pas qu'il est parfaitement établi, par les registres mêmes de cet hôtel, que la voyageuse d'il y a trois ans se nommait bien Miss Diana Vaughan et séjourna neuf jours, habitant Londres et repartie pour Londres, où le gérant de l'établissement lui transmit plusieurs lettres recommandées parvenues à son adresse après son départ.

On aura beau faire et beau dire, et la Maçonnerie perd son temps à faire nier : Miss Diana Vaughan existe bel et bien, en chair et en os. Je l'ai vue en cinq circonstances différentes; je ne suis ni mystificateur ni mystifié. S'il m'arrivait le malheur de dire jamais le contraire, c'est que je serais devenu complètement fou, et il ne resterait qu'à me faire entrer à Charenton.

Léo Taxil.

Nous nous proposions de répondre, dans notre prochain numéro, aux attaques du *Peuple Français*. Miss Diana Vaughan, à qui nous avons fait part de cette intention en lui communiquant les épreuves de ce premier article, nous a prié de lui réserver le soin de répondre à M. l'abbé Garnier et à son journal.

Cette réponse se trouvera dans le N° 16 de ses *Mémoires*, et nous nous ferons un devoir de la reproduire.

Les Nos 14 et 15 des *Mémoires d'une Ex-Palladiste* viennent de paraître. Sous le titre La Suprême Manœuvre, ils sont entièrement consacrés à la polémique actuelle et à l'exposé des preuves de son inspiration maçonnique. Le N° 15 contient, en fac-simile, deux nouvelles lettres de M. Margiotta.

Le cas de M. Laurent Billiet

M. Laurent Billiet est un des treize congressistes français qui vinrent à Trente; il représentait au Congrès le journal *La France Libre* de Lyon, qui, depuis lors, a été l'un des plus ardents contre nous. Dès les premières attaques, M. Billiet tint à se séparer de son journal, et dans ce but il écrivit à M. le chanoine Mustel la lettre suivante, que celui-ci a reproduite dans *La Revue Catholique* de Coutances :

Lyon, le 16 octobre 1896.

Monsieur le chanoine Mustel,

Permettez-moi de vous adresser un respectueux bonjour par l'entremise de M. l'abbé de Bessonies. Je le prie de vous faire tenir ces lignes et de me recommander à vos bonnes prières, comme je me recommande aux siennes. — Je tiens à vous dire que j'ai été très heureux que vous ayez donné à la *Croix* la note qu'elle a insérée, il y a quelques jours, dans laquelle vous offriez de donner des preuves de l'existence de Diana Vaughan. *Je tiens à vous déclarer aussi que la note parue aujourd'hui dans le même journal, sous votre signature et celle de l'abbé de Bessonies, note dans laquelle vous relatez les incidents du congrès, relatifs à cette question, est absolument et rigoureusement exacte* (1). On ne peut mieux relater cette partie des opérations de la quatrième section, dans laquelle j'ai fait fonction de secrétaire pendant plusieurs jours et dans laquelle on me demandait constamment des traductions du français en italien.

De retour à Lyon, j'ai dit à mes amis, qui tous ont voulu m'interroger sur ce point, que l'on pouvait évaluer à quatre-vingts pour cent le nombre des congressistes qui se sont déclarés satisfaits de vos explications et que, parmi ces congressistes, il fallait compter les hommes éminents qui se sont mêlés au débat et qui se nomment le prince de Lœwenstein, Paganuzzi et Respini, tous trois de grandes valeurs et de grandes figures, qui illustrent le parti antimaçonnique international.

Mais, comme beaucoup de Français croient encore pouvoir douter, permettez-moi de vous supplier, dans l'intérêt général de cette cause, de vouloir bien publier les preuves que vous détenez; vous ferez cesser une période pénible pour tous.

N'ayant jamais attaché à toutes les révélations l'intérêt que d'autres y apportent, parce que, ayant voyagé à l'étranger pendant trente-cinq ans (j'ai quitté la France à quinze ans), j'ai vu les monstruosités maçonniques et, les ayant vues, je les connais à fond, je suis resté un peu en dehors de cette discussion Vaughan.

Mais d'autres, qui n'ont pas vu comme moi (et dès 1863, j'avais déjà vu beaucoup), ont tenu à s'instruire. Parmi ces derniers, j'en connais de bonne foi, de très érudits, de très sages et de très prudents, lecteurs et chercheurs infatigables, qui croient à l'existence de Diana Vaughan, par l'effet de leurs recherches personnelles. L'un d'eux me donnait hier *une démonstration mathématique,* si je puis m'exprimer ainsi, de cette existence.

J'ajouterai que : un prélat éminent, un de nos archevêques les plus prudents, les plus sages, les plus saints, me rencontrant dimanche dernier, me disait ces mots : « *Je viens de la Grande-Chartreuse et je puis vous dire que, là-haut, on ne met pas un instant en doute l'existence de Diana Vaughan; les RR. PP. Chartreux sont certains de son existence.* »

Veuillez, cher Monsieur et collaborateur, vous et M. l'abbé de Bessonies, croire à mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

BILLIET.

P. S. — J'avais écrit cette lettre lorsque je lis un article de la *France Libre* qui est la négation absolue de tout ce que j'ai dit, écrit et déclaré à ses rédacteurs sur ce sujet.

Ayant été délégué de la *France Libre* au Congrès, je tiens à ce que l'on sache bien que je proteste, en cette occasion, contre la campagne inutile et énervante de M. Mouthon.

Cordialement à vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

BILLIET.

(1) Il s'agit du compte-rendu de la séance du 29 septembre que nous avons reproduit dans notre dernier numéro.

Maintenant, on va voir avec quel sans-gêne parfait M. Laurent Billiet a opéré une volte-face, digne d'un simple Margiotta.

Quinze jours après la lettre qu'on vient de lire, M. Billiet écrivait celle-ci à l'*Univers* qui s'empressait de l'insérer, sans dire un mot de la précédente, bien entendu.

Lyon, 30 octobre.

Monsieur le rédacteur,

Ayant assisté au congrès de Trente et pris une part active à ses travaux, je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir pris, comme vous venez de le faire, le taureau par les cornes dans la question Diana Vaughan.

Lorsque nous avons fait voter l'ordre du jour renvoyant cette question fastidieuse de Diana Vaughan devant la commission romaine, on pouvait évaluer à 80 0/0 le nombre des congressistes satisfaits des renseignements fournis par M. le chanoine Mustel et ses amis.

J'étais au bureau du secrétariat. je voyais et je notais tout. Oui, hélas! un très grand nombre de congressistes ont trouvé suffisantes, parce que respectables, les affirmations apportées à la tribune. Mais il faut se hâter de dire que ce sentiment a été en quelque sorte imposé par le caractère sacerdotal des défenseurs de Diana Vaughan. Il est difficile, en effet, de ne pas être ébranlé par des affirmations publiques *très énergiques,* comme celles que nous avons entendues, répétées par cinq excellents prêtres du bon Dieu.

J'ai failli, pour ma part, m'incliner devant les affirmations de l'un d'eux. Oui, j'ai failli croire, lorsque ces ecclésiastiques ont promis de donner promptement des preuves tangibles.

Quant à Léo Taxil, l'homme aux trois noms et demi, je puis bien dire que son attitude, lors de ce débat, a été suffisante pour détruire l'effet produit sur mon esprit par les défenseurs ecclésiastiques de la mystérieuse convertie. L'attitude de

Gabriel Jogand m'a absolument empêché de croire.

Son emballement, *qui lui a valu un rappel à l'ordre*, m'a bien semblé l'emballement du marchand qui défend sa boutique, et je suis étonné qu'on l'ait si peu remarqué. Il a dépassé la mesure et me semble s'être vendu quand il a menacé les auditeurs de la cessation, par la Miss offensée, des révélations commencées.

Pour moi, qui n'ai rien lu de tous ces gens-là, j'ai été peu ému par une telle menace ; je l'ai remarquée. Elle en dit bien long !

En attendant que la commission romaine se prononce, je vous remercie, monsieur, pour votre attitude vis-à-vis de cet homme que je ne veux pas croire coupable, mais que je crois aussi inconscient, aussi irresponsable aujourd'hui que jadis. Prions pour lui.

Je viens de le surprendre, donnant, dans son journal l'*Anti-Maçon*, journal des labaristes au milieu desquels il se fait appeler Paul de Régis (3e nom), *un texte complètement faux de l'article 3* du règlement général voté à Trente. Or, il peut d'autant moins ignorer qu'il donne un texte faux, que le rejet de ce texte a motivé sa démission de rapporteur et son départ de la IVe section ; démission que j'ai reçue comme secrétaire et transmise au président, le commandeur Pacelli, lequel s'est empressé de l'accepter.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon profond respect et de mon sincère dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

BILLIET.

M. le chanoine Mustel a relevé les contradictions de M. Laurent Billiet, dans son numéro du 13 novembre :

« M. Billiet, dont nous avons publié une lettre du 16 octobre, la semaine dernière, vient d'en écrire une autre, toute contraire, à l'*Univers*. Il a été sur le point de croire à Diana Vaughan, mais il en est bien revenu. Ce qui l'a... éclairé, c'est une phrase du discours de M. Léo Taxil, dans sa réponse à Mgr Baumgarten, à Trente !!! — On voit que si M. Billiet a des opinions successives, elles demandent du temps pour mûrir. C'est le 29 septembre qu'il a entendu le mot révélateur de M. Léo Taxil. Cependant, le 16 octobre, il pensait encore comme nous ; mais, depuis, il a médité ce qu'il avait entendu, et il a enfin compris ; et il croit avoir eu dès le commencement la même conviction. Mais qu'a-t-il compris, et quelle est donc cette phrase dont la lumière a enfin pénétré et éclairé son esprit ? M. Léo Taxil dit qu'il craignait que Miss Diana Vaughan, offensée (c'est le mot de M. Laurent Billiet, ce n'est pas celui de M. Taxil) des soupçons et des attaques dont elle est l'objet, ne cessât ses révélations. Et, là-dessus, M. Eugène Veuillot, saisissant au bond cette balle lancée au hasard, avec une légèreté qui n'est ni de son âge ni de son caractère, conclut que Miss Vaughan va cesser ses publications. Cela simplifiera la question, et ce sera le résultat de l'enquête actuelle. Voilà. »

A ces observations de M. le chanoine Mustel, je crois devoir ajouter quelques constatations de faits.

J'ignore pour quels motifs M. Laurent Billiet a si prestement changé d'attitude ; mais, dans sa deuxième lettre, il accumule les contre vérités.

Il est certain que, le 29 septembre, ayant appris quelle avait été, au sein de la IVe section, l'ardeur des négateurs allemands à pousser à la tenue d'une séance spéciale, avec admission de la presse, je n'ai pu m'empêcher de dire que ces débats, quasi-publics, seraient fatalement exploités par la secte contre le Congrès lui-même, et je fis allusion à la présence possible de quelque sectaire parmi nous, en ajoutant que, seule, la franc-maçonnerie avait intérêt à provoquer un scandale. La suite de l'événement ne m'a que trop donné raison ; la présence d'un délégué de la rue Cadet au Congrès de Trente ne peut plus être niée. Le mot « scandale » ayant été mal compris par le président, qui était M. Pacelli, italien, celui-ci m'interrompit pour m'inviter à modérer mes expressions, et je répondis que, par « scandale », je qualifiais ce qui ne manquerait pas de se passer en dehors du Congrès, et nullement les débats de ce jour-là ; ce que le président avait cru que je voulais dire, et ce qui était très loin de ma pensée. Il n'y eut rien de plus que cette interruption de M. Pacelli et mon explication.

Il est possible, à la rigueur, que M. Laurent Billiet ait pris l'interruption du président pour un rappel à l'ordre ; mais ce qui es certain, c'est que les nombreux journaux italiens, français, autrichiens qui ont rendu immédiatement compte de cette séance si mouvementée, ont dit purement et simplement qu'à un moment donné j'avais été vif (et il y avait de quoi !), et d'autre part, j'ai été remercié, aussi bien que les autres orateurs, par l'ordre du jour voté par l'assemblée.

Il est faux que l'*Anti-Maçon* soit mon journal ; j'y ai écrit, dans les premiers numéros, de décembre 1895 à mars 1896, quelques articles sur le Labarum, signés de mon nom de ligueur, « Paul de Régis ». Dans cette ligue anti-maçonnique, et, dans d'autres aussi, on prend des noms, comme dans les tiers-ordres, d'ailleurs ; cela n'a rien d'extraordinaire. Les plaisanteries de M. Billiet à ce sujet sont donc absolument déplacées, et ce genre d'esprit est usé depuis longtemps.

Quant aux intérêts de « boutique », la commission romaine pourra les apprécier quand elle voudra ; ce n'est pas moi qui redoute qu'elle s'informe auprès des éditeurs de Miss Vaughan ; l'examen de l'emploi des droits d'auteur de cette généreuse femme ne peut tourner qu'à la confusion de ceux qui la calomnient.

Enfin, M. Laurent Billiet ment avec une rare audace quand il dit que le texte de l'article 3 du règlement général de l'organisation anti-maçonnique universelle, voté à Trente, a

été falsifié dans les colonnes de l'*Anti-Maçon*, et que j'ai donné ma démission de rapporteur de la Commission parce que tel texte avait été rejeté.

J'ai donné ma démission de rapporteur avant le vote de cet article 3, et le texte de la Commission a été bel et bien maintenu en ce qui concerne la France.

La preuve du mensonge de M. Billiet est éclatante, aujourd'hui. La voici :

« Art. 3. — Les Sociétés ou Comités agissant isolément, reconnus comme il vient d'être dit, ainsi que les Conseils Centraux des Ligues ou Fédérations, devront se tenir en rapports suivis avec le Comité National de l'Union Anti-Maçonnique existant dans leur pays. » (N° 24 de l'*Anti-Maçon*, 16 octobre 1896, page 4, 2e colonne).

Tel est le texte que M. Laurent Billiet déclare avoir été falsifié par moi.

Or, le Conseil directif général de l'Union Anti-Maçonnique universelle, siégeant à Rome, vient de publier pour la France, sous forme de brochure, en langue française, les *Résolutions du 1er Congrès Anti-Maçonnique International, tenu à Trente, du 26 au 30 septembre 1896*. Le statut fondamental de l'organisation anti-maçonnique universelle figure dans cette brochure officielle aux pages 11 et 12 (Rome, imprimerie de la Paix, Philippe Cuggiani, place della Pace, 35). L'article 3 se trouve en tête de la page 12 ; il est absolument identique au texte publié par l'*Anti-Maçon*, mot pour mot.

M. Laurent Billiet a donc menti comme un vulgaire arracheur de dents ; il est pris la main dans le sac.

Quant à l'*Univers*, il y a gros à parier qu'il ne publiera pas cette preuve palpable de l'audacieux mensonge de son correspondant.

L. T.

Je tiens à remercier ici le F. Hilaire de Saint-Helme, congressiste de Trente, qui a bien voulu prendre ma défense dans une conférence du Labarum, donné récemment à la Société de Géographie, à Paris.

Bon nombre de journalistes, appartenant aux journaux qui m'attaquent, assistait à cette conférence, paraît-il.

Nos lecteurs ne seront pas étonnés d'apprendre qu'ils se sont bien gardés d'en rendre compte.

Mgr Lazzareschi, président de la Commission d'enquête de Rome, m'a écrit que, si je le désirais, un délégué de cette Commission serait nommé à Paris, à l'effet de m'entendre.

Je n'ai pas besoin de dire que non seulement j'ai accepté cette offre avec empressement, mais encore que j'ai demandé de nouveau, à cette occasion, à être confronté avec mes accusateurs, afin que la lumière se fasse de la façon la plus complète.

L. T.

Mgr FAVA et Miss VAUGHAN

Au milieu des écœurantes attaques qui se sont multipliées depuis deux mois, nous ne saurions trop faire ressortir la courageuse et calme attitude de Mgr Fava, évêque de Grenoble.

Le 29 octobre, l'éminent prélat faisait insérer la note suivante dans la *Semaine Religieuse* de son diocèse :

Monsieur le Directeur de la *Semaine*,

J'ai recours à votre *Semaine* pour parler à vos lecteurs de Diana Vaughan.

MISS DIANA VAUGHAN

Miss Diana Vaughan nous écrivit, en octobre 1894, une lettre, alors qu'elle rendait encore un culte satanique à Satan, qu'elle nommait le *Dieu-Bon*. Nous avons fait imprimer cette lettre dans notre ouvrage : *la Religion catholique d'après le Symbole des Apôtres*, page 447.

Dans cette lettre, la Palladiste nous disait que nous voulions l'attirer à Canossa, mais qu'elle n'y viendrait pas; que, quand « elle viendrait en France, elle tâcherait de trouver le temps de venir jusqu'à Grenoble ».

Elle terminait sa missive par ces mots : « Point n'ai failli, point ne faillirai à ma foi. »

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma gratitude pour votre parfaite courtoisie envers une adversaire. »

Signé : « Diana Vaughan. »

Elle ajoutait : « Je compte sur votre honneur pour ne faire connaître à quiconque la localité d'où vous vient cette lettre. »

Pour nous, nous prenions congé de Miss Diana Vaughan en disant : « Elle ouvrira les yeux à la vérité; nous le demandons à l'Esprit-Saint avec instance. »

Diverses circonstances se sont produites, qui ont jeté des doutes sur l'existence même de Miss Diana Vaughan. On nous a écrit de divers côtés, et toujours nous avons répondu : *Elle existe; elle est convertie; elle a été baptisée; elle a fait sa première communion; elle écrit contre la Franc-Maçonnerie et le règne de Satan.*

Aujourd'hui, nous pourrions ajouter : Elle nous a envoyé son ouvrage : *Crispi*, en tête duquel elle a écrit *de sa main :*

« A Monseigneur Fava, évêque de Grenoble, hommage et remerciements.

« Diana Vaughan. — 31 août 1896. »

Si l'on veut bien lire avec attention cette note, on comprendra sans peine que Mgr Fava, qui sait peser ses mots, parle comme quelqu'un sûr de son fait. Ce n'est pas à cette heure que le vaillant

évêque affirmerait avec tant d'énergie, s'il avait l'ombre d'un doute.

Il est possible que la conversion de Miss Diana Vaughan n'ait pas eu lieu dans le diocèse de Grenoble, — et, d'ailleurs, si le couvent où l'abjuration a été écrite se trouvait dans ce diocèse, ce serait une raison majeure pour que Mgr Fava s'abstînt d'intervenir publiquement; mais on peut savoir à quoi s'en tenir sur un fait sans y avoir été mêlé d'une façon directe. L'attitude de l'éminent prélat devrait donner à réfléchir aux négateurs obstinés.

En outre, dans le numéro du 26 novembre de la *Semaine Religieuse* de Grenoble, Mgr Fava faisait insérer plusieurs extraits importants du 16e fascicule des *Mémoires d'une Ex-Palladiste*, recommandait vivement la lecture des preuves du complot maçonnique actuel, et concluait en s'adressant directement à Miss Vaughan en ces termes :

« MADEMOISELLE,

« Oui, vous dites la vérité : Satan est le roi de ceux qui ne veulent pas de Jésus-Christ comme Roi. Votre père vous l'a enseigné : les Francs-Maçons sont d'origine Socinienne, hérésie protestante qui nie la divinité du Christ Jésus.

« Or, ce divin Maître l'a dit : *Ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi*. Vous étiez naguère des leurs, et ils vous flattaient; aujourd'hui, vous avez abandonné leurs loges et leurs triangles, avec leurs dieux, et ils vous poursuivent. Vous êtes obligée de vous cacher, et Dieu vous protège contre leurs recherches et celles de leurs dieux. Ne craignez rien, Mademoiselle, *ce que Dieu garde est bien gardé*.

« Quel tapage ils ont fait autour de vous! Ils ont mis toute leur presse en émoi, et leurs bataillons ont frémi d'horreur. La terre et l'enfer tressaillent de colère; vous troublez leur empire. Une enfant du Christ suffit à les vaincre.

« Ils tiennent l'Italie sous leurs ordres et n'attendent que la mort de Léon XIII pour s'essayer à extirper la Papauté, ce chancre qui ravage, disent-ils, le monde.

« Ils enchaînent la France, qu'ils veulent déchristianiser par tous moyens, en entravant l'action du Clergé français; en ruinant les congrégations religieuses; en leur ôtant la liberté d'action, aux grands et aux petits.

« Ils détruisent l'Espagne par la guerre de Cuba et la révolte des Philippines, qu'ils attisent avec toutes leurs forces réunies.

« Ils font de l'Angleterre et de l'Amérique le foyer de l'incendie satanique.

« Ils propagent dans toutes les nations l'erreur et le vice, au gré de Satan, leur inspirateur et leur idole, comme vous le dites; mais vous les troublez, parce que Dieu vous a choisie pour vous opposer à eux, comme autrefois Jeanne aux Anglais. La pucelle d'Orléans les a boutés dehors : *le Seigneur fait ce qu'il veut*, et il délivrera la France catholique quand il le voudra.

« Sachons, Mademoiselle, prier, travailler et combattre : mourir, s'il le faut, sur un gibet. La victoire est à ce prix, peut-être. Laissons agir l'esprit de Dieu. Il est chargé de glorifier Jésus, Roi éternel; il ne saurait faillir à sa mission, et Satan sera con ondu.

« AMAND-JOSEPH, *Evêque de Grenoble*. »

Une lettre de M. Tardivel

Dans la *Vérité*, de Québec, du 7 novembre, nous trouvons une lettre très intéressante de M. Tardivel, son directeur. On n'a pas oublié que l'éminent publiciste canadien était président de la IIe Section (Etude de l'action maçonnique) au Congrès de Trente ; sa haute compétence avait guidé le choix du Comité central organisateur, qui le nomma à ces importantes fonctions.

En quittant Trente, M. Tardivel fit un voyage en Italie, puis en France ; nous l'avons vu à Paris, à son retour de Rome. Cette lettre, que nous reproduisons, et qui est datée de Rome le 17 octobre, est d'un très grand poids, ainsi qu'on va en juger :

A PROPOS DE Mlle VAUGHAN

Un personnage très haut placé à Rome me faisait naguère les observations suivantes, à propos de Mlle Vaughan :

On dit qu'aucune personne de ce nom n'existe. Examinons un peu cette question.

Une personne se disant Diana Vaughan a écrit au cardinal Parocchi, lui a envoyé des livres. Le cardinal a répondu à cette personne, au nom du Saint-Père, dont il lui a envoyé la bénédiction. A la rigueur, il pourrait y avoir là une mystification.

Mais voici autre chose. Ce n'est que depuis sa conversion que Mlle Vaughan n'existe pas. Avant cette époque, il existait certainement une personne de ce nom. C'est là un fait historique parfaitement établi. Il y a des personnes dignes de foi et parfaitement connues qui l'ont vue, qui ont bu et mangé avec elle. Plusieurs journaux ont parlé d'elle sans jamais soulever le moindre doute sur la réalité de son existence. On a de nombreuses lettres écrites par elle, notamment à M. de la Rive, qui en possède, qui lui sont arrivées de toutes les principales villes de l'Europe. Avant le mois de juin 1895, il n'est jamais venu à l'idée de qui que ce soit de dire que Mlle Vaughan était un mythe ; M. Margiotta lui-même, qui l'a attaquée récemment, ne nie pas son existence. Au contraire, il affirme qu'elle existe, puisqu'il prétend que la *vraie* Mlle Vaughan est encore palladiste.

Si elle n'existe plus aujourd'hui, c'est qu'elle est morte. Quand, où et comment est-elle

morte? Que ceux qui nient l'existence de Diana Vaughan produisent un bout de preuve établissant que Diana Vaughan est morte. C'est sur ceux qui nient, non point sur ceux qui affirment l'existence de cette personne, que retombe tout l'*onus probandi*.

Autre observation de ce même personnage haut placé :

> Que les catholiques, qui aident à répandre le bruit que Mlle Vaughan n'est qu'un mythe, réfléchissent bien à ceci :
>
> Les francs-maçons se sont dit : de deux choses l'une : ou bien, à force de dire et de répéter, sur tous les tons et en toutes les occasions, que Mlle Vaughan n'existe pas, nous finirons par faire accepter cette opinion par la masse des catholiques, et alors ses révélations ne produiront aucun effet ; ou bien, à force de nier son existence, nous contraindrons Mlle Vaughan à sortir de sa retraite pour prouver qu'elle existe, et alors nous la *supprimerons*.

Certains catholiques, ajoutait le personnage en question, ne semblent pas comprendre qu'ils font l'affaire de la franc-maçonnerie.

Mais pourquoi, me dira-t-on peut-être, Mlle Vaughan est-elle plus exposée que les autres antimaçons — Margiotta et Taxil, par exemple — qui, eux, se montrent?

C'est un autre personnage important de Rome, moins haut placé que le premier, mais parfaitement au courant de la question maçonnique, qui a répondu à cette objection :

> Mlle Vaughan est allée beaucoup plus loin dans la voie des révélations que tous les autres; de plus, elle était beaucoup plus haut placée, dans la franc-maçonnerie palladique, que Margiotta ou Bataille. Quant à Léo Taxil, il n'a été que dans les grades inférieurs de la franc-maçonnerie symbolique. Personne n'a encore arraché le masque à la franc-maçonnerie comme l'a fait Mlle Vaughan ; personne n'a autant qu'elle foulé aux pieds les serments impies de la secte. Elle est donc infiniment plus exposée aux vengeances des Lucifériens que n'importe quel autre écrivain antimaçon.

La secte hait Diana Vaughan d'une haine indicible. Il suffit de lire le livre de Waite, *The Devil Worship in France* (le Culte du Diable en France), pour s'en convaincre. Waite parle de Margiotta, de Bataille, de Taxil, de Jean Kostka sur un ton badin ; tandis que sa rage éclate, malgré lui, quand il trouve le nom de Miss Vaughan sous sa plume. Lui, ne conteste pas son existence ! Il déclare, au contraire, qu'elle est couverte d'une « honte indélébile aux yeux du monde civilisé » (page 287). On ne se laisse pas aller à de telles fureurs contre un mythe, et de « pures inventions » ne soulèvent pas de telles clameurs.

J.-P. Tardivel.

Rome, samedi, le 17 octobre 1896.

LA DÉFENSE D'UN AMI

Dans le n° 14 des *Mémoires d'une Ex-Palladiste*, miss Diana Vaughan rappelle que M. le chanoine Mustel ne s'est pas borné à la défendre, mais « qu'il a aussi, avec le courage d'un grand cœur, défendu l'homme le plus attaqué en cette circonstance, celui à qui la secte ne pardonne pas onze années de combats sans trêve et que ses confrères aveugles ont accablé avec une furie de sauvages. J'avoue que je n'aurais jamais cru à tant de haine chez des catholiques. Je ne suis pas encore revenue de ma surprise. Mais les épreuves de cette sorte ont du bon ; passée la bourrasque, on sait, au moins, combien l'on compte de vrais amis. »

Sous le titre « M. Léo TAXIL », la *Revue catholique de Coutances* a publié, en effet, cet article dans le numéro du 13 novembre :

> Nous voulons dire un mot sur cet homme, qui est actuellement l'objet de tant d'attaques violentes, de tant d'outrages sans mesure, de tant de suspicions purement gratuites.
>
> M. Léo Taxil, élevé religieusement, fut, pendant un certain nombre d'années, l'un des plus violents ennemis, l'un des insulteurs les plus odieux de la religion, de l'Eglise, de Dieu lui-même. Président de la « Libre-Pensée », il faisait étalage de l'athéisme le plus complet et le plus zélé. Il avait le zèle étrange, illogique, mais très facile à comprendre, de détruire chez les autres les croyances qu'il avait abjurées. C'est l'histoire de tous les ennemis de la vraie religion, de chacun desquels on peut redire, comme de Mathan :
>
> ..... Son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.
>
> A cette œuvre de ruine, M. Taxil apportait toute la fougue, tout l'entrain — qui était bien alors un entrain endiablé, — de son tempérament méridional, avec l'ardeur naturelle qui fait, pour lui, du prosélytisme un besoin et une passion.
>
> Il y a bientôt douze ans, tout d'un coup, cet athée qui, comme Saul le persécuteur, dévastait, par tous les moyens en son pouvoir, l'Eglise de Dieu, ne respirant que la menace et la haine, ne vomissant qu'outrages et blasphèmes, vit tomber de ses yeux les écailles qui les couvraient et, tombant à genoux, put redire, avec la Pauline de Corneille :
>
> Je crois, je sais, je vois, je suis *désabusé*.
>
> Si la conversion ne voue pas au martyre, il est rare qu'elle n'impose pas de rudes et coûteux sacrifices, non pas seulement des sacrifices

d'argent et de position, mais d'autres plus intimes et plus déchirants.

M. Léo Taxil but à cet amer mais fortifiant calice de la douleur. A Dieu comme au monde, mais surtout à celui qui brise avec le monde pour revenir à Dieu, il faut l'épreuve, sans laquelle on ne peut se connaître soi-même.

Le converti avait besoin de se ressaisir et de se retremper quelque temps dans la retraite. Il s'y réfugia, jusqu'à ce que ceux qui avaient le droit et le devoir de le diriger et de lui indiquer sa voie lui dirent : Sortez et rentrez dans la lice. Il faut expier, sans doute, mais ce n'est pas tout; il faut réparer.

C'est l'exhortation commune aux baptisés et aux pénitents : « Brûle ce que tu adorais, adore ce que tu brûlais. »

Adepte, pendant peu de temps, victime bientôt écœurée et indignée de la Franc-Maçonnerie, M. Léo Taxil avait jugé tout le mal que fait cette secte, qui a discipliné, qui dirige et mène à l'assaut les ennemis de l'Eglise et de Dieu. Il vit que c'était là qu'il fallait frapper.

Il était armé, il connaissait les secrets, les armes, les manœuvres de l'armée infernale. Sa mission serait de les dévoiler.

On sait ce qu'il a fait dans ce but. Je me trompe, on ne le sait qu'en partie.

Son action cachée, dans les réunions privées, dans les groupes dont plusieurs se formaient par son initiative, le concours de renseignements, de conseils, d'entraînante ardeur qu'il apportait à tous ceux qui, réunis ou dispersés, s'efforçaient de combattre « l'ennemi », toute cette activité dans laquelle il n'a cessé de dépenser la meilleure partie de ses forces a produit plus d'effet, porté plus de fruit que ses livres et ses publications diverses. Je sais avec quel dévoûment et quel désintéressement il sait se prodiguer en toutes circonstances, et je ne suis pas le seul.

Il n'ignore pas les défiances qu'il inspire, d'autant plus incurables qu'elles sont plus aveugles et que ceux qui les éprouvent, s'y complaisant, n'en veulent pas être guéris. Il en souffre certainement, mais sans se plaindre. C'est l'expiation, cela, ou du moins c'en est une part très dure. Mais son zèle n'en est pas ralenti ; il n'en est qu'épuré. Ce qu'il fait ne lui attire guère, personnellement, que des blâmes ou des injures, même et peut-être surtout quand il en résulte un plus grand bien. Ceux-là seuls qui, dans un commerce intime, ont vu jusqu'au fond cette âme sincère et transparente en connaissent la valeur ; et elle leur paraît d'autant plus estimable, elle leur devient d'autant plus chère qu'ils aperçoivent en elle ces défauts humains que l'on voit en tout ami qui ne se voile d'aucune hypocrisie.

Que de reproches, cependant, n'a-t-on pas fait à l'anti-maçon militant ! Relevons, pour y répondre brièvement, les principaux, ceux qui ont été le plus répétés et ont trouvé le plus d'écho.

1° Après sa conversion, M. Léo Taxil aurait dû vivre loin du monde, dans la retraite et le silence perpétuel. Au contraire, à peine converti, — s'il l'est, — il fait des livres, et des livres de combat ; on le voit, on l'entend partout, tant il aime à paraître et à faire du bruit !

Nous répondrons d'abord que beaucoup de catholiques se mêlent, sans avoir ni les lumières, ni la mission, ni la grâce requises, de la direction des consciences. Nous croyons que M. Taxil a reçu, de ceux qui avaient pour lui donner des conseils tout ce qui manque à ces critiques, des avis différents, auxquels il a pu, en toute sûreté de conscience, et il a dû, en droite raison et en justice, se conformer, plutôt qu'aux objurgations de ses censeurs.

M. Léo Taxil est chef de famille ; ce qui lui crée des obligations graves, auxquelles il ne lui était pas permis de se soustraire.

Il est écrivain de don et de profession. Il avait sur la Franc-Maçonnerie des renseignements et des documents que peu de catholiques pouvaient se procurer, qu'un plus petit nombre peut-être eût osé produire. Et le Pape venait de nous faire un devoir à tous de *démasquer* la secte. Y avait-il un meilleur moyen pour un converti de réparer les fautes commises et les dommages causés aux âmes ?

Depuis quand donc, s'il vous plaît, est-ce un devoir pour les *convertis* de disparaître et de se taire ? Je vois Madeleine, dès le lendemain du jour où le divin Maître lui eut remis ses péchés, suivre le Sauveur, au premier rang, par son dévoûment, des saintes femmes qui pourvoyaient à ses besoins. Et c'est elle que Jésus ressuscité envoie prévenir Pierre et les autres apôtres. Les Pharisiens auraient dit encore : Était-ce à cette pécheresse qu'il convenait de confier une telle mission ?

Hier, Saul courait à bride abattue, ivre de colère et de sang, pour saisir, jeter en prison et faire périr dans les supplices et les outrages les disciples du Christ. Le lendemain, — trois jours après, pour être plus précis, — il prêche, il exhorte, il commence sa mission de Grand Apôtre.

Et que de noms je pourrais ajouter, depuis Augustin, qui, avant même d'être baptisé, écrit des pages admirables de foi, de reconnaissance et d'amour, et commence à combattre les hérétiques, spécialement ceux dont il avait partagé les erreurs, jusqu'aux plus célèbres apologistes de nos jours, qui ont été presque tous des convertis : Veuillot, Lacordaire, Hermann, Ratisbonne, et tant d'autres.

Ne peut-on pas même dire, avec les réserves nécessaires, que les serviteurs de Dieu les plus

actifs pour étendre son règne et combattre ses ennemis ont été ceux qu'animait à la lutte le souvenir et le regret de leurs fautes passées? Ce sont, au contraire, plutôt des âmes innocentes qui sont appelées à goûter l'intimité divine dans le silence et la solitude.

Pourquoi donc les catholiques montrent-ils envers ceux qui reviennent de loin à Dieu les sentiments du frère aîné de la parabole envers l'enfant prodigue? Est-ce pour justifier, d'une manière éclatante, ce mot du divin Maître : *Nemo bonus, nisi Deus?* Mais il faudrait s'inspirer de cette bonté.

2° M. Léo Taxil a fait des livres pornographiques. C'est le grand reproche, et quand on l'a lancé, tout est dit. Examinons le grief :

On admettra bien que sur cette grave question : Est-il permis, est-il bon de dévoiler les turpitudes des sectes antireligieuses, au risque de troubler et d'induire en tentation certaines imaginations, il y ait divergence entre les moralistes. Nous n'avons pas besoin de trancher la question pour répondre.

A Trente, cette question s'est posée très nettement, très vivement, et à deux reprises, dans la première section, dont j'avais été nommé président, mais où je n'ai pu paraître qu'une fois. Le samedi, M. le professeur Longo lisait un travail très savant, plein de recherches et appuyé de documents sur la doctrine maçonnique, dont il faisait ressortir l'immoralité systématique. Le représentant de l'*Osservatore cattolico* de Milan protesta contre les détails donnés dans une réunion, à laquelle assistaient beaucoup de jeunes gens. Le lundi, en ma présence, et au moment où Mgr le Prince-évêque de Trente présidait, ayant près de lui un autre évêque, le même débat se renouvela, et le savant rapporteur répondit avec une grande énergie qu'il était là pour *tout dire* ; il affirma qu'il obéissait ainsi à la plus haute autorité que reconnaissent et vénèrent les catholiques, et il continua.

M. Léo Taxil est couvert, lui aussi, par des autorités éminemment respectables. Il a été encouragé à dévoiler le mal dans toute son horreur ; il a été félicité de l'avoir fait ; ceux qui lui ont dit : c'est bien, sont des *maîtres en Israël*, des Princes de l'Eglise, chez lesquels la plus haute dignité est encore rehaussée par la vénération qu'inspirent leurs vertus. Quand même mon sentiment personnel serait différent, je trouverais injuste et malséant de blâmer ce que ces saints et doctes personnages ont approuvé.

L.-M. MUSTEL.

Le n° de novembre de la *Franc-Maçonnerie démasquée* vient de paraître ; nous recommandons tout particulièrement l'article *la Haute-Maçonnerie*, où l'auteur prouve le luciférianisme des Triangles, en s'appuyant uniquement sur documents officiels de la secte.

Renseignements et raisonnements allemands... et autres

Les journaux catholiques allemands qui s'occupent beaucoup de miss Vaughan et, par là-même, du docteur Hacks, de Léo Taxil, etc., etc., sont curieux à lire.

Ils s'alimentent, il est vrai, presque exclusivement des articles des journaux français, ou bien ils resservent à leurs lecteurs, sous des formes peu nouvelles, les deux fameux articles tapageurs de la *Kœlnische Volkzeitung*. Mais ils y mêlent aussi leurs informations particulières et leurs propres déductions. C'est ainsi que les lecteurs de la *Germania* savent maintenant ou peuvent savoir que l'abbé Mustel a près de quatre-vingts ans, ce qui explique bien qu'il radote un peu. L'aimable confrère de la *Germania* ne manque pas de l'insinuer, dans un but charitable, dont nous lui sommes reconnaissant, et avec une pointe d'esprit d'une finesse, d'une légèreté toute tudesque.

Et maintenant, voici comme il argumente : Il pose en principe, comme un point acquis, incontestable, que toutes les révélations de Hacks, Taxil, Diana Vaughan, Margiotta, — la *Kœlnische Volkzeitung* ajoute M. Doinel, — sont des fables inventées par des mystificateurs plus ou moins habiles. Ceci posé, — sans preuves d'aucune sorte, mais par une affirmation magistrale, indiscutable, à l'avis de l'auteur, — notre gracieux confrère se répand en étonnement et en commisération sur l'aveuglement de ce pauvre vieux chanoine Mustel ! Comment ! il avait dit lui-même que Léo Taxil collaborait au *Diable au XIXe Siècle !* Bien plus, Léo Taxil osait bien en convenir ou, si l'on veut, s'en vanter ! Et le chanoine Mustel ne comprenait pas qu'il était le jouet d'habiles charlatans !

Voilà et c'est tout.

Le fameux article de la *Kœlnische Volkzeitung* du 13 octobre, long, diffus et brumeux comme toutes les dissertations d'un docteur allemand qui se respecte, n'est ni moins étonné, ni moins compatissant. Cependant, son étonnement s'atténue par cette observation que les victimes de cette grossière supercherie sont des Français. Les Français sont si frivoles ; ils réfléchissent si peu ; ils observent si mal ! Et par conséquent ils sont si faciles à tromper !

Ce n'est pas un Allemand qui serait tombé dans ce panneau et se serait laissé jouer de cette façon misérable ! Car, enfin, tous ces récits sur le culte du Diable sont des contes à dormir debout ! C'est de la superstition, et de la plus grossière, de la plus dangereuse, de la plus condamnable superstition.

Et ce thème se gonfle, se boursoufle, s'étend, sans limites, sur les pages de la *Volkzeitung*, comme un brouillard d'automne sur une vallée que ne traverse aucun souffle purifiant. Ne rappelez pas au théologien de la *Kœlnische* les faits de l'Ecriture et de la Vie des Saints, dans lesquels se manifestent à la fois le pouvoir malfaisant du démon et l'habitude qu'il a de joindre, dans ses rapports avec l'humanité, le grotesque au sinistre.

C'était bon pour un nigaud comme Bossuet de

croire à tout cela ! Aussi le XVIIe siècle a-t-il laissé dans l'histoire, précisément sur ce point, le souvenir d'une nuit épaisse, peuplée de fantômes, d'un long et répugnant délire dont la science allemande seule pouvait tirer l'humanité. Encore y a-t-il des Français attardés qui croient aux luttes du curé d'Ars contre le *Grappin* et qui n'ont pas même songé à débroussailler l'Evangile, par des explications transcendantes et tranchantes, comme on les trouve si facilement sur les bords de l'Elbe et de l'Oder, de ces récits... fantastiques, dans lesquels les démons aussi apparaissent sous des formes inacceptables, par exemple, quand ils jettent un malheureux dans le feu et lui font faire des contorsions hideuses, et surtout quand ils entrent dans le corps des pourceaux, qui courent droit au lac pour s'y noyer.

La *Kœlnische Volkzeitung* devrait bien nous dire ce qu'elle pense de cette page évangélique avant de repousser, tout simplement, parce qu'ils lui paraissent invraisemblables, les récits de Miss Diana Vaughan.

Est-ce que la vraisemblance est la même quand il s'agit de faits purement humains, et quand intervient une puissance qui hait l'humanité et la méprise ; et qui, par conséquent, veut à la fois la perdre, l'effrayer et la tourner en dérision ?

Si la *Volkzeitung* eût existé aux temps apostoliques et que les pages qui contiennent de telles invraisemblances fussent arrivées de Jérusalem, de Rome ou d'Alexandrie jusqu'à *Colonia Agrippina*, comme elle aurait eu vite fait de rappeler ces pauvres pêcheurs de Galilée et ce Publicain depuis si peu de temps converti et par conséquent légitimement suspect, qui se nommait Mathieu, ou encore ce *pauvre vieillard* qui à Pathmos racontait de si étranges visions, au respect de leurs lecteurs et de la raison publique !

C'est que, sans qu'ils le veuillent et s'en aperçoivent sans doute, c'est le naturalisme sceptique qui a inspiré les rédacteurs de la *Germania* et de la *Kœlnische Volkzeitung*. En dehors de cette défiance railleuse et de cette répulsion violente que leur inspire l'intervention réelle et apparente des démons dans les choses humaines, leurs articles sont absolument vides de tout argument sérieux, de toute forme même de raisonnement ; ils ne sont remplis que de beaux dédains et de méprisante pitié pour ceux qui croient à de pareilles billevesées.

En France, sous une autre forme, nos adversaires ne sont pas plus sérieux. Nous avons déjà fait observer qu'ils nous opposent presque exclusivement leurs impressions, leurs sentiments et les jugements purement *subjectifs* qu'ils portent sur tel ou tel individu. L'*Univers*, qui est encore le plus sérieux, n'a cité qu'un document d'une vraie valeur, la lettre de Mgr l'archevêque d'Edimbourg. Nous discuterons cette pièce, qui ne nous gêne aucunement. — A défaut de documents, on ramasse n'importe où, on accepte sans le moindre contrôle les anecdotes les plus fantaisistes, les plus incroyables, dès qu'elles sont contraires à l'honneur d'un adversaire ; et si celui-ci proteste, on coupe, pour la jeter au panier, la partie la plus sérieuse de sa protestation, celle qui pouvait jeter le plus de lumière sur la question discutée ; ou bien on refuse de se prêter à une enquête réclamée, comme si l'on craignait de ménager à un catholique vilipendé le moyen de se justifier et de prendre la Franc-Maçonnerie en flagrant délit de manœuvres frauduleuses ! Nous l'avons remarqué encore, M. Eug. Tavernier semble n'avoir même pas lu les œuvres qu'il condamne, et, en tout cas, — nous le savons, — il refuse de consulter les pièces du procès, quand on les met à sa disposition.

A la *Vérité*, c'est mieux encore. M. Georges Bois, qui en avait disparu depuis quelque temps, y rentre en triomphe, et M. Auguste Roussel lui tresse une couronne, — que nous nous réservons de chiffonner un peu, quand le moment sera venu.

Or, veut-on juger de la sûreté des renseignements qu'il donne et sur lesquels il appuie ses conclusions. En voici des exemples pris dans les deux articles qu'il a publiés récemment.

Dans le numéro de la *Vérité* du 13 novembre, M. G. Bois écrivait :

« ... C'est à Charleston que Diana fit une veillée devant le diable, qui se montre et parle tous les vendredis, ainsi que le docteur Bataille s'en est rendu compte en personne, et l'a dit avec force détails. »

J'étais sûr que M. G. Bois se trompait ; j'ai vérifié, et voici ce que j'ai lu à la page 424 du premier volume du *Diable au XIXe Siècle*. L'auteur vient de décrire le Baphomet. Il continue :

« Cette idole hideuse, voilà le Palladium de la « Franc-Maçonnerie universelle. C'est devant elle, « — ainsi l'attestent les membres du Sérénissime « Grand Collège, — que le Dieu-Bon se manifeste « en personne, régulièrement une fois par « semaine.

« Cette apparition fait partie de celles dont je « n'ai pas été témoin ; à ce sujet, je ne fais donc « que répéter ce qui m'a été déclaré. ».

Qu'on veuille bien remarquer qu'il n'est nullement question ici du docteur Bataille ni du *Diable au XIXe Siècle*. La seule question est celle de la créance due aux assertions de M. Georges Bois.

Quatre jours après, celui-ci publie un nouvel article. Voici ce que je veux y cueillir... aujourd'hui :

« ..... Le docteur rapporte... en se moquant de « ceux qui l'ont crue... l'histoire du serpent qui, « du bout de sa queue, écrivait des prophéties « sur le dos de *Diana*. »

Vous avez bien lu : « *Sur le dos de Diana*. » — Or, cette histoire, narrée, non pas à l'époque indiquée par M. Georges Bois, mais *huit mois* auparavant (pages 40, 41 et 42 du premier volume), a pour héroïne, non pas Diana, mais Sophie Walder. Et d'un.

A la fin de l'article, je lis encore : « Ceux qui « ont lu l'histoire de Diana avant la conversion « savent que les « Inspectrices du Palladisme » « changeaient de nom périodiquement. Et le der- « nier que prit Diana fut justement celui de « Vernon. »

C'est à M. de la Rive (*La femme et l'enfant dans la Franc-Maçonnerie*) que M. G. Bois emprunte ce renseignement. On va voir avec quelle exactitude. Nous venons de citer le texte de M. G. Bois. Voici

celui de M. de la Rive (p. 691, en note au bas de la page) : « Il est bon d'expliquer, à ce propos, que, pour leur correspondance secrète, les Inspecteurs généraux et Inspectrices générales de la Haute-Maçonnerie changent de nom chaque trimestre. Voici, par exemple, les noms trimestriels de *Sophie Walder*, pendant l'année maçonnique courante : Du 1er mars au 31 mai 1893 : Mme Stéphan ; — du 1er juin au 31 août 1893 : Mme Donnal ; — du 1er septembre au 30 novembre 1893 : Mme Bloncourt ; — du 1er décembre au 28 février 1894 : Mme Vernon. »

Ce sont là de petites erreurs, dira-t-on. Le R. P. Gratry, dans sa belle réponse au trop fameux livre de M. Renan, disait, avec une grande justesse : Si vous présentez votre main à un homme, tous les doigts, ou quelques-uns seulement, ouverts, et que cet homme, interrogé sur le nombre de doigts que vous lui présentez, réponde trois quand il y en a cinq, ou cinq quand il y en a trois seulement, vous pouvez dire : sa vue est mauvaise. Lorsque, dans une discussion, un publiciste fait à chaque paragraphe une citation fausse, il est jugé. On ne peut le croire ni le prendre au sérieux.

Nous admettons, cependant, — sans pouvoir vérifier, en ce moment, — que M. G. Bois ne fait pas erreur quand il invoque le *Bulletin du Grand-Orient* comme abondant en son sens.

Oui, les feuilles maçonniques, à la suite de Findel, de Lemmi, de Monteuuis, etc., battent en brèche et essaient de tourner en ridicule les ouvrages de Miss Diana Vaughan ; ils s'efforcent aussi, n'ayant pu la supprimer, de persuader au public qu'elle n'existe pas.

Et ce sont les francs-maçons, c'est le Dr Hacks, depuis qu'il se renie et se démolit lui-même, c'est Margiotta, depuis qu'il entasse, contre ses propres affirmations, contradictions et incohérences sur incohérences et contradictions, ce sont ces ennemis et ces gredins avérés par lesquels jurent les publicistes catholiques. Ils n'entendent, ils ne veulent écouter qu'eux. A peine s'ils ont mentionné le dernier numéro de la *Franc-Maçonnerie démasquée*. Quant à l'*Antimaçon*, à la *France chrétienne*, dans les derniers numéros de laquelle M. de la Rive a montré, comme toujours, un soin si sévère de vérifier les faits et une critique si sûre, quant à la *Croix de Marseille*, bien placée pour connaître les faits et les personnes, on les ignore, de parti-pris. On écarte tout ce qui ferait obstacle au plan qu'on s'est tracé.

(*Revue Catholique*, du 20 novembre.)

L.-M. Mustel.

Le 33e∴ Crispi

Il est plus opportun que jamais de parler de ce remarquable ouvrage qui a eu le don de déchaîner contre son auteur toutes les colères de la secte. C'est, en effet, à la suite de la publication de ce volume, littéralement bourré de documents, que la franc-maçonnerie, ne pouvant nier les documents eux-mêmes, dont les sources sont minutieusement indiquées, a pris le parti de nier et de faire nier l'existence même de Miss Diana Vaughan.

Parmi les comptes-rendus qui ont été publiés par des écrivains catholiques au courant de la question, nous en reproduirons deux.

Voici d'abord ce que M. Albert Desplagnes, ancien magistrat, écrivait dans le numéro d'octobre de la *Revue Catholique des Institutions et du Droit* :

« J'ai eu récemment deux bonnes fortunes littéraires. Au moment où je venais de lire le bel ouvrage de M. Pierre de la Gorce sur le second Empire, j'ai reçu le livre de Diana Vaughan sur Crispi, qui a complété pour moi, — je dirai comment, — une notable partie du précédent, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'histoire de la question romaine et de la révolution d'Italie.

« Diana Vaughan n'annonce, par le titre de son livre, qu'une biographie de Crispi. Elle donne beaucoup plus. Outre que la biographie du politicien palladiste est complète, l'auteur présente, en réalité, une histoire détaillée et documentée de toute la révolution italienne, à laquelle Crispi a toujours été mêlé depuis cinquante ans. Et cette histoire, que M. de la Gorce raconte au point de vue officiel, ne montrant guère que ce qu'avouerait un historiographe de Victor-Emmanuel et d'Humbert, Diana Vaughan nous en montre les coulisses, c'est-à-dire la part qu'y a prise la Haute-Maçonnerie.

« Je n'hésite pas à dire que cet ouvrage est remarquable et des plus précieux. Parmi tant de révélations des actes de la secte, je n'en connais pas que je puisse lui comparer. C'est un prodigieux recueil de faits ignorés ou mal connus, presque tous graves ; un ensemble de documents inédits jetant un jour éclatant et vrai sur tous les Francs-Maçons d'Italie qui ont joué un rôle quelconque dans la politique depuis un demi-siècle. Tous ces documents sont coordonnés et forment *la première histoire vraie de la révolution italienne.* Les autres sont superficielles en ne montrant pas les causes vraies et les agents réels de cette révolution. Le livre actuel va *al fundo*. Il montre que le peuple, la nation sont restés étrangers à tout, et que ce qui s'est fait est l'œuvre de quelques centaines de Maçons commandés, comme de vrais esclaves, par une douzaine d'individus, soumis eux-mêmes, *perinde ac cadaver*, à Mazzini, aujourd'hui à Lemmi et Nathan.

« Je ne puis avoir la pensée de résumer le prodigieux travail de Diana Vaughan, ni même de parler de quelques-unes de ses révélations, fût-ce l'empoisonnement de Cavour, les trahisons de tout l'entourage du roi François II, la sincérité des hauts-maçons à l'égard les uns des autres, etc. De même des documents. Tout le livre est à lire, et il est plein d'intérêt à chaque page. Il est plutôt encore bon à consulter à propos de tout

homme, de tout acte de la révolution. Je recommanderai particulièrement les révélations que Diana Vaughan fait relativement à la Tunisie, et qu'elle a complétées récemment dans *la Croix*, sur des dénégations que lui opposait la secte gouvernementale. Il y a telle personnalité sectaire marquée au fer rouge par la vaillante convertie, qui ferait bien de disparaître, lors même que tout le cabinet Méline, suivi des plus hauts Maçons, tenterait de lui refaire une virginité.

« J'avais, dans la chronique de mai 1896, mentionné le doute où l'on pouvait être de l'existence ou de l'identité de Diana Vaughan. Elle a démontré, par des preuves matérielles irrécusables, son existence et la parfaite identité de Diana convertie avec l'ex-palladiste. Je suis heureux de pouvoir le dire en rassurant les personnes qui craignaient une mystification. Je suis heureux surtout de la publication d'un livre aussi important que celui de *Crispi*.

« On a voulu contester la réalité des faits révélés, ou du moins on a demandé quelles preuves pouvait en donner l'auteur. La question me paraît mal posée, et elle pourrait être faite à tous les auteurs de mémoires historiques. Ici, Diana raconte ce qu'elle sait d'après les documents maçonniques et les Francs-Maçons qu'elle a connus et vus à l'œuvre. Or, depuis plus de trois mois que son livre est publié, on n'a vu aucune dénégation, aucune protestation contre des accusations qui sont, certes ! assez graves, puisqu'il s'agit d'ordinaire de crimes ou d'infamies des plus variés. On connaît ce travail en Italie comme en France. Or, les accusés se taisent, si puissants qu'ils soient, Crispi comme tous les autres. L'auteur ne peut être tenu de donner la preuve matérielle de tout ce qu'il fait connaître. Quand les accusés répondront, on pourra lui demander la réplique ; c'est tout, le bon sens l'indique.

« On doit être prudent, mais il ne faut pas nier ce qui est prouvé, et l'on ne peut sortir, avec un historien, des règles communes relatives à la certitude. J'estime que les récits et les révélations de Diana Vaughan sur la vie de Crispi et sur toute la révolution d'Italie sont précieux à recueillir, qu'ils constituent une arme sérieuse contre les sectaires, et que, jusqu'à preuve contraire, on doit considérer ce livre comme une histoire des mieux documentées, des plus complètes et des plus accablantes que nous ayons sur les actes de cette bande de malfaiteurs et d'assassins qu'on appelle la Haute-Maçonnerie européenne.

« N'oublions jamais que, derrière beaucoup de gouvernements actuels, c'est cette bande criminelle qui gouverne ; nous serions insensés et ingrats si nous repoussions quelqu'un qui, ayant connu et vu à l'œuvre ces bandits, vient nous apporter, avec preuves et documents, son témoignage sur les crimes qu'ils ont commis ou qu'ils méditent contre l'Eglise et la France. »

A la même époque, les *Etudes religieuses*, revue bibliographique des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, ont publié un article très favorable dû à la plume de Mgr A. Battandier, qui habite Rome et connaît bien les dessous de la politique italienne.

Voici cet article :

« Tout le monde savait que Crispi était franc-maçon; mais beaucoup ignoraient qu'il était obligé, de par son initiation palladiste (il vaudrait mieux mettre démoniaque, c'est plus clair), de s'asseoir en loge sur une peau de chien (p. 244). On savait que Crispi avait un haut grade dans la maçonnerie, le 33e; mais on se demandait s'il avait franchi le pas qui sépare les loges ordinaires des triangles palladistes. Il a réussi à se faire recevoir Mage Élu le 16 août 1876 (p. 244). Miss Diana était alors bien à même de le savoir, et la planche palladiste, dont elle donne (p. 316) le fac-similé (document qui fut remis par M. Luigi Ferrari de Rimini, assassiné peu après), en est une preuve convaincante. Il y a dans cette planche, outre la signature du démon Bitru, celle de tous les palladistes participant à la réunion, non d'après leur surnom de guerre, mais en clair.

« On savait bien que Lemmi, et Crispi sous ses ordres, dirigeaient la politique italienne, au moins dans ce qu'elle avait de contraire à l'Eglise; mais il faudrait citer tout le volume pour voir cette influence commencer par Mazzini (voir page 175, sur la brouille *officielle* de Mazzini et Crispi), se continuer par Lemmi, s'étendre non seulement à la lutte contre l'Eglise, mais aux moindres détails de la vie politique, dans ce pays dont le vrai roi serait le démon gouvernant par les palladistes. Tous ceux qui s'occupent des choses italiennes estiment que, à la mort d'Humbert, la république sera proclamée en Italie; ce qu'on sait moins, c'est la façon traîtreusement habile dont s'y est prise la maçonnerie, avec Crispi comme instrument, pour arriver petit à petit à ce résultat.

« La façon dont Miss Diana explique l'expédition d'Abyssinie est non seulement vraisemblable, mais encore nombre de personnes, en Italie, qui suivent d'un œil inquiet la marche du gouvernement, ont deviné le jeu secret de l'ancien premier ministre et ont vu en lui, comme disait Mazzini, le fossoyeur de la monarchie. Le pacte a été conclu; la maçonnerie, après avoir fait avec Victor-Emmanuel l'unité italienne, laissera régner son fils, mais, ce temps passé, c'en est fait de la dynastie de Savoie. Les loges, guidées par les Triangles palladistes, veulent la république, parce que seule elle pourra faire sortir le Pape de Rome, but suprême que l'on veut atteindre, pensant que l'Eglise n'y résistera pas.

« On ne savait de l'Italie que ce que disent les journaux, les livres officiels; on en voit, dans l'ouvrage de Miss Diana, la trame secrète et, grâce à ce fil conducteur, on peut se rendre compte de contradictions, d'inconséquences qui sont inexplicables et deviennent parfaitement claires.

« Le titre de l'ouvrage renferme une obscurité qu'il faut éclaircir. Il parle de la *deuxième* mort de Crispi. Crispi (pp. IX et 124) avait voulu trahir Mazzini; celui-ci le fait empoisonner dans un banquet d'initiés et, au moment où le poison commençait à agir, le sauve avec un contre-poison qu'il lui offre, à condition que dorénavant il sera corps et âme à la secte. S'il essayait de s'échapper, le même poison lui serait servi à nouveau et, cette fois, sans contre-poison. Voilà quelle était était la première mort de Crispi; sa seconde a eu lieu politiquement cette année. A quand la troisième ?

« Par les quelques mots qui précèdent, on a pu

s'apercevoir de quel intérêt est la publication de miss Diana. Il faut ajouter qu'elle est constamment appuyée sur des documents et des citations. Parmi ces documents, nous citerons la liste des Mille combattants de Marsala (pp. 125 et suiv.), avec des annotations de la main de Crispi; et comme appendice (p. 165), la preuve que M. Lockroy n'a jamais fait partie des Mille. Il est arrivé à Palerme le 10 juin, six jours après la reddition de la ville et la cessation des hostilités.

« Les documents maçonniques abondent, et outre celui que nous avons mentionné, on y verra des circulaires secrètes de la Maçonnerie, un tableau complet de la secte en Italie (province du *Lotus d'Italie*), etc. De nombreux portraits forment l'illustration, mais ils sont en général de facture défectueuse. Ce sont d'anciennes gravures que l'on a reproduites et qui sont loin d'être des modèles. Signalons deux inutilités : le tombeau de Cecilia Metella et le temple de la Sybille; de même, une petite erreur a fait mettre l'abbé Migne (p. 245) comme un démonologue. Il a bien imprimé un dictionnaire des sciences occultes, mais cela ne suffit pas pour lui mériter ce qualificatif.

« La dernière partie du volume est écourtée, trop à notre avis, et pour l'équilibre nécessaire de l'ouvrage et pour l'importance du sujet. Cela oblige miss Diana à passer sur nombre de choses intéressantes. Elle se tait sur une circonstance, cependant typique. Parlant de l'inauguration d'une colonne à la brèche de Porta Pia, elle dit qu'elle fut entourée des drapeaux de tous les régiments qui avaient pris part à l'expédition. Elle oublie d'ajouter que dans la procession qui eut lieu, sur l'ordre formel de Crispi, les drapeaux de la Maçonnerie passèrent avant ceux de l'armée, et Humbert dut s'y résoudre. Elle n'insiste pas assez sur l'influence de la Maçonnerie dans la guerre d'Afrique, et cependant nous savons par des lettres privées (mais cependant publiées) d'officiers supérieurs qu'elle a puissamment agi et a été une des causes du désastre.

« Ce volume de la nouvelle convertie, apportant dans le camp dont elle est devenue soldat les armes des adversaires, justifie son titre. Il serait trop long de dresser la liste de tous les passages intéressants ou curieux. Contentons-nous d'en ajouter deux à ceux déjà cités, l'un sur l'entrée d'Humbert dans la franc-maçonnerie (p. 303), l'autre sur la part qu'y a prise et qu'y prend encore le clergé italien (p. 267), ainsi que l'ensemble des précautions adoptées pour qu'on ne devine pas les noms des dignitaires ecclésiastiques et qu'on ne puisse pas, comme on dit en style de police, les brûler. ».

Les NÉGATIONS de M. MARGIOTTA

Dans le numéro 14 de ses *Mémoires*, Miss Vaughan s'occupe, en quelques lignes, de la nouvelle et fantaisiste pirouette du sire Margiotta, qui soutenait, il y a quatre mois, l'existence de deux Diana, une vraie et une fausse, et qui aujourd'hui, voulant renchérir sur le docteur Hacks, vient dire qu'il n'en existe aucune.

La réponse de Miss Vaughan mérite d'être reproduite en entier :

A la question : « Miss Diana Vaughan existe-t-elle ? » le docteur Bataille n'a pas répondu « Non. » Sa navrante trahison ne va pas jusque-là, et ceci donne espoir à ceux qui prient pour lui, se rappelant combien il fut bon.

M. Margiotta, lui, revient à la charge depuis quelques jours : il a donc offert de nouveau ses services à la secte, et cette fois, selon toute probabilité, ils ont été acceptés. A son tour, il se proclame fauxté-moin. Qui ne voit pas que tout ceci est le résultat d'un mot d'ordre a les yeux volontairement fermés.

Mais la secte va trop loin ; elle a fait un pas de clerc en se servant de M. Margiotta. Le malheureux nie avec une ridicule maladresse : il est vrai que plus maladroits et plus ridicules encore sont les journaux qui recueillent comme paroles d'Evangile les contes bleus d'un homme disant avec cynisme, avec forfanterie : « Je viens de passer trois années entières à mentir ; j'ai juré que j'avais connu Miss Diana Vaughan en 1889 à Naples ; je me suis donné pour un converti sincère, et je me montrais pieux, me confessant et communiant. Eh bien, je mentais. Je n'avais jamais vu Miss Vaughan, je ne la connaissais en aucune façon. Une dame m'avait dit l'avoir vue ; je n'en avais rien cru, parce que j'avais pris cette dame en flagrant délit de mensonge, au moment même où elle me disait cela : mais j'étais lié par un traité, il me fallait mentir comme les autres, et j'ai menti pendant trois ans, menti à la face du monde. Oui, durant trois années, j'ai été faux-témoin. Maintenant, croyez-moi ! c'est à présent que je dis la vérité ! Miss Diana Vaughan n'existe pas, c'est un mythe inventé par M. Léo Taxil, mon complice, que je dénonce à votre indignation ! »

Alors, si M. Margiotta était si peu certain que cela de l'existence de Miss Diana Vaughan, pourquoi lui écrivait-il à l'effet de lui demander quelques billets de mille francs pour reconstruire son superbe hôtel de Palmi, détruit par les tremblements de terre de Calabre ?

Si M. Margiotta tenait Miss Vaughan pour un mythe, pourquoi écrivait-il, — et ceci a été écrit de sa main, — que la seule vue de cette personne « met dans le cœur un sentiment de poésie délicate » (*sic*), compliment d'amoureux transi qui équivaut à une déclaration ?

Si, aux yeux de M. Margiotta, Miss Diana Vaughan n'a jamais existé, pourquoi, sa trop ardente flamme ayant été accueillie par le plus froid dédain, pourquoi a-t-il été irrité de dépit au point de se vanter de l'avoir possédée, cherchant à la ruiner dans l'estime de ses amis, après l'avoir couverte de fleurs ?

Si M. Margiotta n'a attesté l'existence de Miss Diana Vaughan que pour obéir à M. Léo

Taxil, comme il le prétend aujourd'hui, si c'est contre sa propre conviction qu'il écrivait ce qu'il dit lui avoir été dicté par son tyrannique complice, pourquoi, le 15 juin 1896, dans une lettre pleine de menaces et d'injures, écrivait-il à ce même prétendu complice : « Oui, Monsieur Taxil, je soutiens que votre amie Diana Vaughan, dont on a publié les portraits, ne ressemble aucunement à la Diana Vaughan que j'ai connue à Naples ! et que la Diana Vaughan que j'aie connue à Naples sache que je ne suis pas flatté du tout d'avoir été son ami ! » Cette lettre où il traite M. Léo Taxil d'imposteur et de lâche, tout en affirmant par deux fois, avec énergie, connaître une Miss Diana Vaughan, cette lettre d'outrages, M. Margiotta dira-t-il que c'est M. Taxil qui la lui a dictée ?

Et quand, par la production de la correspondance même de M. Margiotta, autographiée, la preuve a été faite publiquement qu'il n'y avait pas deux Diana Vaughan, mais une seule, M. Margiotta, comprenant qu'il s'était porté tort à lui-même en essayant sa peu chrétienne propagation de fables absurdes, faisait des excuses dans une lettre du 14 août 1896, où il écrivait entre autres choses :

« Mademoiselle, ayons Dieu toujours présent, et laissons là les contestations et les plaintes. J'en finis, en reconnaissant mon erreur : *errare humanum est*, et je vois en vous la vraie Diana Vaughan, l'ex-grande-maîtresse luciférienne, l'ex-directrice du *Palladium Régénéré et Libre*. Tout le trouble était arrivé par un portrait peu ressemblant ; je me croyais mystifié... J'ai provoqué la tempête pour avoir le cœur net... Par Jeanne d'Arc que vous aimez tant, oublions réciproquement les injures, et marchons la main dans la main pour accomplir notre sainte mission. Maintenant que je suis rassuré sur votre compte, je vous serre la main comme auparavant, et suis votre frère en Jésus-Christ. »

La lettre portait en post-scriptum :

« Par le même courrier, j'écris à M. Taxil, qui a raison d'être fâché. »

Ces excuses étaient trop incomplètes pour pouvoir être acceptées. Il ne demandait pas pardon, en effet, pour ses calomnies les plus douloureuses à une femme ; sa lettre n'y faisait aucune allusion, et cependant il savait bien que, sur ce point comme sur le reste, il avait menti. Il ne reçut donc pas de réponse.

La trahison du docteur Bataille lui a appris que les portes de la secte pouvaient se rouvrir, pour lui aussi. Et, dans l'espoir de la forte somme, il va plus loin même que le docteur. C'est en cela qu'il est ridicule et maladroit. Qui veut trop prouver ne prouve rien ; qui veut trop nier... confirme !

D. V.

CONGRÈS DE TRENTE

L'une des plus importantes Commissions du Congrès, a été celle qui reçut le mandat de créer, conformément aux vues de S. S. Léon XIII, l'organisation générale des forces antimaçonniques ; elle fut constituée sous le nom de *Commission de l'Organisation antimaçonnique*.

Le samedi 26 septembre 1896, la IVe Section, dite de l'*Action Anti-Maçonnique*, présidée par M. le Commandeur Pietro Pacelli, et ayant pour rapporteur général M. l'avocat Scala, vota, dès l'ouverture des débats, l'ordre du jour suivant :

« La IVe Section du premier Congrès Anti-Maçonnique International nomme une Commission de onze membres, chargée d'étudier et d'établir quel est le meilleur mode de centralisation et de direction des forces antimaçonniques catholiques, tout en laissant à chaque société particulière, reconnue ou approuvée par l'autorité diocésaine, l'autonomie de ses règlements particuliers. »

Furent élus membres de cette Commission :

Pour l'Italie : M. le comte Paganuzzi (Venise) ; M. l'avocat Scala (Turin) ; Dom Lorenzo Costa (Ravenne). — Pour la France : M. Léo Taxil (Paris) ; M. l'abbé Vallée (Tours). — Pour la Suisse : M. l'avocat Respini (Lugano). — Pour l'Espagne : M. Alejandro Pons (Barcelone). — Pour l'Autriche : M. Henri de la Porte (Vienne). — Pour la Croatie : le R. P. Segnic (Agram). — Pour les Etats-Unis : le R. P. Durin (New-York). — Pour représenter l'Union Anti-Maçonnique universelle : M. Rodolfo Verzichi, secrétaire général du Comité directif.

Cette Commission, ayant pris place dans une salle à part, se mit immédiatement à l'œuvre.

BUREAU DE LA COMMISSION

Elu dans la séance du samedi soir, 26 septembre.
Président : M. HENRI DE LA PORTE.
Secrétaire : M. ALEJANDRO PONS.
Rapporteur auprès de la IVe Section : M. LÉO TAXIL.

Trois séances ont été tenues par la Commission :
Samedi soir, 26 septembre ;
Dimanche matin 27, après la messe solennelle ;
Lundi 28, dans la matinée.

Le lundi 28, après-midi, tous les membres de la Commission signaient le projet qui avait été délibéré et adopté, et l'apportaient à la IVe section.

M. le commandeur Pacelli, président de la section, en donna une première lecture, et M. Léo Taxil, rapporteur de la Commission, expliqua à la section quelle avait été la discussion au sein de la Commission, et soutint le projet, en répondant aux diverses objections.

*
* *

Projet de la Commission de l'Organisation Anti-Maçonnique

En posant en principe que toute organisation et action antimaçonniques doivent s'inspirer des enseignements et directions des Actes Pontificaux, et notamment de l'Encyclique *Humanum Genus*;

Le premier Congrès Anti-Maçonnique International adopte le Statut fondamental qui suit :

Statut Fondamental de l'Organisation Anti-Maçonnique

ARTICLE PREMIER

Le Conseil directif général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle, fondée à Rome le 20 septembre 1893 et approuvée par le Saint-Siège, est constitué, à dater du présent Congrès de Trente, Centre Unique de tous les groupements antimaçonniques catholiques, soit qu'ils soient établis comme sociétés ou comités agissant isolément, soit qu'ils fonctionnent comme ligues ou fédérations.

ARTICLE 2.

Tout groupe antimaçonnique catholique soumettra ses règlements particuliers à l'autorité diocésaine, et acceptera, en toute circonstance, ses avis et ses conseils.

Les sociétés ou comités agissant isolément, ainsi que les ligues ou fédérations, du moment qu'elles auront satisfait aux conditions ci-dessus, seront reconnus par le Conseil directif général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle comme participant à l'action commune ordonnée par le Saint-Siège.

ARTICLE 3.

Les sociétés ou comités agissant isolément, reconnus comme il vient d'être dit, ainsi que les conseils centraux de ligues ou fédérations, devront se tenir en rapports suivis avec le comité national de l'Union Anti-Maçonnique existant dans leur pays.

ARTICLE 4.

Dans toute société ou comité agissant isolément, ainsi que dans tout conseil central de ligue ou fédération, le comité national de l'Union Anti-Maçonnique Universelle aura de droit un délégué le représentant.

D'autre part, une société ou ligue reconnue par l'Union Anti-Maçonnique Universelle devra avoir un délégué la représentant au sein du Comité national de l'Union.

ARTICLE 5.

Le Conseil Directif Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle est seul chargé de convoquer les Congrès Anti-Maçonniques Internationaux.

Les sociétés ou comités, les ligues ou fédérations, fonctionnant dans les conditions édictées par le présent statut, prendront de droit part à ces Congrès, en la personne de leurs représentants reçus à titre de membres actifs, en se conformant aux conditions générales fixées par ledit Conseil directif.

Le projet ci-dessus a été intégralement adopté par la réunion générale de la IVe Section. On a seulement ajouté à l'expression *Comité national* (de l'Union Anti-Maçonnique), un terme s'appliquant spécialement aux divisions de races qui existent dans l'empire austro-hongrois, afin de donner satisfaction aux nationalités appartenant à cet Etat; cette addition ne change rien au texte de la commission pour ce qui concerne la France, où l'Union Anti-Maçonnique Universelle est représentée par un Comité National siégeant à Paris.

Le Statut fondamental de l'organisation Anti-Maçonnique vient d'être définitivement promulgué par le Conseil Directif Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle, dans la brochure officielle, imprimée à Rome, donnant les *Résolutions du Congrès*. C'est le texte officiel lui-même que nous venons de reproduire ci-dessus.

A dater de ce jour, les Sociétés Anti-Maçonniques catholiques, qui désirent faire partie de l'Alliance Universelle, dont le centre a été établi à Rome, doivent soumettre au plus tôt leur règlement particulier au vénéré Pasteur de leur diocèse et justifier immédiatement au Comité National de l'Union Anti-Maçonnique de leur pays qu'ils ont fait cet acte de soumission.

Les portraits de Miss Vaughan

On lit dans l'*Anti-Maçon*, numéro du 5 décembre :

L'histoire des portraits de Miss Vaughan vaut la peine d'être racontée; elle est curieuse à plus d'un titre et est absolument ignorée de certains journalistes, au ton tranchant, qui, sur ce point comme sur les autres, ont négligé d'aller aux sources.

Le premier portrait de Miss Vaughan parut dans le 9e fascicule du *Diable au XIXe Siècle* (p. 705). Il fut l'occasion d'une lettre de la luciférienne citée à la fin du second volume parmi les « Réclamations ». Voici le texte du docteur Bataille :

« Miss Vaughan s'était procuré, à Paris, le 9e fascicule de mon ouvrage. Nous sommes même plusieurs à croire, d'après le rapport qui nous a été fait chez ses éditeurs, qu'elle s'est présentée en personne à leur librairie; car, dans la seconde semaine d'août, une jeune femme, en costume de voyage, vint acheter plusieurs exemplaires de ce 9e fascicule, et, l'ayant feuilleté, fit précisément, en s'adressant aux employés, des critiques au sujet des portraits de la livraison 89. Quoiqu'il en soit, voici la lettre qui fut adressée par Miss Vaughan chez les éditeurs, peu après cette visite.

Orléans, 16 août 1893.

« Pour faire parvenir au Docteur dit Bataille.

« De passage en France, je viens de lire votre 9e cahier du *Diable au XIXe Siècle.*

« Pas méchant l'article biographique. Merci. Mais pas ressemblant du tout, le portrait. Votre dessinateur rajeunit Juliette et me vieillit, me transforme en caricature; grondez-le.

« La photographie qui a servi a été dérobée. Je le prouve. Elle provient d'un rebut, d'une pose mauvaise; deux épreuves seulement de cette pose furent tirées; j'avais gardé l'une et donné l'autre. Par conséquent je sais chez qui votre spécimen a été subtilisé; pas d'erreur, vous êtes pincé sur le fait. »

Un de nos amis a été vérifier le fait et a interrogé M. J., employé chez M. Delhomme. Cet employé a confirmé le fait devant témoins. Il a raconté qu'il se souvenait parfaitement de cette visite d'une jeune femme portant une toque d'un brun clair qui lui avait demandé la livraison contenant les portraits de Juliette Lamber et de Diana Vaughan. Elle critiqua fort le portrait de cette dernière et ajouta que si le dessin avait été meilleur, elle aurait pris une cinquantaine d'exemplaires, mais qu'il était vraiment trop mal fait, et elle n'en prit qu'une dizaine. M. J., frappé de cette démarche, la raconta au docteur, qui supposa que la visiteuse était miss Vaughan elle-même. D'ailleurs, ces jours derniers, l'employé, ayant vu les portraits de miss Vaughan, a déclaré la reconnaître parfaitement, *surtout sur celui de M. Esnault*, dont nous allons parler.

Quelque temps après, M. de la Rive, préparant son ouvrage sur *la Femme et l'Enfant dans la Maçonnerie universelle*, écrivit à Miss Vaughan, pour lui annoncer qu'il lui consacrerait quelques pages, et lui demanda d'elle une bonne photographie. Un portrait superbe, en pied et de grand modèle, fut envoyé à M. de la Rive. C'est celui qui la représente en vêtements d'homme et qui a été reproduit dans les *Mémoires d'une ex-palladiste*, page 81. Il a été fait chez Van Bosch. M. de la Rive pria alors Miss Vaughan, de passage à Paris, à l'hôtel Mirabeau où il lui écrivit, par lettre recommandée, de vouloir bien accorder une audience à son dessinateur, M. Esnault, afin qu'il pût donner d'elle un portrait tout à fait ressemblant. Miss Vaughan invita alors M. Esnault à venir la voir à l'hôtel, et c'est ainsi que, prenant part au déjeuner du 21 décembre 1893 avec le docteur Bataille, Léo Taxil et le commandeur Lautier, le dessinateur put étudier à son aise Miss Diana Vaughan et donner d'elle le portrait paru dans *la Femme et l'Enfant dans la Maçonnerie universelle* et plus tard dans la brochure *Miss Diana Vaughan et M. Margiotta.*

« Dès qu'une épreuve fut tirée, écrit M. de la Rive, dans la *France chrétienne* du 18 octobre 1896, nous l'envoyâmes à Miss Vaughan, qui nous écrivit aussitôt de Hambourg, le 31 janvier 1894 : « Mon portrait par M. Esnault me plaît, sous le « rapport de la ressemblance, mais il y a une vé- « ritable hérésie dans la toilette dont il me pare. » Notre amie considérait alors comme une hérésie ces énormes manches, fort ridicules, en effet, qui allaient cependant bientôt être à la mode et ont encore une certaine vogue. M. Esnault les avait choisies à dessein, parce qu'il savait qu'elles seraient adoptées par toutes les élégantes, lorsque notre livre ferait son apparition en librairie. De son côté, Miss Vaughan nous mandait de Berlin, le 12 février 1894 : « PORTRAIT D'ESNAULT. Une de « mes amies de Paris, qui est ici, vient de m'ex- « pliquer que les manches bouffantes se portent « même en soirée, *mais pas encore au moment où* « *il a fait son dessin.* Je l'ignorais. Il doit travailler « pour journaux de modes, puisqu'il m'a parée « ainsi dès la première heure. Compliments, « d'autant mieux que je tenais surtout à la tête. » Ce petit détail de coquetterie féminine a son importance aujourd'hui, dans la question de l'existence de Miss Vaughan. »

Restait une expérience à faire : présenter ces portraits, celui de M. Esnault en particulier déclaré ressemblant par Miss Diana elle-même, à un savant spécialiste ayant fait de la physionomie humaine une étude particulière. Le choix ne pouvait être douteux.

Il fallait s'adresser à M. Ledos, l'auteur du remarquable *Traité de la Physionomie humaine.* C'est ce qui a été fait.

De Miss Diana Vaughan, M. Ledos a déclaré tout ignorer, sinon que certains affirmaient qu'elle avait été une sœur maçonne ayant joué un rôle important et qu'elle était maintenant convertie, et que d'autres au contraire prétendaient qu'elle n'avait jamais existé. M. Ledos n'avait lu aucune des publications parues sous le nom de Diana Vaughan. Il allait donc, dit-il, se contenter d'étudier le portrait mis sous ses yeux et de dire ce qu'il y voyait, sans vouloir aucunement prononcer si la personne existait ou non.

Rappelons que le portrait présenté était spécialement celui fait par M. Esnault à la fin de 1893, portrait par conséquent de Miss encore fort loin de sa conversion, à l'époque de sa lutte contre Lemmi. Voici les notes prises presque sous la dictée du sagace observateur et dans l'ordre même où les observations furent exprimées :

« Personnage remarquable, très remarquable, un type curieux et même un type hors ligne ; — sectaire convaincu, qui n'accepterait pas de jouer une comédie ; pénétré de son rôle, de sa mission ; — beaucoup d'orgueil et d'ambition ; — enraciné dans ses convictions ; — je crois voir quelque chose de démoniaque dans son origine ; — persévérance raisonnée, opiniâtreté, ténacité ; — mélancolie, profonde mélancolie ; aucune satisfaction des choses mondaines ; fréquentant le monde, y faisant bonne figure sans en goûter les plaisirs ; — chaste par nature et par orgueil, une vestale ; coquetterie, non pas la coquetterie vulgaire, mais la coquetterie de la domination ; — une véritable idole pour les francs-maçons, maçonne elle-même; — aimant le surnaturel et l'attirant à elle ; susceptible d'être un support de choses étonnantes ; — grandes déceptions ; — très aimée, mais n'aimant pas elle-même au point de vue sensuel ; amie dévouée, susceptible de tendresse surtout en écrits et en paroles; il ne faudrait pas lui manquer de respect, elle ne le supporterait pas ; — compa-

tissante ; — ne pardonne pas les offenses par nature ; — jalousée ; — pas jalouse elle-même, se croyant au-dessus de cela ; — très musicienne, nature d'artiste ; poète : beaucoup d'imagination ; — ne manque pas de courage, de résolution, mais craint la mort ; impressionnée par l'idée de la mort ; la braverait cependant pour sa cause, à laquelle elle sacrifierait sa vie ; — on n'a pas facilement le fond de sa pensée, elle paraît se donner, mais elle ne se livre pas ; — prudente, avisée, diplomate ; — dans ses écrits, elle se laisserait aller à des imprudences par suite de son imagination ; — beaucoup de chance en argent, en affaires, mais ce qui la préoccupe surtout, c'est de dominer, d'être l'idole ; elle tient à être la première et n'accepterait pas un rôle secondaire ; — menacée de mort violente de la main d'une femme et par le poison ; — si elle quitte la franc-maçonnerie, celle-ci fera tout pour la reprendre, menaces, intimidation ; ne se laissera pas intimider, car, quoique très impressionnable, elle reprend vite son sang-froid ; — goût de solitude, pourrait se retirer dans un couvent, malgré sa nature indépendante. — Quand même M. Taxil aurait l'intention de faire mouvoir ce personnage, il en serait incapable, elle ne le laisserait pas faire. — On a donné à la physionomie de cette personne le type, les facultés et les forces indispensables au rôle qu'on lui prête. — Enfin ce type résume admirablement tout ce qui a été dit de Miss Diana Vaughan au point de vue sérieux et dramatique. »

LA PHOTOGRAPHIE DE L'AME

Il n'est bruit dans le monde de l'occultisme que de la prétendue découverte récemment faite par le docteur Baraduc, découverte qui ne serait ni plus ni moins que la PHOTOGRAPHIE DE L'AME.

Rien que le nom donné à cette découverte suffit pour nous mettre en garde sur le sens et la valeur qu'il faut lui attribuer : qui dit photographie d'un objet dit par là même un objet *photographiable*. Or, un objet ne saurait être photographiable, c'est-à-dire révélé par la lumière qu'autant que ses formes, quelles qu'elles soient, peuvent réfléchir ou émettre des rayons plus ou moins lumineux qu'enregistre la plaque photographique ; et quelque subtile que soit cette lumière, quelque invisible aux yeux du corps qu'on la suppose, elle n'en viendra pas moins d'un corps plus ou moins lumineux, qui en sera la source. On le voit, au premier abord, à nous en tenir aux données de la psychologie vulgaire, qui fait de l'âme un pur esprit, inaccessible par conséquent aux procédés de la physique ou de la chimie, cette prétendue théorie de l'*âme photographiable* aboutit évidemment à faire de l'âme un corps, une matière quelconque, ayant formes et couleurs ; c'est-à-dire à nier l'âme, pur esprit, fait à l'image du Créateur.

Notre docteur a prévu cette objection, et c'est sans doute pour la réduire à néant qu'il s'est appliqué tout particulièrement à distinguer en nous l'*âme* de l'*esprit*, auquel seul il veut bien accorder une nature purement spirituelle. Ceci tient à sa psychologie générale que nous examinerons plus loin. Exposons d'abord le résultat de ses expériences photographiques.

Voici le texte même de la communication faite par le Dr Baraduc au Congrès psychologique de Munich :

La matière de la thèse que je soutiens est l'impression de la plaque photographique par l'homme sans contact, sans lumière solaire, sans électricité, sans objectif, par sa propre vibration personnelle, par ce qu'on peut appeler sa lumière de vie, la lumière de son âme vitale. Je possède deux cents clichés impressionnés par ces vibrations produites dans l'obscurité, comparativement faits avec ou sans électricité.

... J'insiste sur ma découverte à un double point de vue :

1° L'impression de la plaque par une force émanée de nous ou relative à notre propre vitalité, c'est-à-dire par la lumière invisible et intime du mouvement de notre âme vitale, parce que les mots de vie, âme, amour, jour et lumière ont été partout, et de tout temps, synonymes, et que ni la chaleur, ni l'électricité qui a sa graphie propre, n'influencent la plaque d'une façon similaire ; nous nous trouvons bien, par conséquent, en présence de forces extra-mécaniques, spontanées, en dehors des modes connus de l'énergie.

J'ai donc été obligé d'admettre, comme déduction logique, une lumière humaine invisible, différente de ces différents modes de l'énergie et des rayons cathodiques découverts par le professeur Rœntgen.

Ces derniers ont leur point de départ dans un centre électrique produit dans le vide, tandis que les manifestations impressives de la plaque que j'apporte, ont leur point de départ dans la vitalité humaine.

Notre âme doit être considérée comme un centre de force lumineuse entretenant son existence par un double mouvement d'attraction et de répulsion de forces spéciales puisées dans le Cosmos invisible.

Les sels d'argent sont donc, non seulement, réduits par la lumière solaire, la fulguration électrique, mais encore par la lueur de l'âme humaine.

Ils nous révèlent les vibrations de notre atmosphère fluidique dans laquelle nous puisons et rejetons des forces par une réelle respiration, comme nous aspirons et respirons des gaz, absorbons et rendons des substances matérielles ou liquides empruntées à notre planète..

2° Le deuxième point est le suivant : la démonstration ioconographique de la plaque. Autour de nous, lorsque *nous vibrons dans la profondeur de notre être*, nous induisons, attirons, aspirons des ondes en anse ellipsoïdale tirées du Cosmos, qui sont comme force et finesse en rapport avec ce que nous appelons un état d'âme, épais, obscurci,

ou pur et lumineux, et nous rejetons dans ce même Cosmos des émanations plus ou moins grossières ou subtiles, suivant un état d'âme vibratoire analogue.

Nous avons donc, objectivable, dans certaines conditions produites accidentellement ou créées par entraînement, une zone, une atmosphère fluidique avec ce qui n'est pas nous. *Voilà le fait acquis.*

Dans plus de 2.000 expériences, la biométrie me l'avait indiqué pour le moment sans contact à une distance; la plaque vient de me le démontrer pour la lumière enregistrée; elle m'a permis de gratifier la lumière *invisible* du mouvement *visible* constatée par l'appareil, dans cette zone de respiration, d'atmosphère fluidique, périphérique à l'homme.

Nous ne sommes donc pas isolés dans le Cosmos, mais en dehors de la lumière solaire, de la chaleur, de l'électricité et des gaz plus ou moins raréfiés, nous sommes entourés par d'autres forces que nous aspirons et expirons comme le fait la respiration pulmonaire.

En résumé, la théorie des faits me porte à admettre une trinité dans l'homme : le corps, l'âme (lumière de vie) et l'esprit.

Les vibrations de cette âme de vie en nous induisent ou projettent dans le Cosmos un mouvement dont la Biométrie enregistre le *mouvement* et dont la *lumière* est iconographiée par la plaque, témoin irrécusable et véridique du phénomène qu'il enregistre.

On peut affirmer que l'âme humaine est *mouvement, lumière* et *création*, et que sa constatation expérimentale rentre dans le domaine positiviste de la science accessible à l'homme.

Cet exposé des expériences du docteur est complété par la petite statistique suivante :

En tout, j'ai employé, ou fait employer chez moi près de 400 plaques.

J'en ai perdu 200 environ d'une façon ou d'une autre, tout en en conservant une grande partie au point de vue de mon éducation personnelle comme technique opératoire; j'ai donc 200 plaques qui m'ont servi aux recherches précitées. Dans ce nombre, j'ai 20 plaques avec *anses ellipsoïdales* de la force vitale; de plus, j'en ai fait faire une dizaine d'autres en dehors des 400 plaques susdites.

Anses de force vitale cosmique : 30, sur peut-être une soixantaine d'essais, sans que je puisse affirmer ce dernier chiffre.

Je ne crois pas me tromper en accusant 40 plaques voilées *volontairement* à ma connaissance, et j'ai compté 25 images modulées par l'esprit créateur.

Et voilà ce que l'on appelle la photographie de l'âme !

Nous avons beau scruter le texte précité, il nous est difficile d'y découvrir quelque chose qui ressemble à une révélation de l'âme proprement dite; les impressions obtenues par le docteur sur ces 400 plaques ne vont, tout au plus, qu'à nous révéler photographiquement quelque chose de cette atmosphère fluidique, si chère aux occultistes, et dont M. de Rochas a déjà essayé de démontrer l'existence et la sensibilité. Nous n'avions pas besoin des expériences du docteur Baraduc pour savoir que l'âme se manifeste dans le corps humain et à sa surface par mille phénomènes qui révèlent, à l'œil et à la sensibilité externe, sa présence et son action; pour savoir qu'elle est en nous le principe de la vie, du mouvement, et que, selon le terme profond de la scolastique, elle *informe* le corps. A ce point de vue de la psychologie traditionnelle, en photographiant un phénomène quelconque du corps, ou, si l'on veut, de l'atmosphère fluidique qui l'enveloppe et qui ne saurait être qu'une dépendance du corps disparaissant avec lui, on photographie en quelque façon l'âme elle-même qui en est le principe et la source invisible et intangible.

Mais de là à photographier l'âme en elle-même, de la photographie de l'effet à la photographie de la cause, il y a un abîme que ne franchiront jamais, à notre avis, les plaques les plus magiques, fussent-elles sensibilisées et manipulées par le docteur Baraduc, doublé de Roentgen et d'Edison.

Sentant ce que sa formule « *la photographie de l'âme* » a de prétentieux et d'équivoque, le docteur nous dit bien qu'il n'a pas d'autre ambition que « d'interpréter sur la plaque sensibe les radiations nerveuses que notre corps projette à notre insu, *selon notre état d'âme.* » Accordons que les impressions photographiques obtenues par le docteur traduisent réellement les *radiations nerveuses* projetées, à notre insu, par notre corps; mais que s'ensuit-il de là, par rapport à notre âme? De quel droit logique en infère-t-il que ces impressions sont en rapport direct et réel avec les états d'âme qu'il y suppose représentés? Il n'y a là, évidemment, qu'une pure hypothèse, résultant de l'idée préconçue et de l'intention bien arrêtée chez l'expérimentateur de rapporter à l'âme et à son action les moindres signes qui apparaîtront sur la plaque gélatinée.

Disons d'abord que ces signes sont très obscurs, et qu'avec une imagination aussi inventive que celle du docteur, on peut y lire tout ce qu'on veut. La preuve en est que le docteur lui-même est fort embarrassé pour les décrire et les spécifier : ce sont des anses ellipsoïdes, des nuages, des tourbillons, des pois lumineux ou noirs, des ondes, des tissus avec mailles et nœuds, etc., où il lit, sans hésitation, tous les états que l'âme peut subir, depuis la simple vie animale jusqu'aux états les plus transcendants de la prière, de la contemplation et de l'extase (1). Nous voilà bien loin, il faut l'avouer,

(1) Nous ne donnerons qu'un exemple de la merveilleus[e] imagination du docteur. Il s'agit d'une plaque ayant vu l[e] soleil, et cependant *réagissant encore sous les rayons photochimiques de l'invisible* : « La forme, nous dit le docteur, représente un souffle supérieur à trois boules blanches sor-

de ce qu'il appelle l'âme sensitive et vitale.

Mais admettons encore une fois que ces images élémentaires, confuses et vagues, représentent en réalité les vibrations de la « *lumière de vie*, de la *lumière de l'âme vitale* » ; ces vibrations ne pourront jamais révéler que les phénomènes vitaux communs à l'humanité, et qui ne sont différentiés dans l'individu que par les conditions particulières de sa propre constitution, de son propre tempérament, ou, comme il le fait entendre lui-même, par l'appropriation ou absorption des substances ou forces extérieures actuellement en contact avec son organisme. Que ces traductions photographiques, *anses ellipsoïdales de la force vitale* ou *anses de force vitale cosmique* obtenues sans contact, sans lumière solaire, sans électricité, soient un curieux phénomène à ajouter à ceux que nous a révélés la photographie, nous ne le nions point ; mais nous ne pouvons y voir qu'un effet de rayonnement matériel du corps humain, effet rentrant entièrement, par conséquent, dans le domaine de la *physiologie*, et n'ayant rien à nous apprendre des *états d'âme* du sujet. Il n'a été donné qu'à certains saints privilégiés, éclairés d'une lumière surnaturelle, de pénétrer jusqu'à l'essence immatérielle de l'âme et de découvrir, par des indices à eux seuls reconnaissables, ces états d'âme que l'on voudrait aujourd'hui nous donner comme accessibles par de simples procédés physiques ou chimiques.

Nous n'aurions pas songé à critiquer les expériences du docteur, s'il s'était borné à nous les présenter comme une preuve de ce qu'il appelle les *radiations nerveuses* du corps humain et une confirmation de l'existence de l'atmosphère plus ou moins lumineuse, qui, prétend-on, l'enveloppe. Mais, comme nous allons le voir, son entreprise a une tout autre portée. Ses expériences photographiques ne sont qu'un point de départ pour bâtir, sur des fondements ayant une apparence scientifique, toute une psychologie nouvelle, empruntée en grande partie aux doctrines de la philosophie occulte, de la Kabbale et de la Théosophie.

Pour se convaincre que le Dr Baraduc n'est qu'un disciple des doctrines occultes les plus extravagantes sur l'âme depuis Hermès jusqu'à Bœhm, Eliphas Lévi, et Mme Blavatski, il suffit d'ouvrir son livre intitulé :

L'Ame humaine. — Ses mouvements, ses lumières et l'iconographie de l'invisible fluidique.

« Est-ce l'antique magie, s'écrie-t-il dès le début, qui sort du sanctuaire ténébreux où elle était adorée et vient à son heure s'incliner devant la science humaine et se dévoiler d'elle-même à son tour ?..... Peut-être. — J'ai toutefois trouvé une méthode démontrant l'existence de l'*Invisible fluidique*, qui se graphie sur une plaque sensible, et la création d'images fluidico-vitales par l'*esprit* modulant la force vitale animique..... L'âme se meut et luit, on peut en observer les mouvements et en recueillir la lumière vivante. »

Un peu plus loin, le Dr Baraduc se donne ouvertement comme héritier de la science des grands occultistes d'autrefois, « qui, sans doute pour exprimer par des symboles les formes et les vibrations des forces invisibles possédaient des moyens enregistreurs perdus depuis... L'invisible est attiré par la volonté humaine mise en dispositif d'aspiration pneumique, forçant l'appel et créant le courant attractif des forces ambiantes, appartenant à la vitalité ou à l'intelligence universelle. L'esprit humain pourra de même projeter son propre corps fluidique psychique et la plaque le recueillir. Le tout est de pouvoir créer le courant, il n'est pas besoin de lentille ».

On le voit, l'*esprit* n'est en somme qu'une machine aspirante et respirante, s'assimilant les matériaux cosmiques avec lesquels il est en contact, au moyen de son propre corps fluidique qu'il peut projeter au dehors. Ce corps fluidique ne serait autre chose que l'*âme*, la forme lumineuse de l'esprit, le *Double* des spirites, la *Mumie* de Paracelse.

« L'esprit, dit le docteur, n'a qu'à concevoir avec force et netteté l'image à laquelle il veut donner un corps fluidique, et sous une douce pression de la volonté, cette image s'évacue par la main et vient se graphier sur la plaque avec laquelle elle est en contact dans l'obscurité. Les personnes dont l'imagination et la volonté sont puissantes projettent les images qu'elles créent ou celles des personnes auxquelles elles pensent, sans l'aide de l'électricité. La plaque reçoit et garde l'image produite. »

Le docteur a obtenu ainsi son portrait actuel, son image polarisée et une image renversée. Bien plus cette force de volonté *iconographiante* va jusqu'à projeter des images photographiques à une distance indéfinie. L'auteur en donne pour preuve la psychicone obtenue

tant d'un nez appartenant à quatre figures correspondant aux quatre points cardinaux : une concentrée et soufflante, nord ; une forme grave, sud ; une triste sèche, est ; une forte réjouie, à l'ouest. Le souffle à trois boules blanches, de force réductrice en haut, poussé par le sympneuma des quatre entités, représente la lettre *damed*, nombre 12, l'esprit se dégageant de la matière ; il est terminé en bas par deux points de force subtilisante des sels d'argent. On remarque quatre figures sympneumatiques orientées qui sortent de différentes formes énormes. »

Cette image photographique, ainsi interprétée par le docteur, représente l'état d'âme suivant : « *Invocation à l'esprit de vie* ».

Il faut être diablement clairvoyant pour découvrir toutes ces belles choses dans les taches insignifiantes d'un cliché qui a vu le soleil.

par télépathie entre M. Istrati et M. Hasden, de Bukarest, directeur de l'enseignement.

Voici textuellement son récit :

« Le Dr Istrati, se rendant à Campana, il est convenu qu'il doit, à date fixe, apparaître à Bukarest sur une plaque du savant roumain, à une distance environ Paris-Calais.

« Le 4 août 93, M. Hasden évoqua l'esprit de son ami en se couchant, un appareil au pied, l'autre à la tête de son lit.

« Après une prière à l'ange protecteur, le Dr Istrati s'endort à Campana, en voulant avec toute sa force de volonté apparaître dans un appareil de M. Hasden. Au réveil, le docteur s'écrie : « Je suis sûr que je suis apparu dans l'appareil de M. Hasden, comme une petite figurine, car je l'ai rêvé très clairement. »

« Il l'écrit au professeur P..., qui va lettre en main et trouve M. Hasden en train de développer.

« Je copie textuellement la lettre de M. Hasden à M. de R... qui me l'a communiquée.

« Sur la plaque A, on voit trois essais, dont l'un, celui que j'ai noté au dos avec une croix, est extrêmement réussi. On y voit le docteur regarder attentivement dans l'obturateur de l'appareil dont l'extrémité en bronze est illuminée par la lumière propre de l'esprit.

« M. Istrati revient à Bukarest et reste tout étonné devant son profil physionomique ; son image fluidique est très caractéristique, en ce sens qu'elle l'exprime plus exactement que son profil photographique. La réduction du portrait et sa psychicone télépathique sont très ressemblantes. »

Nous avons sous les yeux une reproduction photographique des prétendus portraits du Dr Istrati, projetés par celui-ci à près de 300 kilomètres de distance. On y voit en effet une silhouette de tête fort vague, se détacher en blanc sur fond noir.

Mais, nous l'avouons, cette expérience isolée, unique, ne saurait nous satisfaire, et si le résultat a été aussi concluant que le prétend le Dr Baraduc, nous nous demandons pourquoi, en présence d'une telle merveille, les deux amis de Bukarest n'ont pas renouvelé l'expérience et pourquoi le Dr Baraduc lui-même, qui paraît doué de la puissance d'imagination et de volonté qu'il exige de l'expérimentateur, n'a pas ajouté sa propre expérience à celle du Dr Istrati. Il nous donne bien trois prétendus portraits de lui-même obtenus par sa méthode et qu'il met en face d'une photographie ordinaire exécutée par Nadar : 1° l'obographie de son corps fluidique ; 2° l'iconographie de son fantôme psychique ; et 3° l'image géométrique de son esprit pur. Or, la plaque n° 1 n'offre qu'un nuage de taches confuses, où il est impossible de distinguer aucune forme ; le n° 2 offre bien une tache noire qu'avec beaucoup de bonne volonté on peut prendre pour la forme vague d'une tête humaine (Nous nous demandons, en passant, pourquoi ces iconographies ne représentent que la tête, et non pas le corps humain entier ?) et le n° 3 présente, mais très distinctement, se dessinant sur fond noir, une croix blanche à rayons égaux, reliés au point d'intersection par un petit nœud en forme de cercle : ce que le docteur appelle les rayons divins, avec leur mince cercle de manteau odique, et communiquant avec les quatre souffles de l'esprit. Nous laissons au docteur la responsabilité de son interprétation du signe ; mais, ce signe, si nettement tracé en face des autres graphies si confuses et si insignifiantes, nous rend perplexe et, au risque de passer pour incrédule, nous voudrions bien être nous-même témoin de l'opération et de la manipulation.

Ce que nous pouvons affirmer, en connaissance de cause, c'est que tout cet appareil d'expériences photographiques ne tend, comme nous l'avons dit, qu'à échafauder une psychologie qui substitue aux doctrines de la foi sur l'âme les plus bizarres et les plus incohérentes imaginations de l'occultisme ancien et moderne.

A la suite des Kabbalistes et de la théosophie, le Dr Baraduc reconnaît dans l'homme sept principes qui se divisent ainsi hiérarchiquement :

Esprit	âme divine, dont le signe est Vau. âme spirituelle. âme humaine ou âme spiritique.
Ame ou Corps astral	âme animale. âme astrale. force vitale.
Corps matériel.	

Comme nous l'avons vu, les expériences du Dr Baraduc, en dépit de la modestie qu'affectent certains passages de son exposition, embrassent toute la série de ces sept principes, depuis la force vitale jusqu'à l'esprit ou l'âme divine. Il est vrai que nous ne connaissons ces principes que par les interprétations données par lui aux signes photographiques obtenus, et qu'il serait par trop ambitieux de sa part de vouloir nous imposer des interprétations qui relèvent uniquement de l'imagination de l'interprète ou des divers systèmes occultes qui ont contribué à sa théorie.

Y aura-t-il plus de vérité dans la partie du système qui s'attache surtout à nous faire connaître l'*âme*, corps psychique ou fluidique de l'esprit ? Nous retrouvons de ce côté les mêmes tendances à justifier par l'expérience scientifique les pires théories de l'occultisme, l'âme ici se confondant entièrement avec la matière et n'étant qu'un *fluide lumineux*, ou *un mouvement lumineux objectivable*, dont la forme animo-psychique est « une boule de lumière dans le noir. »

De même qu'il y a sept principes dans la nature humaine, il y a aussi sept lumières

particulières de l'âme, correspondant à ces sept principes, dont voici le tableau :

1re lumière : *Od*, trame de vie cosmique s'individualisant, en se divisant en pois lumineux ; aspir du Somod, corps fluidique.

2e lumière : *Somod*, conjonction synthétique des tissu vivant, nuées, animules-vie.

3e lumière : *Aour*, entité instinctivo-intelligente, âme-germe, unité vivante, espèce.

4e lumière : *Psych-Aour*, âme humaine, entité spirituelle.

5e lumière : *Psych-Icone*, image de l'Esprit modulant la forme animique.

6e lumière : *Ob*, émanation de l'âme humaine, expir du Somod.

7e lumière : *Psych-Extase*, expansion de l'Esprit se libérant hors la forme.

Il va sans dire que pas une de ces lumières n'a échappé aux plaques du Docteur, qui les a distinguées et classées avec une précision et un scrupule scientifiques qu'on ne saurait trop admirer.

Pour donner une idée de la profondeur d'analyse dont témoignent ces descriptions, il suffira de citer celle de la sixième lumière :

« *Sixième Lumière* : Esprit universel. — Etat d'âme : prière à l'esprit universel psychique du monde. (Si cet esprit universel psychique du monde n'est pas le Dieu du Dr Baraduc, je ne comprends plus rien à son système). La prière a infléchi en ellipse un très beau réseau de fines *lamelles psychiques*? en tissu lamellaire ; pneuma subtil cosmique, trame universelle de lumière, d'une pureté très remarquable avec formes grandes sous le voile lumineux. On voit aussi des traits de lumière à gauche, en forme de pennes de plumes. Ce sont, sans doute, ces projections penniformes que les saints ont vues, quand ils les ont symbolisées sous la forme d'une colombe, du phœnix et de l'oiseau du paradis. »

C'est, on le sait, une des manies de l'occultisme moderne de vouloir ramener aux forces et aux effets naturels qu'il prétend découvrir les miracles opérés par Jésus, ses disciples ou les saints. Dans le chaos de doctrines qui le composent et que l'on retrouve dans le livre qui nous occupe, tout se mêle et se confond, le voile d'Isis, le manteau de Tanith ; l'illuminisme des Mahatmas, l'auréole des saints et le manteau de gloire des élus ; la Communion des Saints et la Communion avec la Providence d'Eliphas Lévi. Pour le Dr Baraduc, le démon disparaît du monde ; l'obsession et la possession ne sont plus que l'effet d'une névrose, ou plus scientifiquement parlant, du parasitarisme fluidique contracté par la respiration de l'âme du monde animo-fluidique ; une communion fluidique, qui fait que deux âmes, deux personnalités se trouvent dans un seul corps. Le Docteur a obtenu (nous n'en saurions douter) la signature de ce parasitarisme fluidique avec la forme de la personne accouplée.

On conçoit qu'en face de pareilles découvertes, le Docteur, pendant les deux années qu'il a consacrées à ces recherches, se soit souvent, comme il l'avoue, senti pris de vertige. Une seule chose nous étonne, c'est que sa raison ait pu résister à de pareils assauts, et qu'on n'ait pas à déplorer un cas de folie de plus, une nouvelle victime des audaces et des témérités de la science.

Pour nous, il nous apparaît clair comme le jour qu'il faut mettre ce livre à côté de tous ces essais prétendus scientifiques qui, sous prétexte de ressusciter une science ensevelie dans les arcanes de l'occultisme, tendent à démolir la foi au surnaturel et à obscurcir les idées les plus claires sur l'âme et ses destinées.

Les expériences du Dr Baraduc n'auront pour résultat que de servir de confirmation aux absurdes rêveries du spiritisme et de la théosophie.

Déjà son système est exploité outre-Manche.

Dans le numéro de septembre dernier du *Lucifer*, l'un des organes les plus en vogue du spiritisme anglais, Mrs Besant, l'une des prêtresses accréditées de l'occultisme théosophique, invoquait à l'appui de sa propre théorie de l'âme et de ce qu'elle appelle les *formes de la pensée* (thought-forms), les expériences du Dr Baraduc. L'exposition de son système nous aidera à nous faire une juste idée des tendances et de la valeur psychologique de l'invention du docteur français.

Le Dr Baraduc, de Paris, dit-elle, vient de forcer la barrière ; il est sur la voie qui mène à photographier les images *astro-mentales*, à obtenir des représentations visibles de ce qui (elle le reconnaît) à un point de vue *matérialiste*, serait le résultat des vibrations de la matière grise du cerveau.

Il est depuis longtemps reconnu, pour ceux qui ont étudié attentivement la question, que certaines impressions étaient produites par la réflexion des rayons ultra-violets venant d'objets invisibles par les rayons du spectre ordinaire.

Le Dr Baraduc a obtenu diverses impressions en pensant fortement à un objet, l'effet produit par la *forme de la pensée* apparaissant sur une plaque sensible. Il a ainsi essayé de projeter le portrait d'une dame morte qu'il avait connue, et a produit l'impression due à sa pensée d'un dessin qu'il a fait de cette dame sur son lit de mort. Il dit, fort justement, que la création d'un objet est le passage extérieur d'une image hors de l'esprit et sa matérialisation subséquente, et il cherche l'effet chimique causé sur les sels d'argent par cette image créée par la pensée. Une illustration frappante de cette assertion, c'est celle qu'il donne dans une image photographique représentant une force rayonnante, la projection d'une fervente prière. Une

autre prière produit des formes ressemblant au feuillage d'une fougère, et une autre des formes rappelant une pluie serrée. Trois personnes, pensant à leur union dans l'affection, projettent une masse oblongue et ridée. Un jeune garçon au désespoir et caressant un oiseau mort apparaît sous la forme d'une masse enveloppée d'un réseau de fils recourbés et enchevêtrés. Un profond sentiment de tristesse se traduit par un violent tourbillon.

Ce sont là, d'après Mrs Besant, des illustrations instructives et suggestives. Mais il est clair, ajoute-t-elle, que ce qui est obtenu, ce n'est pas l'image de la pensée, mais seulement l'effet causé dans la matière éthérée par ses vibrations, et il est nécessaire d'apercevoir clairement la pensée pour comprendre le résultat produit.

Mais le Dr Baraduc n'est qu'un novice, et ses prétendues révélations ne sont qu'un enfantillage en comparaison des lumières que la théosophie nous apporte sur ces *formes de pensée* qui, dans le système de Mrs Besant, sont causées par les vibrations produites dans le *corps mental* par l'activité du Moi, et qui passent du corps mental dans le *corps astral*, où elles revêtent une essence élémentale.

Ces formes de pensée ont été scrupuleusement observées par les théosophes, qui ont déterminé la couleur spéciale appartenant à chacune d'elles; et voici comment, selon Mrs Besant :

Les représentations des formes de pensée, nous dit-elle, jusqu'ici données, ont été obtenues de la manière suivante : Deux Théosophes clairvoyants ont observé les formes causées par des pensées définies projetées au dehors par l'un d'eux, ainsi que les formes projetées par d'autres personnes sous l'influence de diverses émotions. Ils les ont décrites aussi exactement et aussi complètement qu'ils ont pu le faire à un artiste qui les accompagnait, et celui-ci en a fait des esquisses coloriées, jusqu'à ce que la reproduction approche de la réalité.

Avant d'entrer dans le détail de ces images, Mrs Besant pose trois principes généraux : 1° la qualité de la pensée détermine sa couleur; 2° la nature de la pensée détermine sa forme, et 3°, la netteté de la pensée détermine la netteté de l'image. Voici donc, d'après les révélations de ces deux théosophistes, dont malheureusement Mrs Besant nous laisse ignorer les noms, les formes et les couleurs des pensées fidèlement traduites, sous leur dictée, par l'artiste, dont les dessins coloriés accompagnent le texte du *Lucifer*.

COULEUR DE NOS ÉMOTIONS

Cette couleur dépend du nombre de vibrations accomplies dans l'espace d'une seconde, et cela est aussi vrai dans le monde astral et le monde mental que dans le monde physique. Dans les deux premiers, les corps vibrent sous l'influence de la dévotion; l'*aura* sera teinte de bleu plus ou moins intense, beau et pur selon la profondeur, l'élévation et la pureté du sentiment.

Dévotion : couleur bleue

Dans une église, on peut voir de telles formes de pensée s'élevant, non pas sous des traits définis, mais par masses roulantes de nuages bleus. Trop souvent, la couleur est obscurcie par un mélange de sentiments égoïstes, le bleu alors se teintant de brun et perdant son pur éclat.

Mais la pensée de dévotion d'un cœur parfaitement désintéressé est d'un éclat aussi pur que le bleu profond d'un ciel d'été. A travers ces nuages bleus brilleront souvent des étoiles d'or excessivement éclatantes et versant comme une pluie d'étincelles.

Colère : couleur rouge

La colère produit le rouge de toutes nuances, depuis le rouge terne de brique jusqu'au plus brillant écarlate. La colère brutale se traduit par des éclairs d'un rouge sombre, tombant de nuages ténébreux; tandis que la colère venant d'une noble indignation donne un vif écarlate, beau à voir, mais cependant produisant un frisson désagréable.

Amour : couleur rose

L'affection, l'amour, produisent des nuages de teinte rose, variant du cramoisi terne, l'amour animal, au rose rouge, mêlé de brun par l'égoïsme.

Jalousie : couleur verte

Du vert terne aux plus délicates nuances de rose, à mesure que l'amour se purifie de ses éléments égoïstes et s'étend de plus en plus dans les vastes cercles d'une tendresse généreuse et impersonnelle et d'une large compassion pour tous ceux qui sont dans le besoin.

Intelligence : couleur jaune.

L'intelligence produit des formes de pensée jaunes. La raison pure tendant à des fins spirituelles donne naissance à un jaune délicat et beau, tandis qu'employée à des fins égoïstes ou ambitieuses, elle ne donne que des formes orangées, d'un orange clair et intense.

FORME DES PENSÉES

La forme des pensées est déterminée par leur nature.

Dévotion : une fleur.

Ces pensées prennent constamment la forme d'une fleur excessivement belle, variant de contours, mais caractérisée par des pétales dirigeant leur pointe en haut et ressemblant à des flammes azurées.

Métaphysique : formes géométriques.

L'étoile à cinq pointes est une pensée dirigée vers le LOGOS, une sainte aspiration à être en harmonie avec la loi cosmique. Les pensées qui prennent les formes géométriques, telles que le cercle, le cube, la pyramide, le triangle, le pentacle, le double triangle, etc., sont des pensées ayant trait à l'ordre cosmique ou des concepts métaphysiques.

Colère : un éclair ou un stylet.

Le livide éclair tombant de nuages sombres, que représente la fig. 4, a été donné par l'*aura* d'un homme grossier et presque fou furieux de l'East End de Londres, au moment où il levait la main pour frapper une femme; cet éclair causa un frisson d'horreur, comme s'il pouvait tuer. Le stylet effilé (fig. 5) est la pensée d'un violent sentiment et désir de vengeance et de meurtre, entretenu, pendant des années, par un homme contre une personne qui lui avait fait une grave offense. La figure 6 (le rayonnement d'une bombe qui éclate) représente la pensée d'une colère explosive, mêlée d'éléments de mentalité, dont le mélange la rend plus dangereuse que si elle était purement passionnelle.

Nous faisons grâce au lecteur du reste de la description.

De pareilles niaiseries pourraient passer à la rigueur, si on nous les donnait comme de pures imaginations à l'usage des *Keepsakes* anglais; mais la théosophie, qui se prend au sérieux, nous les présente comme des résultats scientifiques acquis à l'occultisme ; et le *Borderland*, une des Revues occultes les plus répandues en Angleterre, les insère à la suite des expériences du Dr Baraduc, sous le titre pompeux de : *Suggestions for psychic Students*. Suggestions fournies par la science aux étudiants psychiques.

Ce rapprochement nous édifie sur le mérite relatif des deux inventions ; et pour nous, nous n'hésitons pas à mettre les révélations du Dr Baraduc et celles de Mrs Besant dans le même sac. Les plaques du docteur valent les illustrations du *Lucifer* ; tout cela peut amuser un instant les oisifs, jeter même de la poudre aux yeux des *Etudiants psychiques;* mais ne saurait en rien altérer les convictions des esprits qui examinent toutes ces belles découvertes à la lumière de la foi et de la saine raison.

Peut-être même avons-nous pris trop au sérieux ces amusements prétendus scientifiques. En pareille matière, l'ironie serait plutôt de mise ; et pour discréditer les assertions du Dr Baraduc, suffirait-il de rappeler ce qu'on raconte à propos de ses *photographies d'âme* qui n'ont pas réussi : le docteur aurait voulu, dit-on, photographier l'âme de plusieurs personnages politiques considérables. Mais l'essai échoua ; la plaque est restée complètement noire.

Pour conclure, nous doutons fort que la *photographie de l'âme* du Dr Baraduc apporte la moindre lumière, même à la science physiologique de l'homme.

En tout cas, nous lui recommandons les lumineuses révélations de son critique d'Outre-Manche ; elles pourront le mettre sur la voie d'une découverte bien plus étonnante et bien plus merveilleuse encore, celle de la *photographie des couleurs de l'âme*. Ce n'est pas assez de la forme des pensées, se résolvant en pluie, en tourbillon, en fougère ; nous ne serons pleinement satisfait et convaincu que le jour où nous verrons apparaître sur ses clichés les nuages bleus parsemés d'étoiles d'or de la dévotion ou les roses de l'amour.

Gilbert Jonas.

Les Anges et les temps présents

(suite)

Joignons à ce fait un des nombreux exemples, beaucoup plus concluants, de bilocation des saints. Nous croyons devoir nous guider surtout sur l'observation des faits, et nous nous convaincrons que cette observation ne laisse debout que deux hypothèses, le dédoublement et la substitution angélique. La bilocation rigoureuse n'a pas lieu.

Une députation de sauvages inconnus vint un jour frapper à la porte d'un couvent franciscain, au Nouveau-Mexique : ils demandaient le baptême et des apôtres pour leur nation. Grande fut la surprise des religieux d'apprendre qu'une femme inconnue avait instruit ce peuple des mystères du christianisme et l'avait disposé au baptême. Cette femme, sans autre appui que son zèle, venait par intervalles au milieu d'eux, parlant leur langue et appuyant ses discours par des miracles. Elle s'absentait parfois sans qu'on pût savoir le lieu de sa retraite. Sur la description qu'ils firent de son costume et de ses traits, les franciscains leur montrèrent une image de la mère Louise de Carrion, dont la réputation de sainteté était alors universelle en Espagne. Les Indiens reconnurent le costume en observant que la femme qui les catéchisait était beaucoup plus jeune et d'une grande beauté.

Ce fut bien une autre surprise lorsque les religieux, désignés pour accompagner les Indiens, arrivèrent avec eux dans la région encore inexplorée du Nouveau-Mexique où ils étaient attendus : le royaume entier, la famille royale en tête, étaient préparés à recevoir les sacrements et devint le centre d'une chrétienté importante.

Le gardien du couvent franciscain, le P. Alonso de Benavidès, entreprit quelques années après le voyage d'Espagne pour découvrir la sainte religieuse, instrument de toutes ces merveilles. Ce lui fut chose facile, grâce au général de son Ordre, qu'il trouva à Madrid et qui était informé de tout par les Directeurs de Marie d'Agréda. Obligée par l'obéissance à s'ouvrir de son intérieur au P. Alonso, l'humble religieuse lui confirma tout ce qu'il avait appris : était-elle transportée au-delà des mers avec son corps ou sans son

corps? Elle l'ignorait comme saint Paul; mais le fait lui était arrivé plus de cinq cents fois, de sorte qu'elle savait les noms des provinces et des royaumes de ces contrées et pouvait les décrire, ainsi que les mœurs et les usages des naturels, aussi bien qu'un missionnaire qui eût vécu parmi eux.

Nous pourrions citer cent exemples semblables, tous, à part quelques rares exceptions, justifiant l'aveu que Ribet laisse tomber au préjudice de sa thèse : « Généralement, tandis que dans l'apparition la personne vivante parle et agit et demeure en pleine possession d'elle-même; au point de départ, au contraire, elle paraît absorbée par l'extase, ou même dans l'immobilité de la mort. » (IIe P., ch. XIII, n. 15.)

Avec un tel aveu, nous avons beau jeu à conclure. Si c'est le même corps qui est simplement visible en deux lieux à la fois, pourquoi ici et là n'est-il pas perçu dans le même état? Si Marie d'Agréda cathéchise les Indiens en Amérique, elle doit reproduire les mêmes actes dans la cellule de son couvent d'Espagne. Si Agnès de Langeac converse à Saint-Sulpice avec M. Olier, il ne faut pas que dans son couvent les médecins Romeuf et Terrisse discutent devant son corps insensible sur son état de mort ou d'extase.

De la différence d'états dans les deux apparitions, il faut conclure à la non-identité des sujets et partant à l'intervention des anges au moins sur l'un des deux points.

La non-identité des sujets favorise l'hypothèse des divers dédoublements qui sourit à certains auteurs, malgré les difficultés qu'elle présente.

Le dédoublement de l'âme et du corps est une mort violente, suivie de résurrection, choses à peine tolérables.

Le dédoublement de l'âme sensitive et de l'âme intelligente n'est pas plus admissible, parce qu'il détruit l'unité de la substance spirituelle.

Il y a un autre dédoublement, celui du corps, non cette sorte d'exfoliation, à l'aide de laquelle l'abbé de Lignac, oratorien, explique la multi-présence eucharistique, mais celui de certains philosophes qui admettent l'existence d'un corps intermédiaire entre le corps matériel et l'âme, uni à celle-ci même après la mort. Cette hypothèse est celle qui concorde le mieux avec les faits.

Il est certain que dans ces translations, l'âme est tout entière là où elle opère, le corps restant au point de départ dans une inertie relative.

Si avec Ribet nous nous reportons au moyen âge, nous assistons à des exemples de translation donnés publiquement par les sorcières; sous les frictions répétées de l'onguent magique, ces femmes tombent dans un sommei profond, pendant lequel elles éprouvent toutes les émotions d'une réelle présence au sabbat.

D'autre part, le corps est aussi, d'une certaine manière, réellement transporté avec l'âme.

« Pour prouver la réalité du transport extatique, les Lapons, dit J. Scheffer, rapportent ordinairement du pays, où ils se sont rendus pendant que leurs corps restent inanimés sous leurs tentes, tout ce qu'on leur a demandé comme gage de vérité, un couteau, un anneau ou autre chose. » (*Laponie.*)

Sainte Lidwine et Catherine Emmerich, dans leurs nombreux voyages extatiques en Palestine, à Rome et ailleurs, se blessent réellement aux épines ou aux cailloux de la route, et l'ange de Lidwine lui fait remarquer lui-même ce témoignage d'une translation corporelle.

Les formes vaporeuses sous lesquelles le sorcier opère ses méfaits, se comportent comme la doublure corporelle, recevant les coups qui se répercutent sur le corps resté au logis. C'est ce que M. de Mirville a fait ressortir particulièrement à propos des manifestations de Cideville.

Si ce dédoublement vous semble inadmissible, nous n'avons qu'à nous rejeter entre les bras des anges, et à croire, avec Ulrich Molitor, que le saint est transporté par un ange au lieu où il opère et qu'un autre ange représente, au point de départ, le corps insensibilisé par l'extase.

Des témoignages positifs fortifient cette présomption.

La religieuse d'Agréda, racontant l'enlèvement très vraisemblable de Marie au ciel aussitôt après sa naissance, rejette la bilocation qui ne pouvait rendre présente à la Trinité la sainte enfant tout entière, et fait tenir simplement sa place dans le berceau par un ange qui prend sa figure.

Le P. Séraphin cite l'exemple d'une extatique encore vivante au moment où il écrivait (1871), qui aurait le privilège d'apercevoir l'ange chargé de la représenter au point de départ.

Ce sentiment adopté, suivant le même Père, par plusieurs écrivains mystiques italiens, est donc, à la différence de la théorie de Leibnitz, le mieux concordant avec les faits.

§ III. — *Apparitions des démons et des bons anges; formes propres et signes distinctifs; les formes enfantines sont les plus communes.*

On peut toujours, sinon toujours facilement, distinguer les apparitions diaboliques de celles des bons anges, en s'éclairant de la loi qui préside à ces manifestations. Cette loi serait, suivant Suarez, une loi d'harmonie entre le corps factice et l'esprit qui en est le moteur; « aussi ces corps trahissent-ils les misères de l'esprit, » (IV, ch. 36). Cela revient à dire que le moteur

ransforme l'instrument à son image. Comment expliquer alors les contrefaçons de l'ange de lumière?

Deux lois gouvernent le mauvais esprit dans les apparitions : la vérité de Dieu qui lui interdit de nous en imposer et l'oblige à paraître ce qu'il est, c'est-à-dire à manifester extérieurement sa condition de misère et de désordre moral; puis la propre dépravation de cet esprit déchu, qui lui fait trouver une satisfaction amère à renverser, ou du moins à blesser l'ordre et les convenances. On peut observer le germe de cette dépravation dans l'esprit de contradiction et la bizarrerie de certains enfants; ce travers, souvent aimable dans le jeune âge, ne diffère qu'en degré de la révolte de l'ange déchu; la médecine appelle la manie *une forme fruste* de la folie; l'esprit de contradiction est la forme fruste de la révolte diabolique.

Le démon donne aux formes d'animaux la préférence sur la forme humaine pour signifier la dégradation dont il est frappé; par les formes d'animaux nocturnes, il fait entendre qu'il est enfant de la nuit et inspirateur des œuvres de ténèbres; pour signifier la cruauté de ses mœurs et la perversité de ses goûts, il choisira les animaux connus pour leur férocité ou leur caractère immonde : de là les dragons, les lions rugissants, les satyres, les lamies et les onocentaures de la Bible; et les apparitions populaires de tigres, de loups, de chats noirs, de serpents, de porcs, de crapauds. Sainte Thérèse raconte que, se livrant un jour à des propos futiles avec une personne mondaine, elle aperçut venant dans leur direction un crapaud, à une heure et dans un lieu où rien ne pouvait justifier la présence de cet animal.

La forme humaine n'est pas interdite au démon, mais il l'altère par un mélange hétéroclite de membres d'animaux, exprimant par cette confusion de traits l'anarchie qui règne dans ses facultés blessées.

Le type de ces manifestations est le Baphomet des loges palladiques, corps de femme terminé par les pieds et la tête du bouc, une tête haut encornée, à la physionomie brutale, solennelle et lamentable. « *Les pieds,* dit saint Augustin, *figurent les actes et les désirs de l'âme* »; les pieds de bouc dénotent donc la dépravation des actes et des affections, et la tête, la dépravation de l'intelligence.

On peut voir à ce sujet les illustrations du *Diable au XIX*e *Siècle,* qui reproduisent les traits les plus communs des apparitions diaboliques. Ces représentations sont un peu monotones, faute pour le lecteur de pouvoir se rendre compte du symbolisme qui préside à ce bizarre assemblage de formes, dont l'expression dominante est plutôt l'impuissance et le ridicule que la terreur. C'est le seul reproche qu'elles méritent, et il renferme, du reste, un indice d'authenticité.

Très souvent, la forme humaine est simplement déshonorée par un ou deux traits moins significatifs et suffisants dans la pensée de la Providence à démasquer le caractère de l'apparition : ce sont les griffes, les cornes, l'appendice caudal, le pied fourchu, signes de la cruauté, de la force brutale et de l'infériorité morale de la bête; le ventre proéminent indique avec moins d'équivoque la prédominance des appétits inférieurs : le Lucifer enfant du Docteur Bataille présente cette difformité, et il n'est pas sans intérêt de remarquer ce même trait relevé dans un récit du *Grand Exorde de Cîteaux.*

Les cornes sont plus invariablement encore le signe caractéristique de l'ange déchu. Sybacco, le génie familier de Lemmi, a des cornes de bélier. Quand les trois démons supérieurs qui se précipitaient sur Diana Vaughan, à genoux devant l'image de Jeanne d'Arc, sont repoussés par la vertu de la sainte, leur beauté s'évanouit soudain, et ils paraissent pourvus des divers appendices révélateurs de leur déchéance, cornes et queue, ce qui imprime l'accent du désespoir à leurs hurlements de rage.

Le front cornu, chose singulière, est attribué partout au démon, même chez les peuples les plus sauvages : « Les anciens Canadiens, comme les Patagons, écrit le comte de Résie, représentent les mauvais esprits avec des fronts cornus et jetant du feu par la bouche et par tous les orifices du corps. » (Ch. Ier.)

Dans le bas Niger, le dieu des honneurs, Ikanka, a des cornes perpendiculaires, ainsi que le dieu des adultes; et ce qui prouve la puissance de la tradition, c'est qu'on en prête même aux génies auxquels on serait naturellement disposé à les refuser, tels que le génie des jeunes garçons et celui des jeunes filles.

Où chercher la raison de cet étonnant accord avec les traditions de l'Occident? Ce n'est pas dans l'imagination du peuple, incapable d'une théologie si profonde, ni dans l'Ecriture, qui n'offre rien de semblable, mais dans des apparitions primitives, dont la mémoire a été ravivée d'âge en âge. Aujourd'hui encore, sans s'inquiéter de nos susceptibilités et de notre délicatesse, Béelzébuth nous parle, à Charleston, de ses cornes! Il fait même de ses cornes ce que les amants font de leurs cheveux, des gages d'affection tendre! Il en a sacrifié une en faveur de ses fidèles, sauf à la laisser repousser ensuite, dit le Docteur Bataille : et chacune des trente-trois mères Loges du Lotus en détient un fragment, la pointe étant à Rome. (22e fasc.)

Il est des apparitions d'un discernement

plus difficile. Le démon revêt parfois la forme humaine pure, avec les charmes de la jeunesse et de la beauté. Cette illusion a son correctif. Par une attention de la Providence divine, il n'est aucune apparition diabolique qui n'offre quelque circonstance suspecte ou étrange, capable d'inspirer la défiance sinon au visionnaire, du moins à un directeur éclairé, ce qui revient pratiquement au même, puisque la prudence nous défend d'obéir à une vision sans le contrôle du directeur.

Sous les traits d'un bel enfant en robe rouge, le démon joue avec les deux fils du juge de Tedworth. Une circonstance singulière de l'apparition ne saurait passer inaperçue : deux couteaux en forme de croix sont plongés dans le cœur de l'adolescent. Que signifie cette blessure ? La créature frappée à mort dans sa vie la plus haute : « Il n'est pas, dit le Sage, de plaie plus envenimée que la plaie du cœur, *et omnem plagam et non plagam videbit cordis.* » (Eccli., XXV, 18.)

La même remarque se vérifie dans une tradition populaire de l'Allemagne. Les jeunes filles peuvent, dit-on, moyennant un cérémonial très simple, voir leur lutin : un jeune enfant apparaît dans un seau d'eau, nu et les reins traversés de part en part d'un coutelas. Cette légende présente bien les deux caractères des apparitions diaboliques, l'impureté et la détresse, et la jeune germaine ne les imaginerait certainement pas : la nudité de l'enfant choque le sentiment naturel de sa pudeur, et la vue de la blessure la fait tomber en syncope, ce dont le lutin la punit sur-le-champ. Ces deux caractères suffisent, à notre avis, pour faire sortir le fait de l'ordre purement légendaire.

Ces deux manifestations sont claires. Il en est d'autres dont l'auteur ne se trahit que par la violation de quelque convenance. Aussi n'est-il pas surprenant que des âmes droites, et même des saints, subissent cette illusion un temps parfois considérable. Catherine de Bologne fut trompée ainsi, durant trois ans, par de fausses visions du Christ et de la Vierge Marie. Un matin, par exemple, qu'elle entrait à l'église, le démon s'offrit à elle sous les traits de Jésus crucifié, les bras étendus et la tête penchée, comme pour l'embrasser : « *O infidèle,* lui dit-il, *tu m'as ravi ton cœur; rends-moi ce que tu m'as volé!* »

Une autre fois, la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, lui adressa d'un ton menaçant ces désolantes paroles : « Puisque tu n'as pas voulu te débarrasser d'une affection coupable, je ne t'accorderai pas l'amour de mon Fils. » Catherine était navrée et n'échappait au désespoir que par l'héroïsme de l'obéissance.

La note suspecte de ces visions est dans les paroles.

Celles de Marie sont de nature à jeter le trouble dans l'âme, et les saintes apparitions n'inspirent que des sentiments de confiance. Quant aux paroles du Sauveur, elles sont loin de répondre à la dignité d'un être surnaturel tel que lui.

C'est surtout les apparitions contemporaines racontées dans des ouvrages tels que ceux de Diana Vaughan, qu'il est intéressant d'étudier à ce point de vue.

Quels que soient les agréments physiques des jeunes hommes qui se donnent pour Lucifer et les autres chefs de démons, plusieurs indices dans la physionomie et le langage trahissent l'imposture et la contrainte. Si la nudité pleine d'aisance de l'apparition proclame son indépendance des lois de la pudeur, l'indépendance de sa condition est loin de ressortir avec avantage des circonstances qui l'accompagnent. Sans parler des piteux échecs qui jettent parfois le ridicule sur les évocateurs les plus en crédit, les manifestations qui ont lieu sont soumises à des règles bien étroites : à Charleston, par exemple, c'est un jour par semaine, le jour et l'heure de la mort du Christ, et l'entretien ne dépasse pas trente-trois minutes. Celui qui mesure la permission, la retire parfois brutalement, dans une phrase commencée, sans égard pour la compagnie, ce qui ne laisse pas de donner à réfléchir.

Le lecteur m'objectera avec assurance une autre apparition déjà célèbre, celle de Lucifer à Diana Vaughan.

Le dieu a fait prévenir d'avance la jeune fille de la faveur qu'il lui réserve, et elle s'y est préparée par une sorte de jeûne. Introduite dans le sanctuaire, elle médite quelques heures devant l'image grimaçante du Baphomet : bientôt, l'obscurité qui l'environne s'éclaire du rayonnement de mille petites flammes qui jaillissent le long de la muraille et la tapissent ; d'autres flammes s'attachent à ses vêtements, puis sept coups de tonnerre retentissent et le dieu paraît, assis dans sa grâce et sa majesté, à la place du Baphomet disparu.

La jeune fille, qu'une éducation soignée devait rendre difficile, est comblée au-delà de son attente : « Sa mâle beauté, en ce jour inoubliable, est indicible, écrit-elle ; sous ma plume, je ne trouve aucune expression pour faire comprendre cette splendeur imposante et ravissante ; nulle comparaison aussi n'est possible avec les statues célèbres d'Apollon ou autres, les plus parfaites. »

Pas de dissonance, pas de contrainte ; tout est correct, d'autant plus rigoureusement correct que Diana Vaughan est un esprit de pre-

mier ordre, qu'on ne mystifie pas, comme un 33e, avec l'anneau. Où surprendre le bout de l'oreille?

Où? mais dans les circonstances qui précèdent: une incorrection, cher lecteur, qui vous crève les yeux : précisément le grotesque et infâme Baphomet, devant lequel la jeune initiée a dû se tenir en méditation, malgré les protestations de son sens moral et de son sens esthétique, profondément blessés; rappelez-vous son monologue! C'est bien là l'idole du temple : si elle s'effaçait pendant l'apparition, Lucifer apparaît à sa place, ils ont ensemble une solidarité qu'il est impossible de désavouer; et c'est en la contemplant qu'on se dispose à la faveur de la vision personnelle.

Ce détail n'est rien pour l'observateur superficiel, soit! il est énorme pour un esprit droit qui se rend compte des choses.

La ligne de démarcation entre les apparitions des bons et des mauvais anges est généralement profondément marquée.

Les bons anges apparaissent quelquefois sous la forme d'êtres inanimés, globes de feu, étoiles, étincelles; le plus souvent sous la forme d'animaux dont la vue n'éveille que des idées d'innocence, de douceur, de pureté. Agnès de Jésus, dans son couvent, est accompagnée d'un agneau merveilleux qui ne la quitte jamais. Des colombes sont vues sur l'épaule de saints tels que David d'Irlande; et, par antithèse, les hommes de Satan ont la familiarité d'oiseaux de mauvais augure ou de mauvais renom. Marseille se souvient encore de l'assassin Matraccia et du perroquet mystérieux, qui, perché sur son épaule, le protégeait en prison, devant le tribunal et jusqu'à l'échafaud, où il s'évanouit dans les airs.

Des milliers d'oiseaux inconnus assistent aux funérailles d'Elisabeth de Hongrie. Autour de la maison où expire Vincent-Ferrier, les anges se réunissent sous la forme de très petits oiseaux d'une éclatante blancheur.

Ces gracieuses métamorphoses sont d'autant plus recherchées des anges qu'elles ménagent la sensibilité de notre amour-propre et sont proportionnées à notre enfance spirituelle : « Dieu parle aux juifs par une forme humaine, dit un Père, et aux gentils par un être insensible. »

Nous n'ajouterons pas, avec Benoît XIV, que ces formes sont exclusives aux bons anges : le démon se transforme en ange de lumière, il les usurpe donc comme la forme humaine, dans sa beauté, mais avec moins de facilité peut-être, car le symbolisme des animaux purs est d'un sens plus déterminé : une colombe sera toujours l'emblème de la fidélité chaste, tandis qu'un adolescent, avec les grâces de son âge, peut être, en ce genre, le signe équivoque de choses très opposées.

Les anges prennent la forme humaine dans différents états, en rapport avec les leçons qu'ils veulent nous donner et les secours qu'ils nous présentent.

Un ange se montre à saint Justin sous les traits d'un vieillard, et sous les dehors de la pauvreté à saint Grégoire, pape, à saint Yves et à Maries de Maillies. Mais, le plus souvent, ils veulent nous donner une idée de leur gloire, et les formes choisies expriment à l'envi la grâce, l'agilité, la force, la pureté, l'amour; leur vêtement corporel est tout ce que nous pouvons imaginer de plus digne d'une immortelle intelligence.

Ils prennent les formes de la virilité, partout où ils ont à exécuter des œuvres de force et de puissance : tels sont les anges qui paraissent à la tête des armées.

Ordinairement, ils affectent les dehors et les grâces de l'enfance. Il nous faut appuyer sur cette particularité curieuse qui déroute lecteurs et écrivains religieux.

Ainsi, l'abbé Pron, qui a écrit l'histoire de Benoîte du Laus et des fréquentes apparitions angéliques, qui embaumèrent ce lieu sauvage, ne sait comment expliquer l'impression que produit sur l'esprit de Benoîte la petitesse des anges : « *Benoîte était grande de taille*, dit-il, *de là, sans doute, sa coutume de trouver les anges petits et de le leur dire.* »

L'explication est bien aventurée : les anges paraissent petits, parce que Benoîte est grande! Si cette différence de taille n'est pas justifiée par une différence proportionnelle d'âge apparent, elle constitue une difformité, les anges sont des nains, ce qui est inadmissible. Jamais récit ne les a présentés, à l'âge d'homme, sous une taille d'enfant; toujours l'âge répond à l'exiguité de la taille. Ces apparitions d'anges enfants n'en produisaient pas moins sur la naïve bergère une impression légèrement défavorable : « *Mais que vous êtes petits!* » leur disait-elle.

Il faut que les anges aient de graves raisons de s'exposer à froisser ainsi le sentiment que nous avons de leur éminente dignité. Quelles peuvent bien être ces raisons? Si l'on réfléchit, on ne tardera pas à découvrir que leur première raison est le besoin d'être vrais, de se montrer tels qu'ils sont, dût-il leur en coûter dans notre estime. Les autres sont des leçons à notre adresse.

Au VIIIe siècle, raconte Baldric, archevêque de Dol, un dragon colossal ravageait l'Irlande, gouvernée alors par le roi Elga : les hommes et les animaux étaient la proie du monstre; son haleine infectait l'air, ses ébats avaient tari à sa source une rivière et changé ainsi en

désert la campagne environnante. Touché des plaintes de son peuple, l'évêque du pays implora le secours du Très-Haut par un jeûne de trois jours, après lesquels il eut l'inspiration de marcher, avec son troupeau contre l'ennemi public.

A la vue du monstre dont le dos ressemblait à une colline, les combattants, un moment stupéfaits, se mirent ensuite à pousser une grande clameur en décochant une grêle de flèches. La bête resta immobile; en s'approchant, on reconnut qu'elle était morte et on trouva près d'elle une épée et un bouclier comme on en peut donner aux enfants, et qui furent, sur l'avis de saint Michel lui-même, portés en témoignage au Mont Tombe (1).

Devant cette épée et ce bouclier minuscules, le lecteur est déconcerté; l'Archange prend-il plaisir à nous mystifier? Si nous avions à représenter le chef des milices célestes, nous figurerions un colosse, dérobé derrière un vaste bouclier et brandissant une de ces épées à deux mains, comme on les portait au moyen âge. C'est notre style; ce n'est pas le bon : là où le bouclier est large, il y a grande surface vulnérable, et ce qu'on demande à la pesanteur de l'épée, c'est la vigueur qui manque au bras.

Le démon a aussi notre style, le style ampoulé; il s'offre à nos yeux sous la figure de dragons monstrueux, d'hommes gigantesques, parce qu'il a besoin de nous en faire accroire : Satan apparut un soir à saint Antoine sous les traits d'un géant, dont la tête touchait au ciel.

Les révélations religieuses humaines n'échappent pas à ce piège grossier de prendre et de présenter l'énorme pour le fort. Le chamelier de la Mecque raconte son voyage au ciel avec la fausseté hyperbolique naïve du sectaire oriental; son récit est fait pour émerveiller le pâtre arabe; comment douter? Le narrateur a vu et mesuré : il décrit les cieux d'abord, puis un de leurs plus nobles habitants, l'archange Gabriel. C'est un géant qui a été toisé, et en preuve le prophète donne une de ses dimensions, c'est l'évaluation en lieues de l'intervalle qui sépare ses deux yeux. A ce trait jugez de la taille, à cette taille jugez de l'excellence.

Voilà bien l'invention de l'esprit humain pour un barbare, l'excellence appréciée à la toise, comme aux yeux du Bavarois la plus belle rue de Munich est la plus longue.

Il n'est pas dans la destinée du Coran d'être, comme la Bible, justifiée par les découvertes de la science. On sait, hors de l'Arabie, les mesures proportionnelles du corps humain, et il est démontré qu'à une telle largeur du front, l'ange Gabriel était incapable de se tenir debout dans le ciel du prophète.

On n'a ni ces bévues, ni ces naïvetés dans le camp des anges blancs; on n'ignore pas que la grandeur et la complication des instruments accusent la faiblesse de l'agent lui-même : si mon bras était fort, quel besoin aurait-il pour mouvoir ce bloc de ce levier et de ces moufles? Les bons anges rejettent donc tous ces moyens et trouvent leur force dans ce dénûment qui les appuie sur Dieu.

C'est la leçon qu'ils nous donnent dans les proportions enfantines de leurs corps, qui nous ont fait comprendre déjà leur amour de la pureté. Ils nous forment à la simplicité des enfants ; ils nous montrent par cette petitesse ce que sont les dispositions intérieures dans le monde de la grâce, réalisant sous nos yeux la parole du maître : « *Si vous ne devenez semblables à des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.* ». Ce royaume est à eux et pour nous, c'est par l'état d'enfance spirituelle que nous y entrons et qu'ils y restent.

Le seul contact du monde surnaturel nous revêt de cette aimable disposition, comme si elle était la robe nuptiale du festin de l'agneau. Quand sainte Hildegarde et Catherine Emmerich pénètrent dans ce qu'elles appellent la *lumière vivante*, les idées et les sentiments de la vie terrestre tombent par enchantement comme une écorce en vétusté et, malgré les glaces de l'âge, elles ne sentent plus que l'ingénuité de l'enfance.

La piété inaugure dès cette vie ce bienheureux état. Ouvrez la grille d'un de ces cloîtres isolés dans le monde. Si le chef est assez fort pour être père, pour veiller avec une charité égale aux besoins de chaque membre, en dépit des différences d'âge, ils auront dans leurs mœurs, leurs défauts mêmes, les aimables qualités des enfants.

Telle est la disposition des anges : rassasiée de toutes les jouissances, leur aimable foule est pourtant dans un acte perpétuel d'abnégation envers le Créateur : plus d'inquiétudes de leurs actes, plus d'incertitude de leur sort; ils ne vivent, comme les enfants, que par l'amour et la reconnaissance. La crainte filiale du Seigneur est le fondement et le couronnement de la sagesse : en s'initiant péniblement dès ce monde à cette vie délicieuse, le juste mérite de la goûter pleinement dans le ciel. C'est donc avec une haute philosophie que le Sauveur nous présentait les enfants comme des modèles de nos dispositions intérieures, et c'est la leçon de choses qu'il ne cesse de nous répéter dans toutes les visites de ses anges.

Abbé P. GRAND-CLÉMENT.

(1) Ces armes sont en airain. Le bouclier, ovale, est muni de quatre petites croix ; l'épée a la forme d'un poignard. « *J'ai eu l'honneur de voir en 1667*... dit le V. Boudon, *l'écu et l'épée qu'on garde dans le trésor.* »

ICONOGRAPHIE DES ANGES

Comment l'antiquité a-t-elle représenté les anges et comment l'art chrétien les représente-t-il depuis ?

Si nous interrogeons l'art chez les Hébreux, la plus ancienne de leurs représentations angéliques est celle qui couronne l'Arche d'alliance. En quoi consistait cette représentation ? C'était, suivant Josèphe, des animaux ailés qui n'approchaient d'aucune figure connue ; Villalpand y voit, au contraire, avec plus de vraisemblance, des formes humaines pourvues d'ailes, et son opinion est confirmée par les récents progrès de l'archéologie égyptienne. Les deux chérubins de l'Arche ont leurs analogues dans la barque sacrée des Egyptiens, véhicule des dieux et des morts sur le Nil céleste. Si l'Arche d'alliance ne ressemble pas à la barque, les chérubins sont au moins une imitation de ceux qui figurent dans ses ornements : leurs ailes se touchent aussi, celles d'arrière déployées en haut parallèlement au bras, celles de devant inclinées vers le sol.

Il s'agissait, en effet, pour Moïse de mettre en relief les attributs angéliques les plus nécessaires aux Hébreux, la vélocité, l'intelligence, la protection. Le peuple était voyageur, et l'ange se transportait à l'avant ou à l'arrière de l'armée en marche pour faire face à tous les dangers : les emblèmes qui s'offraient naturellement étaient donc la figure humaine et les ailes (1).

Plus tard, quand les Hébreux furent établis dans la terre promise, il devint nécessaire, pour représenter la conquête et la domination des anges nationaux protecteurs, de recourir à un système de formes plus compliqué ; on combina entre elles les formes d'animaux qui symbolisent l'empire sur les différentes espèces vivantes : l'aigle est le roi des oiseaux, le taureau et le lion règnent sur les animaux domestiques et sur les animaux sauvages, l'homme sur la nature entière ; l'être qui réunit ces formes a ainsi « *des ailes pour voler, des mains pour saisir et des pieds pour prendre possession du sol.* » (VIGOUROUX)

Malgré ces modifications profondes de la forme simple primitive, on continua d'appeler du nom de *chérubins* la représentation de ces anges tutélaires. De là, les sens divers donnés au mot *cherub*, qui signifie d'abord *taureau*, puis métaphoriquement *robuste*, et dont la signification la plus générale est *un assemblage d'animaux hiéroglyphiques*.

De là, ces animaux d'Ezéchiel dont l'énigme a tant exercé les commentateurs, et ceux de l'Apocalypse : leur aspect général est celui d'un être humain ; du côté droit, ils ressemblent au lion, du côté gauche au taureau, et au sommet à l'aigle.

L'historien Darras est le premier qui ait fait observer dans les musées assyriens de Paris et de Londres la réalisation sculpturale des quatre animaux de la vision d'Ezéchiel :

« Quatre de ces taureaux ailés, dans lesquels l'Assyrie avait symbolisé le génie, la stabilité, la force et l'activité de son empire, décorent aujourd'hui la première salle du musée du Louvre. La tête humaine domine à tel point tout l'ensemble que nous comprenons la parole d'Ezéchiel : « *Et hic aspectus eorum similitudo hominis in eis.* » (1, 5.)

« Les pieds sont droits sur la terre, à l'état de repos, et marquent la prise de possession du sol, *recti*. Il semblait impossible d'allier cette attitude avec un autre détail en apparence contradictoire, la marche en avant. Cette particularité a forcé le statuaire à infléchir sous le poitrail une cinquième jambe correspondant à une jambe de derrière et qui s'avance dans la pose naturelle du bœuf en marche. » (Hist. eccl.)

Ce n'est pas le seul exemple de la communauté de traditions qui, en fait d'art, rapprochait les deux nations : les androcéphales, lions aux ailes d'aigle, si communs dans les sculptures chaldéo-assyriennes, rappellent les lions ailés des visions de Daniel (VII. 4) *British Mus.*

Comment expliquer ce rapprochement ? Ezéchiel a-t-il emprunté aux Assyriens ou les Assyriens ont-ils copié les Hébreux ? Il est plus probable que les deux peuples ont reçu de l'Egypte les traditions de l'art. Saint Clément d'Alexandrie suppose, contre toutes les présomptions historiques, que l'Egypte aurait emprunté aux Hébreux. Outre que l'originalité n'est pas dans le génie juif, personne n'ignore que ce peuple est né en Egypte et qu'à sa sortie de ce pays, il était naturellement imbu de toutes ses traditions : il emporta de plus, avec les objets d'art de ses oppresseurs, mille spécimens qu'il ne manqua pas de prendre pour modèles : les chérubins de l'Arche sont

(1) La figure humaine suffit à l'art chrétien pour symboliser l'intelligence. Il y a d'autres signes : nous ne disons rien du miroir et du hibou de Minerve. Nous voulons parler du miroir naturel de l'âme, les yeux. L'Apocalypse nous décrit les animaux symboliques d'Ezéchiel pleins d'yeux sur toute la surface du corps. « *Quatuor animalia plena oculis ante et retro* (IV. 6). » Le signe est énergique, mais dans cet état, peu accessible à l'art. Il est cependant reproduit quelquefois avec une heureuse sobriété : ainsi, les artistes japonais représentent les divinités infernales avec un troisième œil au milieu du front. Et, coïncidence qui n'est pas fortuite, parmi les manifestations diaboliques contemporaines, le génie familier du souverain pontife sataniste Lemmi est décoré dans ses apparitions de cet œil supplémentaire. Ces trois yeux signifient, à ne pas s'y méprendre, la vive pénétration des êtres spirituels ou peut-être l'avantage dont ils se prévalent, d'embrasser dans leur clairvoyance les trois points de la durée : le passé, le présent, l'avenir.

des réminiscences et le veau d'or n'est pas autre chose que l'idole d'Apis.

« La logique réclame, dit l'abbé Vigouroux, qu'on fasse dériver l'œuvre hébraïque de l'art égyptien. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait recourir à une intervention directe de Dieu, qu'il n'y a pas raison de supposer ici. » (*Dict.* Arche.)

Les Grecs et les Romains avaient le culte et par suite la représentation des esprits ou génies. Ils leur attribuaient, comme aux dieux, la forme humaine. Ces génies étaient représentés de tout âge portant sur la tête une couronne de pavots ou de feuilles de planes, tenant de la main droite une gerbe d'épis ou une corne d'abondance; et de la gauche une grappe de raisin avec ses pampres. « La plupart de ces génies n'ont pas d'ailes, parce que la forme humaine leur est propre, » écrit L. Vaflier, (1) ou, (cette raison est la meilleure) parce que, leurs offices étaient locaux et qu'on tenait singulièrement à les voir sédentaires. C'eût été une faute sans doute de donner des ailes aux génies domestiques que la grande préoccupation des Romains était d'enchaîner au foyer, aussi bien qu'à la statue de la Victoire déjà assez sujette par elle-même à l'inconstance. C'est ce qu'on pouvait observer dans le sanctuaire de cette déesse qu'on admirait au bas de l'acropole d'Athènes.

En vertu du même principe, on accordait des ailes aux génies dont l'office ou la nature supposent un changement de lieu ou de dispositions. Ainsi, en sa qualité de génie des voyages et du trafic, Mercure a deux parties d'ailes. Sur un grand nombre de vases antiques, les génies ont des ailes : par exemple, les destins de deux adversaires sont représentés par les deux plateaux d'une balance recevant deux petits génies ailés. Sur le vase grec, dont parle Gerhard, un génie ailé plane au-dessus d'un autel et répand de l'eau sur les flammes. (Vigouroux, Balance.)

Il y a d'autres symboles de déplacement rapide, les quadriges et par abréviation, les roues : le signe des roues est biblique, celui des quadriges attelés est de Phidias. L'artiste grec ne trouve rien de mieux que le sphinx à sculpter sur le casque de Minerve pour représenter l'intelligence de la déesse, la forme humaine ne la distinguant pas assez du commun des mortelles ; et pour indiquer la rapidité de la pensée divine, il plaça au-dessus de la visière huit chevaux blancs de front et lancés au galop. L'emblème semble peu éloquent, mais il a l'avantage de n'altérer en rien la forme humaine aux yeux d'un art qui en était passionnément épris.

Les artistes chrétiens ne durent pas se condamner à de grands frais d'invention pour représenter les anges. Ils avaient sous les yeux les modèles de l'art païen ; ils commencèrent donc à les reproduire d'abord fidèlement, surtout dans les monuments funèbres.

(1) *Statuaire ant.*

« On ne peut nier, dit Raoul Rochette, que les anges du christianisme n'aient été figurés sur les monuments funèbres sous les mêmes traits que les génies des sarcophages païens, c'est-à-dire nus et ailés ; c'est ce qu'a reconnu le judicieux Bottari dans l'explication de deux beaux sarcophages extraits du cimetière du Vatican. » (Larousse, *Dict.* Anges.)

L'art chrétien remonte donc aux premiers siècles du christianisme. D'Agincourt rapporte au IIe siècle l'ange ailé qui conduit Tobie, dans une fresque du cimetière de Priscille.

Ce n'est pas l'avis du chanoine Martigny qui recule jusqu'au IVe siècle les essais de l'art chrétien. Oserions-nous dire, pour concilier ces opinions, que, pendant les trois premiers siècles, l'art chrétien adopta les traditions païennes et que ce fut au IVe siècle qu'il commença à s'émanciper, retranchant parfois les ailes aux créations du paganisme et prenant soin plus constamment de voiler leur nudité ? Citons les paroles de Martigny.

« Les anges ne paraissent pas avoir été introduits dans la composition des tableaux chrétiens avant le IVe siècle. Ils figurent même très rarement avec leurs attributs particuliers dans les divers monuments de Rome souterraine. Nous ne pensons pas en effet qu'on puisse regarder comme des anges ces petits génies ailés qui y paraissent, jouant avec des coqs, ou soutenant soit une coquille, soit une tablette destinée à l'épitaphe.

« Ainsi les anges sont représentés simplement sous la forme humaine dans la fresque du cimetière des saints Thrason et Saturnin (Tobie et Raphaël), et dans l'Annonciation du cimetière de Priscille. (Bottari.)

« Les trois anges d'Abraham sont distingués par le nimbe dans la mosaïque du portique intérieur de Sainte-Marie-Majeure. (IVe siècle.)

« L'ange qui apparaît à Zacharie et celui de l'Annonciation ont le nimbe et les ailes dans la mosaïque du grand arc de la même basilique. Il en est de même des deux anges que l'Eglise donnait pour escorte au Sauveur après l'apparition de l'arianisme, pour figurer sa foi à la divinité et à la consubstantialité du Verbe, suivant l'explication qu'a donnée Buonarruoti du bas-relief du diptyque de Rambona.

« Dans toutes ces peintures, les anges sont revêtus d'un pallium blanc, d'une tunique blanche et d'une étole bleue pendante de chaque côté. » (*Antiquités chrét.*, p. 33.)

Nous avons dit que l'art chrétien imita, exagéra même la réserve du paganisme au

sujet des ailes, réserve que nous n'avons pas retenue : les ailes sont aujourd'hui le signe distinctif des anges ; ce signe consistait alors dans le nimbe et les attributions. A propos des ailes, l'art religieux eut à se poser dès les premiers temps une question qu'il résolut à souhait. Il s'agissait du choix des ailes : à quel genre d'animaux les emprunter? Lequel devait avoir la préférence, des aîles à plumes ou des ailes membraneuses? Si le choix fait mérite la sanction du goût, il n'était pas alors sans difficulté. L'harmonie physiologique et l'harmonie morale ont leurs exigences incompatibles : on pouvait avoir à critiquer la réunion de membres hétérogènes : l'homme est dans la classe des animaux imberbes ou à duvet, comment lui prêter les ailes des animaux à plumes? L'analogie exigeait les ailes membraneuses, peut-être attribuées autrefois aux bons anges comme l'étymologie du mot *séraphin* nous autorise à le conjecturer. Ce mot vient de *saraph*, brûlé, nom donné à un serpent ailé très commun en Arabie et en Egypte, au dire d'Hérodote. L'Anglais Th. Tenison prétend que la vivacité et l'éclat de ces serpents ailés a servi d'emblème pour exprimer le zèle et la pureté des anges, et que ce qui contribua à tromper Eve, ce fut cette forme de serpent ailé qui lui fit prendre le tentateur pour un bon ange. *(Disc. of Idol.* MIGNE, *Diction.* art. *Séraphin.)*

Si cette sorte d'ailes fut en usage, telle ne dut pas être la tradition artistique la plus accréditée, et l'art chrétien évita cet écueil sur lequel eût pu le pousser une science présomptueuse. Et avec quel bonheur, nous allons le voir : les ailes à plumes sont empruntées aux oiseaux diurnes, les ailes à membranes appartiennent aux oiseaux de nuit ; il était d'une haute convenance de refuser celles-ci aux enfants de la lumière pour en faire le signe distinctif des anges des ténèbres, les démons. La tradition chrétienne a donc très sagement sauvé la convenance essentielle, au prix d'un léger défaut d'harmonie.

L'art eut pourtant sa période de tentation : une certaine époque, il fut troublé par les visions de la littérature et des beaux-arts de la Grèce qu'un orage dispersa en Occident. Nous parlons de la Renaissance.

Les artistes s'égarèrent dans l'adoration trop exclusive de la forme. Le paganisme vaincu par l'Eglise sembla prendre par l'art sa revanche, et jouit d'un triomphe que pensèrent éterniser et les privilèges que l'art ne manque pas de revendiquer, et l'enthousiaste propagande des hommes de génie, et la protection indiscrète non de l'Eglise, mais de la cour romaine. Cet engouement eut un réveil, et l'on protesta.

Nous enregistrons avec ses exagérations une protestation qui résume l'opinion des spiritualistes.

« La Renaissance, dit Mgr Gaume, a fait subir aux anges une double dégradation : elle les a transformés en génies mythologiques et dénudés ; en cela elle a menti deux fois à l'histoire. Afin d'en faire des génies, elle métamorphose les anges en petits enfants, ce qui jure avec leur ministère : on n'envoie pas des enfants de deux ou quatre ans porter des messages.

« Au lieu de figures suaves, délicates et pieuses, elle leur donne des faces rebondies, joufflues, sans expression, si ce n'est celle d'un nourrisson copieusement abreuvé. A la place des longues tuniques gracieusement drapées, dont l'art chrétien les couvrait, la Renaissance les affuble de tuniques grecques fendues jusqu'au-dessus de la cuisse, leur met à découvert les bras, les jambes, quelquefois le corps entier.

« Au lieu de les faire servir exclusivement à des ministères augustes, comme la foi l'exige, la Renaissance les transforme en laquais et en caudataires : sur le tombeau de Marie de Bourgogne et sur celui de Philibert-le-Beau à Brou, les anges portent les écussons des princes. Sur le tombeau du cardinal de Richelieu, un ange porte d'une main les faisceaux consulaires et de l'autre la queue du manteau cardinalice. » (x[e] liv., ch. 18.)

La critique ci-dessus articule donc quatre griefs : l'embonpoint donné aux anges, la bassesse de leurs fonctions, puis leur taille enfantine et leur nudité.

Ces reproches ne sont pas tous mérités, ni au même degré, le premier excepté, que nous ratifions pleinement. Les noms des Raphaël, des Pérugin, des Michel-Ange, ne sauraient nous émouvoir ; on ne critiquera jamais assez ces corps rebondis qui semblent appelés, à la suite d'une alimentation intensive, à figurer aux expositions républicaines de nourrissons aux Champs-Elysées. L'art étend-il sa prescription sur les entreprises les plus excentriques? Quoi de plus opposé à l'idée d'esprits célestes que ces apparences tuméfiées? Dans quel ordre classer cet étrange produit? Est-ce une pulpe charnue, une organisation embryonnaire, un simple produit de l'industrie des comestibles préservé par ces ailerons comme entre deux feuilles végétales?

Les personnes peu familières avec les légendes des saints seraient toutes disposées à accueillir le second grief ; rappelons cependant, s'il est permis de voir, dans ces petits génies porteurs d'insignes, autre chose qu'un gracieux caprice de l'art, qu'il n'y a pour les anges, à l'égard des chrétiens, membres mys-

tiques du Sauveur, aucun service avilissant; nous les voyons rendre à Lidwine, à Agnès de Langeac, aux pauvres mêmes de l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, les offices de garde-malades; et dans deux apparitions de la mère Agnès à l'abbé Olier, un ange soutenait obséquieusement la traîne de sa robe.

Les deux autres reproches sont entachés simplement d'exagération.

Le reproche d'extrême jeunesse donnée aux anges est sujet à une distinction essentielle. La forme d'enfants incapables de marcher, au-dessous de trois ans par exemple, n'est ni dans les apparitions, ni dans la nature des choses : on n'attribue pas la raison à des enfants si jeunes, ce trait ne nous dit donc rien.

Un peu au-dessus de cet âge, c'est une autre question :

Les formes enfantines ont la prédilection des anges dans la plupart des apparitions, on ne saurait en disconvenir. Nous avons expliqué amplement les hautes raisons de ce choix; c'est donc une donnée que nous ne devons pas négliger, car ce n'est qu'en restant conformes aux leçons de la Providence que nos représentations angéliques produiront tous les fruits que nous pouvons en attendre. Des anges ont apparu sous les traits d'enfants de quatre ans; les visions les plus ordinaires nous les montrent de sept à treize ans, c'est l'âge le plus heureux pour les représentations angéliques : à cet âge, l'enfant jouit de sa raison, sans avoir atteint la limite de la puberté; c'est à cet âge qu'il est le plus aimant et le plus aimable, sa vue n'éveillant que des idées de pureté sans le désavantage de l'ignorance inséparable d'un âge plus tendre.

Les artistes modernes ont le bon goût de remplir ces diverses conditions : « Il y a cette justice à leur rendre, écrit Larousse, qu'ils ont su donner une pureté vraiment idéale à la nudité des anges. Le plus souvent, d'ailleurs, ce sont de charmants enfants, qui sont ainsi figurés, comme dans l'Immaculée-Conception de Murillo, et, loin d'éveiller la moindre idée profane, ils ravissent l'imagination par la grâce de leurs attitudes. »

A l'âge de la raison naissante et dans un âge plus tendre, les enfants peuvent donc être nus, pourvu qu'ils soient présentés avec décence et qu'un pampre indiscret ou le bout flottant d'une écharpe ne viennent indiquer à l'attention comme avec une main, les endroits auxquels elle ne doit pas se porter (1).

Les anges revêtent d'ordinaire la forme humaine dans son plein développement, lorsqu'on leur prête une action qui suppose un grand déploiement de force, comme lorsqu'ils combattent visiblement à la tête des armées de Judas Machabée ou d'Alphonse d'Aragon. Dans la virilité, le vêtement est de rigueur aux anges, et il est préférable dans leur adolescence. Les artistes aiment trop souvent, à cet égard, à faire parade de leur hardiesse : ils s'abusent en supposant que le vêtement leur fait perdre quelque avantage; une page éloquente d'un livre d'Alphonse Karr est bien faite pour les détromper (1). Remarquons, cependant, que saint Denys est moins exigeant que le goût moderne : « La nudité, en général, dit-il, et en particulier la nudité des pieds fait comprendre que l'activité des anges n'est pas comprimée, qu'ils sont pleinement libres d'entraves extérieures et qu'ils s'efforcent d'imiter la simplicité qui est en Dieu. » (Symbol. I, v, ch. 2, Landriot.)

Ces justifications de l'Aréopagite sont de celles dont on ne manque jamais et qui, pour être de quelque poids, ne doivent pas être en désaccord avec une loi plus essentielle : ne pas créer de dangers pour les mœurs. L'art pouvait être hardi du temps de saint Denys, sans doute, comme il peut l'être impunément chez les peuplades aux mœurs simples, telles que les riverains du Volga ou du Maroni. Ce n'est pas notre cas, nos mœurs sont moins simples et exigent plus de retenue, et l'art contemporain n'a rien de mieux à faire que de se conformer à leur exigence. Il n'y perd pas, comme on peut s'en convaincre par une promenade dans les galeries de la peinture moderne. Quoi de plus ravissant, dans leur parfaite correction, que les anges de sainte Cécile, du tableau de Paul Delaroche, que ceux de Plockhorst dans le *Don du Ciel*, et ceux de Ch. Landelle, notamment dans le tableau si souvent reproduit *So am Himmel!* Allons au ciel !

Quant aux représentations d'anges-enfants, on nous permettra une observation d'une portée un peu générale. Murillo, dans son genre chaud, a excellé, sans doute, à peindre les cortèges de jeunes anges autour des saints, et cependant, il n'a pas échappé mieux que ses rivaux à deux reproches d'une gravité, du reste, très inégale.

Sous la forme enfantine, les anges reçoivent les ailes rudimentaires de volatiles sortant du couvoir ou plutôt de brévipennes, mot qui renferme la critique de ce procédé, véritable contre-sens. Les ailes sont un emblème, dit-on; mais tout emblème doit rester juste, si les objets devenaient réels; or, ces ailes peuvent aider à la course, mais ne soutiendraient jamais un vol. Allongées, ne seraient-elles pas beaucoup plus gracieuses?

L'idée superficielle qu'on a des anges donne

(1) Exemple, l'Enfant Jésus de la Vierge du palais de Bridgewater.

(1) *Les Femmes.*

lieu à un reproche beaucoup plus grave, celui de les employer en encadrements, comme des fleurs ou des arabesques, sans souci que l'image réponde à la vérité de leur être. L'expression de ces anges est moins qu'enfantine, elle est puérile. Les anges qu'on dispose autour de Marie s'élevant au ciel doivent différer beaucoup de ces guirlandes de petits amours qui parent un éventail.

J'ai sous les yeux l'*Assomption* de Guido Reni : l'expression est juste, mais combien elle est décevante chez la plupart des auteurs.

Les anges de l'*Assomption* de Murillo sont des oiseaux, de petites souris : voyez celui-ci qui s'effraye parce que, dans la rapidité du mouvement ascensionnel de la Vierge, un pan du manteau a fouetté l'air; d'autres, tout entiers au plaisirs de s'ébattre et de présenter des raccourcis au spectateur, n'ont pas même les yeux attachés sur l'apparition, et ceux qui la fixent ne trahissent qu'un sentiment unique, la curiosité, comme s'il s'agissait d'un météore nouveau qu'ils savent ne pas devoir leur faire du mal.

Ces contre-sens ont une portée fâcheuse et plus grande qu'on ne pense ; ils nous accoutument à envisager sous une couleur de fantaisie la théologie des anges d'abord, puis le reste du dogme catholique. L'idée exprimée par Heine, et surtout Victor Hugo, devient un peu l'idée de tout le monde :

« Colibri comme Ithuriel
Appartient à la zône bleue :
Les Anges sont de la cité du ciel,
Les oiseaux sont de la banlieue. »

Ne nous faisons pas illusion; les anges ne sont pas des oiseaux dont le vol est destiné à moucheter le paysage céleste, ni des fleurs pour les cadres de nos sujets religieux, mais des princes. Si nous les prenons pour des êtres de fantaisie, si nous confondons leur histoire dans le monde avec celle des êtres de la mythologie, nous n'aurons d'eux aucune estime, et comment voudrions-nous alors qu'ils nous aidassent? Ce livre aura beaucoup fait s'il contribue, pour sa part, à rectifier, à ce sujet, des idées trop communes. Si nous n'avons retiré jusque-là, de la notion des anges, que des figures poétiques de langage, c'est que nous n'avons pas su la dégager de ce monde de notre imagination, qui a la propriété d'amoindrir dès qu'il s'agit des êtres surnaturels.

Le *Guide de la Peinture*, ouvrage byzantin, donne aux artistes les renseignements les plus essentiels.

Le vêtement des anges doit être blanc e retenu par une ceinture d'or. En Orient, la couleur bleue a prévalu sur la blanche comme couleur céleste. La Renaissance enveloppait une taille élevée de draperies flottantes. Au moyen âge, les artistes du nord font grand usage des vêtements sacerdotaux : chapes, dalmatiques, chasubles, étoles, aubes et surplis ; les archanges de sainte Françoise Romaine sont ainsi habillés; ces vêtements sont, en général, lourds et communs, quand ils ne sortent pas des ateliers célestes.

Les Séraphins ont six ailes et tiennent un *flabellum* sur lequel se lit le mot *Saint* répété trois fois.

Les Chérubins ont deux ailes et portent, au moyen âge, des flammes dans les mains. » Ils devraient céder aux Séraphins cet emblème usurpé, et le remplacer dans leurs mains par le miroir de Minerve.

Les Trônes doivent être représentés par des roues disposées en forme de trônes et couronnées d'ailes parsemées d'yeux. Telle était, du moins, la pratique du moyen âge. Remarquons que les roues ne seraient pas l'emblème propre et distinctif des Trônes, s'il faut s'en rapporter à saint Denys ; elles expriment la gravitation spirituelle des anges autour du Bien infini, figure et réalité, car l'hébreu *galgal*, roue, signifie aussi l'illumination des ordres inférieurs, révolution et révélation. Saint Denys représente les roues ailées, elles ne seraient donc pas synonymes d'ailes.

Ce que nous venons de dire laisse à l'imagination des peintres un champ assez large. Pourquoi ne substitueraient-ils pas à cet emblème, un peu matériel et nullement caractéristique des Trônes, une autre figure, deux aigles par exemple, unis et opposés, les ailes étendues en forme de siège, une tête relevée symbolisant la contemplation, l'autre abaissée, l'illumination?

La deuxième hiérarchie est caractérisée par des ceintures d'or et des étoles vertes.

A la troisième, on prête des insignes, haches et javelots, quand les fonctions particulières n'y contredisent point.

On peut voir, dans le *Symbolisme* de Mgr Landriot, les raisons, plus ingénieuses que satisfaisantes, alléguées par saint Denys pour expliquer ces emblèmes. L'impression qui résulte de cette lecture est que cette partie de l'art est encore dans les langes.

L'iconographie de saint Michel mérite une place à part.

Les chefs-d'œuvre destinés à faire revivre le type si noble du prince des anges peuvent se rattacher à trois groupes.

Il est envisagé tantôt comme l'ange des batailles contre les mauvais esprits et leur chef, au ciel d'abord, puis sur la terre où il est défenseur de l'église; tantôt comme conducteur et peseur d'âmes, c'est-à-dire dans le rôle qui lui échoit aux divers points du temps qui mar-

quent pour chacun de nous la fin de la lutte contre les esprits du mal.

On l'a envisagé, enfin, comme prince de la lumière, introducteur de l'âme dans la lumière béatifique, c'est-à-dire dans le résultat final qui couronne la lutte; c'est la parole de la liturgie : « *repræsentet animas in lucem sanctam.* »

Ange gardien du Verbe qui est la splendeur de Dieu, Michel est figuré dans l'ordre des planètes par Mercure, la plus voisine du soleil. Les poètes ont chanté l'aigle qui contemple le soleil et vole sur l'éclair. La Grèce s'est enthousiasmée de son Apollon, le dieu de la lumière, dont les flèches d'or sont entre ses mains; toute sa personne est empreinte d'une noblesse et d'un calme divins sans doute. Le prince angélique de la lumière dépasse toutes ces images; Apollon est de la terre; lui, tient du ciel. Les artistes le représentent le regard élevé vers un foyer lumineux, dont les rayons baignent son visage et ruissellent jusque sur ses vêtements.

Le moyen-âge a une prédilection pour l'archange peseur d'âmes. C'est surtout dans l'exercice de ces fonctions qu'on le voit sur les tableaux du Jugement dernier qui recouvraient si souvent au XIIIe siècle, dit M. de Caumont, les tympans de nos grandes portes d'églises.

Quant au rôle de l'ange conducteur des âmes, il est en action dans un délicieux tableau de Plockhorst, *le Don du Ciel*. Il y a toute une oraison à faire devant cette peinture, véritable bouquet de fleurs de joie avec quatre nuances : joie naïve de nouveau-né béatifié opposée à la joie grave de l'ange conducteur pénétré, lui, de la grandeur de ce don, le don du ciel; joie enthousiaste des anges qui viennent au-devant de l'élu, opposée à la joie attendrie de l'ange gardien de la jeune âme. Hélas! qu'allons-nous butiner parmi ces natures mortes, dans ces intérieurs d'office ou de cuisine, quand nous avons des moissons de choses exquises à ramasser dans les œuvres spirituelles de tels maîtres!

Nous venons à l'ange des batailles. Le type de saint Michel a été depuis longtemps présenté aux païens par le démon, sans doute pour établir contre cette noble figure un préjugé défavorable, sinon pour la confisquer. Si l'on avait parlé de saint Michel aux premiers chrétiens de Rome comme dans le moyen âge, sa gloire eût souffert de l'ombre de son type païen, le Mercure, voleur et adultère. La Vierge-Mère avait souffert le même outrage et le providentiel silence qui se fit autour d'elle dans les premiers siècles du christianisme lui épargna un odieux parallèle.

Le rôle de gardien du Verbe incarné, dévolu à Michel, se retrouve en effet dans le Mercure païen, génie de l'éloquence, interprète et ministre de Jupiter; celui-ci manque cependant de l'attribut d'ange des batailles dont le Mercure persan, Mithra, est en possession :

Il suffit d'étudier un instant la statue de Mithra au Vatican, dit M. de Mirville, pour retrouver, dans sa tête de lion et ses ailes d'aigle, les emblèmes de l'esprit guerrier; dans son caducée, la lance, dans les deux serpents qui l'enlacent, la lutte des bons et des mauvais, et dans ses deux clefs, celles par lesquelles il ouvre ou ferme les cieux. (Tom. IVe, 159.)

L'ange des batailles, qu'il soit représenté à la tête des armées ou dans son duel avec le dragon, est revêtu d'une cuirasse d'or, l'or étincelle dans son bouclier et dans sa lance ou à la hampe de sa bannière. Dans son duel avec le génie du mal, personnifié par le dragon, l'archange tient de la main gauche le bouclier marqué de la croix, de la droite, il brandit une épée de flammes ou plonge dans les flancs du monstre une lance dont l'autre extrémité est quelquefois une croix; parfois, c'est la mâchoire du vaincu qui est transpercée, en souvenir du texte de Job : « *perforabis maxillam ejus.* »

Peu de sujets religieux ont plus exercé le ciseau, le burin ou le pinceau des artistes. Saint Michel terrassant le démon personnifie et résume la lutte entre le bien et le mal, entre les ténèbres et la lumière, qu'on trouve dans les premières ébauches de l'art chez tous les peuples, depuis les Egyptiens jusqu'au Dahomey où un missionnaire remarquait dernièrement avec intérêt des peintures de ce genre dans le palais désert de Béhanzin.

Parmi les toiles qui reproduisent ce sujet, citons celle de Raphaël qu'on peut admirer dans les galeries du Louvre; celle de Guido Reni qui est son chef-d'œuvre; celle de Clément Belle, dans la cathédrale de Soissons, 1667.

Saint Luc aurait peint, au témoignage des Cophtes, le prince des anges aussi bien que la Vierge-Mère; sous quel point de vue? nous l'ignorons; le tableau serait conservé, dit-on, dans l'église de saint Marc à Alexandrie d'Egypte.

Parmi les œuvres du burin ou du ciseau, mentionnons sur le même sujet :

A Paris, le groupe en bronze de Duret, qui surmonte la fontaine de la place Saint-Michel;

Le *saint Michel* d'Auguste Kiss, sculpteur prussien;

L'*archange saint Michel*, groupe colossal en marbre de l'italien Adam Tadolini (1869), cédé au prix de deux cent mille francs à un riche américain.

Une remarquable statue de saint Michel guerrier est celle que les habitants de Lucques,

jadis belliqueux, élevèrent sur le fronton de l'église de San'Michele. La statue en bronze a les ailes déployées; mais, afin qu'elles n'offrissent pas une trop grande résistance au vent, l'artiste, par un mécanisme ingénieux, plaça les plumes perpendiculairement, et les rendit mobiles, en sorte qu'elles peuvent s'ouvrir en divers sens et ne compromettent pas l'équilibre de la statue. (SOYER)

Nous devons une mention à la statue en bronze du château Saint-Ange à Rome, bien que saint Michel y soit représenté non pas en génie des batailles, mais comme l'ange des châtiments et le gardien de la ville et de l'Eglise.

C'est de la terrasse sur laquelle elle s'élève, qu'on tire, aux grandes solennités, ces feux d'artifice si populaires, couronnés par un bouquet de neuf mille fusées, la *girandola* : l'effet que produit alors l'archange, apparaissant la nuit au milieu des flammes, est inoubliable.

Laissons le lecteur de l'iconographie de saint Michel sur l'idée de cette apothéose.

LES DRAGONS

Outre les lieux déterminés dont nous avons parlé, il en est d'autres spécialement hantés par les bons ou par les mauvais anges, en vue des grâces dont ils sont appelés à devenir le centre, en suite des crimes qui s'y sont consommés.

Il n'est pas rare d'apercevoir dans les vies des Saints la prédestination de certains lieux à un ermitage, à la fondation d'un monastère ou d'une église. Les anges gardent le lieu et le désignent, au temps marqué, à celui qui doit s'y fixer et y appeler les âmes.

Un ange tire Saint Madelgésile du monastère de Centule et lui indique le lieu où il doit se construire une cellule et un oratoire. Un autre ange désigne à Sainte Sotère l'emplacement où elle doit élever Notre-Dame de Dordrecht, en Hollande. Sainte Berthe voulait fonder un monastère pour s'y retirer avec les âmes que Dieu lui enverrait : elle reçut d'un ange l'indication du lieu et même le plan du bâtiment futur.

L'église de Saint-Nicolas-des-Vignes, à Bologne, fut donnée à saint Dominique pour couvent de frères-prêcheurs. Les cultivateurs de la vigne qui l'entourait y avaient souvent aperçu des lumières. « Le frère Clarin se rappelait, écrit Lacordaire, que, passant un jour près de cette vigne, son père qui l'accompagnait lui dit : « Mon fils, on a souvent entendu dans ce lieu le chant des anges, ce qui est un grand présage pour l'avenir. » Et comme l'enfant faisait remarquer que peut-être était-ce des hommes. — « Mon fils, autre est la voix des hommes, autre la voix des anges, et on ne saurait les confondre. »

Trente ans avant la naissance de l'archevêque irlandais saint David, son père Sanctus vit en songe un ange qui lui dit : « Demain, vous irez à la chasse, et près du fleuve vous tuerez un cerf. Or, à l'endroit où tombera le cerf, vous rencontrerez un poisson et du miel. Envoyez une part du cerf, du miel et du poisson au monastère prochain, car ces offrandes figurent les grâces dont sera orné le fils que le ciel vous réserve; le miel représente la douceur de sa prédication, le poisson la sobriété de sa vie, et le cerf l'efficacité de son apostolat contre les serpents de l'hérésie et du vice. »

Peu de temps après, saint Patrice, traversant la région de Penbrock, fut charmé de l'aspect d'une vallée et conçut le désir de s'y fixer; mais un ange lui apparut à l'instant pour lui dire : « Non, vous ne servirez pas Dieu dans cette solitude : elle est réservée à un autre qui sera votre fils spirituel; il n'est point encore au monde et ne naîtra que dans trente ans. »

L'enfance de David s'écoula dans la pureté et dans la familiarité de son ange gardien. Devenu prêtre, il reçut de cet ange l'ordre de se livrer à l'apostolat. Il se mit donc à prêcher et à fonder des monastères. Il en avait déjà fondé onze, quand un jour le saint évêque Duisdian lui dit dans un entretien : « L'ange qui m'accompagne m'a adressé dernièrement ces paroles : je t'indiquerai une vallée où tu bâtiras avec David la maison de Dieu, et au dernier jour, du cimetière de cette abbaye, à peine pour cent élus, verra-t-on sortir un damné. »

Peu de jours après, le monastère fut fondé dans cette vallée qui avait charmé saint Patrice. David y vécut de longues années, célèbre par sa sainteté et par les privautés de son ange qui reposait souvent sur son épaule sous la forme d'une colombe : aussi était-il désigné sous le nom de *l'évêque qu'un ange accompagne*.

On a observé aussi, de tous temps, des lieux plus spécialement livrés que les autres au pouvoir des mauvais esprits. Tertullien cite les carrefours « où la triple Hécate était souvent aperçue rôdant avec ses chiens. Les croix qu'on y dresse remplacent son effigie et celle de Mercure » chères aux païens. Cette remarque d'un témoin des premiers siècles du christianisme rectifiera notre jugement si nous avons trouvé banal et sans proportion avec les dépens cet acte de piété qui érige des croix sur nos chemins publics. Saint Michel, ajoute la légende, poste autour de ces croix une escorte d'anges. Ne l'oublions pas. Dans les contrées païennes, la croix est aussi le moyen tout indiqué de faire cesser l'obsession des lieux. Naguère encore, on signalait à un missionnaire, dans le village

d'une ville chinoise, un endroit infesté où tous les païens qui s'aventuraient étaient atteints de frénésie et parcouraient la ville en demandant des victimes. L'érection d'une croix fut la réponse du missionnaire et la disparition du fléau.

Certains crimes auraient pour conséquence de réduire les lieux en la puissance du démon. « Presque tous les lieux où se sont accomplis un assassinat, un suicide, une violation de sépulture, dit M. de Mirville, sont hantés par des spectres. Le palais de Caligula est ainsi hanté jusqu'à son incendie, le palais de Néron jusqu'à sa destruction. Tous les lieux visités par l'empereur Othon montrent le spectre de Galba, sa victime. Toutes les apparitions de *dames blanches* et de spectres du moyen âge se rattachent à des crimes. » Les premières manifestations modernes des esprits frappeurs ont lieu à Hyderville, état de New-York, dans une maison souillée par un meurtre, celui du colporteur Ch. Rayn, ainsi qu'il fut révélé à la famille Fox.

Vingt fois, des témoins très respectables ont affirmé à M. de Mirville qu'en certains lieux et à partir de l'accomplissement d'un crime par mort violente, les bruits, les plaintes, les soupirs n'ont cessé de se faire entendre; qu'aux jours anniversaires ils devenaient intolérables et que, d'année en année, ils allaient s'affaiblissant (t. IV, 359).

Ces génies peuvent faire, des lieux qu'ils envahissent, des foyers de contagion morale, et il n'est pas rare qu'ils s'y livrent à leur rage homicide.

Les constructeurs des bains d'Ephèse, suivant une inspiration satanique dont nous sommes loin, à notre époque, d'être revenus, avaient jeté vivante dans les fondations une jeune fille enceinte, croyant ainsi porter bonheur à l'établissement. Bien au contraire, le démon en prit possession, et trois fois par an il y étouffait un jeune homme ou une jeune fille. Que l'incrédulité ne sourie pas trop de tels faits; ils ont leurs analogues, chez nous, au XIXe siècle.

En 1851, écrit Mirville, l'équipage d'un petit chasse-marée est terrifié par l'apparition en mer de plusieurs fantômes, suivie à bref délai d'une tempête qu'il essuie en plein calme. Il aborda cependant à Saint-Malo d'où, quelques jours plus tard, il reprit la mer pour sombrer avec tout l'équipage à la hauteur des îles par une mer des plus tranquilles. Les écueils qui s'y trouvent ont une renommée sinistre sous le nom d'écueils des *Casquets*.

Il y a des faits de contagion morale qui sont devenus classiques parmi les étudiants de médecine, tels que ceux de la guérite du camp de Boulogne sous Bonaparte, de la salle de police du fort de Vincennes, et de l'Hôtel des Invalides. Un pensionnaire s'étant pendu à une des portes intérieures de l'Hôtel, douze autres invalides s'y pendirent également dans l'espace de quinze jours; ce qui força le maréchal Serrurier, alors gouverneur, de suivre l'avis du Dr Sabatier en la faisant murer.

Faut-il, ainsi qu'on l'a prétendu, attribuer ces faits comme celui de Vincennes, à une hallucination obsédante, n'admettant pas que Dieu permette ainsi au démon de frapper des soldats innocents? Quoi donc? Il lui permettait bien d'étouffer des jeunes gens dans les bains d'Ephèse; il permet bien les ravages de l'hallucination et mille catastrophes moins faciles à prévenir que les accidents de Vincennes, auxquels les victimes auraient échappé par un simple acte de religion! Une seule chose nous étonnerait dans ce dernier fait, l'absence de souvenirs criminels dans les traditions locales du fort; or, précisément, le Docteur nous apprend que la salle dont il s'agit se trouvait sur l'emplacement d'une chapelle profanée par des sacrilèges.

Tout enfant, la sœur Emmerich fuyait certains lieux, parce qu'il lui était révélé qu'on y avait commis, autrefois, de grands crimes, et elle se sentait portée à faire pénitence pour les expier. Au contraire, quand elle se trouvait en des lieux sanctifiés par de bonnes œuvres, elle était heureuse et offrait à Dieu des actions de grâce. Ce conseil de fuir des lieux contaminés a des applications particulières, plus pratiques que jamais à notre époque de fréquents changements de domicile. Cette villa acquise, ce appartement d'hôtel éblouissant de luxe et de fraîcheur, qui sait les criminels mystères dont ils ont été les muets témoins? Que de fois les esprits de ténèbres les hantent invisiblement à cause des œuvres de ténèbres qui s'y sont accomplies, et avec quelle facilité ils peuvent vicier les dispositions d'un hôte confiant! Une décoration nouvelle exécutée sous vos yeux vous rassure; l'Eglise a la formule d'une purification spirituelle bien autrement importan e!

Le démon ne se contenta pas toujours d'exercer dans l'ombre son action ou son influence pernicieuse. Il eut, au moyen âge, comme les chevaliers pillards, des fiefs qu'il occupait ouvertement sous une forme sensible et caractéristique.

Avec l'homme, l'alliance du démon a produit les géants; avec les animaux, elle a donné naissance aux monstres ou dragons. L'Ecriture ne nous permet pas de douter de l'existence et de l'origine des géants. Nous avons parlé de l'Hermon, repaire des esprits de sortilège; or, du temps de l'historien Josèphe, on y découvrait chaque jour des ossements de cette race humaine que ses mœurs et sa gigantesque stature ont fait regarder comme vouée aux œuvres diaboliques.

Les dragons semblent une manifestation spéciale à l'Europe entamée par le christianisme. Les dragons! Ont-ils existé? se demande gravement notre XIXe siècle qui, hier encore, ne croyait plus au diable du moyen âge. Faisons défiler sous ses yeux les dragons que présente chaque siècle de notre histoire religieuse, nous discuterons après leur existence.

Quatre éléments semblent renfermés dans l'idée de ces êtres extraordinaires : des proportions monstrueuses, la forme de reptile, la férocité et la surintelligence. L'étymologie seule du mot Dragon est une preuve de la surintelligence inséparable de l'idée du monstre : il signifie, en chinois et dans toutes les anciennes langues, un être en qui excelle l'intelligence, un esprit; le grec *dracôn* veut dire *celui qui voit, qui surveille*, de là le nom de *vigilants* donné aux anges dans le songe de Nabuchodonosor.

Les autres caractères ressortiront des récits.

L'antiquité païenne connaissait les dragons; il suffit de rappeler Briarée ou Typhon dans l'ancienne Tharse, le dragon de Cadmus qui garde une fontaine, celui qui garde le jardin des Hespérides et le gardien de la toison d'or en Colchide.

C'est surtout à l'apparition du christianisme en Europe que le démon concentre sa puissance dans ces manifestations à la fois horribles et cruelles.

Au Ier siècle de notre ère, saint Front fait mourir, par son commandement, le dragon de Nogéliac, près Soissons, et saint Pavace celui du pays des Cénomans. Madeleine chasse de la Baume le dragon qui y faisait sa retraite : il se réfugie sur les bords du Rhône, dans la forêt de Nerloc, où la prière de Marthe le frappera à mort.

Au IVe siècle, saint Théodore d'Héraclée transperce de son épée le dragon d'Euchaïte. Aux îles de Lérins, deux monstres battent en retraite sous l'anathème d'Honorat, franchissent le détroit et vont chercher la mort à Draguignan, qui garde éternellement leur souvenir dans son étymologie.

Au Ve siècle, il y a un dragon à Paris : Une femme de qualité meurt impénitente; à peine est-elle inhumée dans le cimetière commun qu'un affreux serpent, venu du désert qui entoure la ville, creuse la fosse et s'y fait une retraite, dévorant chaque jour une partie du cadavre et mettant en fuite les gens du voisinage par l'infection qu'il répand. Saint Marcel les délivre en ordonnant au monstre d'aller se jeter dans la mer.

Nous arrivons au VIe siècle. *En Bretagne,* dit Mgr Gaume, *saint Armel, saint Tugdual, saint Efflam, saint Brieuc, saint Paul de Léon, ont à combattre des dragons en chair et en os*

Saint Paul délivre l'île de Baz du serpent qui en est le fléau : il le traîne avec son étole jusqu'au rivage et lui ordonne de se précipiter dans les flots à l'endroit qui s'appelle encore l'abîme du serpent, *Touil-al-Sarpant*, et où en tout temps la mer fait un bruit étrange.

L'île même tire son nom du bâton du Saint. Le P. Albert, narrateur de sa vie, désigne une famille noble de la paroisse de Cleder, qui tient son nom de celui de ses membres qui osa guider le Saint vers la caverne : elle s'appelle *Ker-gour-na-thock*, qui ne sait pas fuir, et ses membres jouissent de la prérogative d'aller à l'église avec une épée et des éperons dorés, le dimanche après l'octave de saint Pierre et saint Paul. « Il faut convenir, dit Mirville, que si toute cette aventure n'est qu'un symbole, voilà bien des conséquences qui ne lui ressemblent guère. » (IIe vol., t. I, app. G.)

A la même époque, saint Lifard, qui vivait près de la Loire, dans un ermitage occupé aujourd'hui par la ville de Mohun, envoie son disciple planter une baguette en face de l'antre d'un dragon. Le monstre se précipite avec furie sur la baguette, comme pour la mettre en pièces : dans cet effort, il crève; les démons qui étaient dans ses flancs sortent avec des hurlements, en vociférant le nom du Saint.

Saint Romain, au VIIe siècle, extermine le monstre de Rouen, si populaire sous le nom de *Gargouille*.

Au VIIIe siècle, c'est le dragon d'Irlande; et parmi les Ecossais du Border, celui dont la paroisse de Linton fut délivrée, grâce à la bravoure du seigneur de Lauriston; c'est la légende du *Drachenfels*, immortalisée par le IIIe chant de *Child-Harold* et qui se résume en deux mots : le dragon vaincu par le crucifix de la jeune fille qui lui est envoyée en pâture.

Le Xe siècle offre le dragon de Rhodes, vaincu au nom du Christ par le chevalier de Saint-Jean, Dieudonné de Gozon, plus tard grand maître de l'Ordre, et dont le tombeau porte la mention : *Draconis extinctor*. Il rappelle encore le dragon du mont Joux. Jupiter, successeur du dieu indigène Pennus, avait son temple au mont Joux sur la voie qui conduit par le col de ce nom dans le Valais, à travers les Alpes Pennines. Un magicien, le géant Procus, adorateur de l'idole, exerçait ses brigandages contre les voyageurs qu'il épouvantait de visions monstrueuses. Saint Bernard de Menthon, escorté de neuf pèlerins français, gravit jusqu'au repaire du magicien : celui-ci se changea en dragon menaçant. Bernard, s'armant de la foi, lui jette au cou son étole, qui se transforme aussitôt en une chaîne de fer : le monstre s'évanouit en fumée et le géant est mis à mort par les pèlerins.

Assez pour le moyen âge. Ce qui va sur-

prendre le lecteur, c'est que le XVIIe et le XVIIIe siècles figurent dans notre galerie.

Le savant P. Kircher, ayant à parler des dragons dans son ouvrage, fit appel à quelques-uns de ses nombreux correspondants scientifiques; et l'un d'entre eux, le préfet de Soleure, Christophe Shérer, certifia avoir vu un dragon voler au-dessus du lac de Lucerne. Le même animal fut signalé, quarante ans plus tard, dans une grotte de Flülen, par un chasseur de chamois, qui en fait la même description. (MIRVILLE.)

Mais au XIXe siècle! Chassé par le progrès des lumières, le Dragon, sans doute, ne donne plus signe d'existence? — Pardonnez-moi, cher lecteur, les apparitions continuent, mais elles ont lieu dans nos salons de spirites, comme si, au point de vue de la civilisation, ils différaient peu des cavernes et des tombeaux du moyen âge. Voyez dans le *Diable au XIXe Siècle*, deux apparitions de dragons, à Londres : l'une en 1889, sous la forme d'un crocodile ailé, qui se met au piano et commence à jouer un air étrange, au milieu de l'assistance pétrifiée (ch. XX, 618); l'autre, dans une maison de *Golden-square*, où le démon Zuren fut évoqué et se montra sous la forme d'un dragon métallique à trois têtes, qui grondait et reculait devant un assistant porteur à son insu d'une médaille de saint Benoît; il finit par s'évanouir, comme au moyen âge, en une fumée tellement puante qu'il fallut ouvrir toutes les croisées (ch. XXIII, 754).

Le caractère diabolique des apparitions du moyen âge est frappant dans les circonstances qui les accompagnent, dans les moyens employés pour les combattre et dans l'évidente complicité des prêtres idolâtres.

Gougenot des Mousseaux a fait un chapitre de son livre « *Dieu et les dieux* » pour établir la liaison intime qui existait entre ces monstres et les druides; le chapitre est intitulé : *Serpents druidiques*. — « *Je suis serpent et je suis druide* », s'écriaient les prêtres de nos régions celto-britanniques. C'est ce que confirme le fait de Procus.

Le démon ne se donne pas toujours la peine de dissimuler sa présence dans la formation de ces monstres. Les dragons de l'île de Baz, de l'Irlande et de saint Marcel ont une haleine empestée qui met en fuite ou fait périr les êtres vivants. Ce qu'il y a de plus fort, c'est le feu et la fumée que vomissent quelques-uns, tels que celui du mont Joux, celui de saint Lifard, et celui de Bayonne qui étouffa dans la fumée son vainqueur, un Belsunce.

Les saints étaient donc bien inspirés d'aller au-devant de ces ennemis avec les armes spirituelles, la prière, le crucifix et l'étole, et ils parvenaient en effet à triompher, comme on vient à bout du démon, par la vertu de Jésus-Christ.

Il est donc très probable que l'esprit mauvais formait ces animaux d'une façon merveilleuse, afin d'offrir à ses adorateurs un objet matériel qui personnifiât sa haine de l'humanité et son antagonisme contre l'Evangile.

Cette opinion de Catherine Emmerich est hautement avouée par MM. des Mousseaux et de Mirville. Le savant naturaliste, Marcel de Serre, range les dragons dans la catégorie des anomalies qui tendent à disparaître depuis l'Incarnation.

Avec la peur du surnaturel, les choses ne sont pas si simples que cela pour nos savants incrédules. Ils ont tourné contre les dragons la machine de guerre dont les mythiques allemands battent en brèche le merveilleux évangélique. Le dragon apparaît dans une région pour l'abandonner ensuite avec la vie à l'apôtre du christianisme : Voici un fait, disons-nous; non, pour eux, c'est un symbole dans lequel l'imagination populaire a figuré l'évangélisation de la contrée. Symbole, c'est bientôt dit; à la réflexion, l'explication si simple prend une singulière invraisemblance.

Les peuples et les chroniqueurs primitifs ne goûtent et ne retiennent que des faits qu'ils recueillent et transmettent avec des embellissements parfois, mais substantiellement intacts. Le symbole, au contraire, est le fruit d'un travail réflexe, personnel, l'œuvre d'une littérature avancée, à préjugés. Pour concilier avec leurs préjugés une tradition imprégnée de merveilleux, que feront les historiens rationalistes? Ils vont biaiser, nier, transformer le fait en symbole, c'est-à-dire, falsifier l'histoire. Et vous prêtez ces raffinements aux âges de foi! Le symbole date de vous, il n'a donc aucune valeur contre les traditions du moyen âge.

Dirons-nous avec Mgr Guérin, un peu sous l'empire ici du préjugé régnant, que les monstres marins, qui peuplaient autrefois les côtes bretonnes, devaient donner l'idée de ces allégories? Les indigènes du continent noir sont conteurs; crocodiles et hippopotames abondent dans les eaux : comment ne leur vient-il pas à l'idée, ou aux missionnaires, de mettre des dragons en bataille contre le P. Leroy ou les Pères blancs marchant sur eux avec l'étole et le crucifix? Ces choses ne se font pas, elles sont, et ne se racontent que parce qu'elles sont.

Les lieux occupés par les dragons sont une sorte de fief; il n'est pas rare de voir les reprises exercées au nom du Christ faire tomber la place au pouvoir du chef des anges. Saint Michel paraît régner spécialement dans les îles de Lérins après l'expulsion des deux dragons qui

les infestaient : il annonce à Caprais, compagnon d'Honorat, la fin de son pèlerinage, et transporte son âme au ciel. Il préside, sans doute, ces essaims d'anges qui élèvent dans ces îles le premier temple du vrai Dieu ; et le monument que les solitaires lui bâtirent plus tard sur le rivage du Frioul, était, sans doute, l'action de grâces d'une multitude de faveurs.

Que Michel ait, comme son antagoniste, des lieux de prédilection, nous le voyons par son histoire, et il le déclare lui-même au nom des anges, aux quatre Irlandais députés pour porter au mont Tombe l'épée et le bouclier dont fut frappé le dragon du roi Elga : « Bien que notre habitation soit dans le ciel, nous avons cependant sur la terre des lieux particulièrement affectionnés. Nous aimons à les visiter quand ils sont consacrés à Dieu, et à y consoler ceux qui souffrent, parce que nous ne pouvons délaisser ceux qui se recommandent à nous. »

Abbé PAUL GRAND-CLÉMENT.

Conférence Populaire
Sur le Vaudoux

Nous ne saurions mieux clore la série de documents que nous avons publiés sur le Vaudoux et les superstitions diaboliques encore en vigueur à Haïti, que par la savante et éloquente Conférence que Mgr l'Evêque du Cap-Haïtien vient de prononcer à ce sujet.

Mesdames, Messieurs,

L'exorde de mon discours n'est plus à faire : vous l'avez lu dans les journaux. Je viens vous parler du vaudoux. J'entre de plain-pied dans mon sujet.

Ceux d'entre vous qui ont quarante ans ne connaissaient guère, à l'âge de vingt ans, le vaudoux que de nom ; ce mot éveillait en eux l'idée de quelque chose de sauvage, de criminel, de monstrueux : mais en quoi consistait ce mystère d'iniquité, ils l'ignoraient complètement. C'est bien changé. Aujourd'hui les enfants, en allant aux commissions, fredonnent des chansons du vaudoux! Et qui n'a été témoin des hideuses exhibitions de ce grossier fétichisme?

Les cœurs patriotes gémissent de ce recul de la moralité et de la civilisation. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, on gardait un craintif silence. Enfin des voix s'élèvent, vibrantes d'indignation, demandant grâce pour l'honneur de la nation. Il importe que ces voix se multiplient et que toutes les poitrines haïtiennes répètent leur protestation. Mais ce n'est pas assez de parler, il faut agir. Le but de cette conférence est de provoquer à l'action contre le fléau qui accable Haïti.

Est-ce bien à moi, qui n'ai pas une goutte de sang haïtien dans les veines, à traiter ce sujet? Ce n'est pas ici une question purement religieuse ; c'est plutôt une question sociale, et des plus délicates : ai-je donc qualité pour en parler? — A défaut de sang haïtien, j'ai un cœur qui bat d'un ardent amour pour Haïti ; personne n'aime ce pays plus que moi. J'ai dépensé vingt-cinq ans de ma vie pour son salut, et le reste de mes jours lui appartient. Si l'on découvrait mon cœur, on verrait que, parmi les blessures dont il saigne, une des plus profondes est faite par la douleur qu'il éprouve de voir l'ignoble paganisme d'Afrique envahir ce cher peuple et tenter d'en reprendre possession. Tel est mon titre pour parler, tel est le titre en vertu duquel je réclame toute votre bienveillante attention. Dans tout le cours de cette conférence, je m'identifierai avec vous, et c'est en mon nom comme au vôtre que je vais parler.

Le sujet que j'aborde est vaste ; je veux procéder avec ordre et vous exposer d'abord non pas la nature du mal, je ne la connais pas assez, mais ses principales manifestations ; j'étudierai ensuite avec vous quelle est la gravité du fléau, quelles conséquences il entraîne, par quels remèdes notre société peut en être délivrée, et enfin je vous montrerai, l'histoire à la main, combien sont grandes et solides nos raisons d'espérer.

I

Le peuple haïtien est très superstitieux, comme, du reste, tous les peuples qui sont naturellement religieux et ont le malheur de n'être pas bien instruits de la religion. Chez nous, on désigne généralement sous le nom de superstitions toutes les croyances erronées et toutes les pratiques auxquelles on se livre sous l'empire de ces croyances. C'est là un euphémisme que j'ai le devoir d'écarter dans cette conférence. Les observances du vaudoux sont autre chose que de la superstition, c'est de l'idolâtrie. L'étude que j'ai entreprise est une étude pratique plutôt que savante ; c'est donc d'une façon tout à fait pratique que je veux établir devant vos yeux quelles sont, parmi nous, les observances *superstitieuses* proprement dites, et quelles sont les observances *idolâtriques*.

Au nombre des premières, je range tout ce qu'il y a d'excentrique, d'absurde, quelquefois de rebutant dans certains prétendus honneurs rendus aux saints, aux images, aux reliques ;

J'en dis autant de l'usage des stupides écrits que l'on appelle *oraisons ;* de ces sachets *(maldiocs, gardes)*, que tant de pauvres gens portent au cou comme de puissants talismans ; — de la confiance dans les fers à cheval et des bou-

teilles d'eau de mer à l'entrée des maisons ; — de l'emploi des mille variétés de maléfices (j'entends de ceux qui sont innocents en soi, comme des croix formées de deux chandelles et piquées d'épingles, quelques grains de maïs brûlé, des poules aux plumes retroussées, qu'on appelle *poules rangées*, etc., etc.) ;

Je mettrai également dans cet ordre la malheureuse habitude de jeter dans les carrefours, en allant à la première communion, quelques grains de maïs brûlé, et celle, plus malheureuse encore, d'aller, avant de se convertir, faire une visite, *pour remercier,* dans les *houmforts* ou *baguis,* pourvu qu'il n'y ait pas de sacrifice offert ; car, quoique ces deux derniers usages impliquent *en soi,* le culte de génies malfaisants dont on veut conjurer le courroux, cependant ils ne me paraissent pas dépasser, dans ceux qui les suivent, les limites de la simple superstition ;

Enfin, la consultation des *chapiteurs,* ou interprètes de l'Imitation de Jésus-Christ et autres prétendus devins de cette espèce.

Certes, on ne saurait trop flétrir ces vaines et honteuses observances, indignes de gens civilisés, coupables chez des chrétiens. Cette confiance insensée dans des pratiques ou des objets qui n'ont aucune vertu par eux-mêmes et n'en ont pas reçu de Dieu ni de son Eglise, cette puissance exagérée ou ridicule attribuée aux saints, aux images, aux reliques, et invoquée, souvent, pour obtenir l'accomplissement de desseins criminels ; cette prétention enfin de produire des effets surnaturels par des moyens réprouvés par la Religion et le bon sens, ce sont autant d'attentats contre la pureté de la foi, autant d'injures aux saints, autant d'outrages à Dieu lui-même.

Et cependant plût à Dieu que nous n'eussions pas de plus graves sujets de gémir ! Mais nous sommes aux prises avec l'idolâtrie. Nombre d'Haïtiens rendent à des dieux imaginaires le culte souverain dû au seul Créateur, et vous savez, M. F., combien ce fléau s'est répandu ces dernières années.

C'est ici notre ennemi principal, celui auquel nous devons faire une guerre sans trève, une guerre à mort. Regardons-le en face, afin d'en avoir plus d'horreur et de nous rendre plus à même de le combattre avec succès.

J'ai pu me convaincre, par mes observations et mes études, que les observances idolâtriques, dans le pays, se divisent en deux classes, si l'on envisage les obligations qu'elles imposent : elles sont ACCIDENTELLES OU HÉRÉDITAIRES.

Aux premières appartiennent généralement les orgies désignées sous les noms de *prières, services, gombos, noche bello,* etc., où le *papaloi,* le *bocor* pontifie, où il y a une part de nourriture pour les morts ou pour quelque génie, où il y a enfin immolation de victime ;

— Les *neuvaines,* qui se terminent par le *bris du canari,* pour délivrer l'âme d'un défunt ;

— La consultation des *bocors* ou devins pour connaître des secrets ou pour guérir les maladies. L'autorité de l'Ecriture Sainte, et, entre autres, l'exemple du roi d'Israël Ochosias, range ses actes parmi les pratiques idolâtriques ;

— Les honneurs rendus aux anges gardiens des eaux, des arbres et d'autres choses, quand ils n'ont lieu qu'une fois, et par suite de circonstance passagère.

Parmi les observances *héréditaires,* nommons tout d'abord le culte de la couleuvre ;

— Le service des *marassas* ou des *jumeaux,* qui consiste en un devoir périodique, généralement annuel, en l'honneur de je ne sais quelle divinité, parce qu'une ancêtre a mis au monde des jumeaux ; vous voyez que ce prétendu devoir peut s'imposer au moment où l'on y pense le moins ;

— Le culte de certaines pierres, appelées *roches tonnerre, baca,* etc., et d'autres cultes du même genre ;

— Enfin le service continu des anges ou génies des fontaines, des rivières, de certains arbres, etc.

Toutes ces pratiques se transmettent de générations en générations, perpétuant le paganisme dans les familles.

Vous voyez sans peine, M. F., combien cette dernière classe d'observances idolâtriques est pernicieuse : une fois pris dans l'engrenage diabolique de ces devoirs, dont l'obligation n'est jamais discutée, ce n'est qu'au prix d'un véritable héroïsme que l'on peut se libérer, à moins que l'on ne mette un autre à sa place sous ce joug de fer. Ne croyez pas, en effet, que la conversion extérieure d'une personne livrée jusque-là à quelqu'une de ces observances mette toujours fin à la loi d'esclavage qui pèse sur sa famille ; non, non ! Avant de se décider à se rendre à Dieu, cette malheureuse a travaillé et s'est imposé des privations pendant dix ans, vingt ans peut-être, pour se mettre en état d'offrir un *service* d'actions de grâce au dieu qu'elle a servi jusque-là, et prendre congé de lui en même temps que de ses coreligionnaires. Mais, dans la même cérémonie, où elle a été déliée, une autre a été liée à sa place ; le démon n'a rien perdu, il n'a fait que changer d'esclave.

Voilà quelque idée des pratiques du vaudoux. Combien s'imaginent que le vaudoux consiste en des danses obscènes et en des repas copieux ? Le vaudoux est un vrai culte diabolique ; il a ses sacrifices et ses pontifes ; les danses ne sont

que les dehors grossiers d'un intérieur infernal; pendant que le peuple se livre à ces bacchanales, au fond de l'antre, les vrais initiés accomplissent les plus horribles mystères.

II

Cet ignoble fétichisme a-t-il de profondes racines dans l'âme de la nation?

Oui et non.

— Le vaudoux est un arbre dont les branches, en ces derniers temps, se sont prodigieusement étendues et se sont couvertes d'un abondant feuillage, en sorte qu'il projette au loin son ombre délétère; mais il en est très peu qui aiment cette ombre; la plupart de ceux mêmes qui s'y abritent en ont une secrète horreur. L'Haïtien ne met pas en parallèle Jésus-Christ et le vaudoux; son cœur est tout à Jésus-Christ. Serait-il à lui jusqu'au martyre? Hélas! les faits ne répondent que trop. La crainte, d'autres passions aussi, sans détacher du vrai Dieu, font courir aux idoles. De là ces nombreuses pratiques que j'ai appelées *idolâtries accidentelles*. L'étreinte de la maladie, la curiosité, la soif des richesses, mille et mille prétextes aussi faux les uns que les autres entraînent de déplorables défections, de nombreux actes d'idolâtrie; toutefois ils ne fixent guère les délinquants dans l'amour des idoles; de ce qu'un homme a commis une faute, fût-elle très grave contre la pureté, il ne serait pas juste de l'appeler un impudique; ainsi, de ce qu'un chrétien a commis un acte d'idolâtrie sous l'entraînement d'une passion quelconque, on ne peut pas conclure qu'il est idolâtre dans le cœur.

Bien plus, le peuple sent tout le poids du joug que font peser sur lui les *Bocors;* la terreur le tient toujours soumis à ces hommes néfastes, il se soumet encore à leurs prescriptions intéressées, il n'a pas même cessé jusqu'ici de recourir à eux, surtout dans ses maladies; mais il les regarde désormais comme des oppresseurs; tout son bien, ces vampires le lui absorbent; il en est révolté; toutefois il attend, et il sera heureux le jour où il lui sera possible de s'affranchir de la tyrannie de ces malfaiteurs. Aussi, quand il connaîtra l'œuvre que nous fondons (car c'est une œuvre que nous inaugurons, une œuvre de délivrance et de régénération), il nous bénira comme des sauveurs. Qu'il nous voie unis, décidés, et il se joindra à nous pour achever la conquête de son indépendance.

Qu'y a-t-il à renverser pour atteindre ce résultat? Des croyances fermes et des convictions solidement établies? Non, je viens d'affirmer que la masse du peuple n'est point attachée au vaudoux par conviction. Je vais plus loin : ceux mêmes qui font métier des pratiques du fétichisme ne croient pas, en général, à leurs jongleries, et quant à la foule de viveurs qui les secondent, ils s'en moquent ouvertement. Non contents de ce qu'ils mangent et boivent avec toute l'assemblée, ils dérobent adroitement la part des morts ou des génies, et s'en gorgent : tout le monde, du reste, est au courant de leurs larcins *sacrilèges,* et personne ne s'en scandalise ni essaie de s'y opposer : preuve sans réplique que la foi manque à tous.

Un trait pour montrer que le Bocor lui-même ne croit pas à ses tours grossiers. Devant la masse il se montre convaincu, il essaie même d'en imposer à l'autorité : l'existence du métier est à ce prix, mais il se rend bientôt devant les arguments *sérieux*. Un commandant de Commune, pourquoi ne le nommerai-je pas? M. le général Catabois, surprend un opérateur fameux, dont je regrette d'avoir oublié le nom, en flagrant délit de cérémonie prohibée; il avait les *Anges dans la tête ;* sous leur influence, il s'agitait, il bondissait, le tambour faisait rage ; déjà les anges commençaient à se répandre dans les têtes de la foule ; c'était un délire universel. — Tout à coup un cri retentit : « Voilà le général ! » Aussitôt chacun se sent débarrassé *des anges,* joue des jambes au plus vite. Seul, l'homme du métier continue de s'agiter; l'arrivée du terrible général ne paraît avoir fait peur aux esprits qui le possèdent. — Le chef le fait saisir et mener à Milot; là il donne l'ordre de l'enfermer étroitement. Alors l'énergumène éclate en protestations, en menaces; il s'écrie trois fois : *Sauve qué mi!* puis, pendant qu'on l'entraîne, il dit au général : « Vous verrez. » Au bout de deux jours, le général n'avait rien vu, mais l'homme aux *anges* demandait grâce, avouant humblement qu'il n'avait plus rien dans la tête.

Voilà la clef, n'en doutez pas, des neuf dixièmes au moins des mystères qu'on nous raconte.

Faut-il conclure de là que le fétichisme n'a rien de sérieux et dès lors n'a aucune importance, qu'il n'y a, par conséquent, rien de mieux que de laisser faire le bon sens public pour le réduire à mourir de sa belle mort?

Gardons-nous bien de le croire : ce serait la plus dangereuse des illusions. Si ce mal n'a pas la racine des convictions religieuses, il en a une autre, et celle-ci est peut-être plus difficile à arracher, car elle s'alimente dans des calculs ignobles, des intérêts sordides que l'on est bien décidé à ne pas sacrifier sans combat. Une immoralité immonde s'est abattue sur Haïti; elle est venue d'en haut. On vit naguère presque autant de comptoirs où se faisait en plein jour le commerce des consciences qu'il y avait d'administrations publiques; le vol

était devenu une institution ; un certain nombre d'hommes se partageaient une bonne partie des revenus du pays, et continuaient d'être respectés; tandis que l'on traquait et que l'on tuait à coups de bâton les malheureux qui avaient dérobé une poule ou un régime de bananes, ceux qui avaient détourné des centaines de mille gourdes jouissaient de la considération publique, au moins extérieure. Donc deux classes de voleurs, l'une maltraitée, l'autre jouissant en paix de ses rapines. Les hommes de l'espèce dont je parle reçurent de là un trait de lumière : pourquoi n'entreraient-ils pas dans la première classe de voleurs? Rien ne les distingue de ceux dont elle se compose : pas plus qu'eux ils n'enlèvent rien à la manière des voleurs vulgaires ; chacun leur apporte *librement* ses dons ; sans doute, ils emploient les moyens d'aider cette libre générosité, mais c'est toujours comme ceux de première classe.

Ce fut sous le coup de cette inspiration que les artisans du fétichisme ranimèrent leur métier, et firent peser sur le pays une explortation en coupe réglée. Comment amenèrent-ils le peuple à entrer dans leurs vues? C'était bien simple : le peuple est crédule, et, surtout, abandonné qu'il est si souvent, il est timide devant les audacieux. Le *Papa-Loi* se fit des agents partout, agents pour lui amener des clients, agents pour l'aider à préparer ses oracles. Instruit d'avance de ce qui se passe chez l'homme qui vient le consulter et sur tout ce qui le concerne, le *Papa* lui fait des révélations qui l'étonnent et l'épouvantent; dès lors il est prêt à tout. Il faut des victimes pour un sacrifice, pour une grande orgie : le pauvre ignorant, terrorisé, livre tout son bien. Cependant tous ne sont pas si faciles à se laisser tondre ; il y en a qui résistent; on les harcelle ; ils ne trouvent de repos qu'après avoir cédé. Que si quelqu'un pousse l'audace jusqu'à refuser de sacrifier en un jour le fruit des travaux de plusieurs années, de toute une vie peut-être, des malheurs lui arrivent : ses jardins sont ravagés, ses animaux égorgés, sa maison prend feu. Il n'ignore pas d'où parten tous ces coups, mais à qui recourir? Il n'a pas de preuve, et d'ailleurs jamais il ne trouvera des témoins assez hardis pour déposer.

Ah ! l'on accuse le peuple haïtien d'être arriéré, d'être plongé dans un dégradant paganisme; il n'est pas si arriéré, il comprend son mal, il en gémit, mais il n'est pas en son pouvoir de briser ses chaînes. Il est exploité d'une façon sauvage par une multitude de scélérats. Le nombre de ces exploiteurs s'est considérablement augmenté ces derniers temps. Voyant que le métier allait bien, beaucoup de gens s'y sont livrés ; on en trouve partout. On m'a dit qu'à *Joli-Trou*, section qui se trouve entre la Grande-Rivière et Saint-Raphaël, il y en a trente-deux !

Je crois l'avoir bien établi : ce qu'on appelle vaudoux, c'est surtout une vaste exploitation ; les chefs de cette odieuse institution sont d'abominables malfaiteurs, des ennemis publics qu'il importe de traiter comme tels.

N'y en a-t-il pas de convaincus, de sincères? Sans doute il y en a ; j'ai laissé supposer que j'en admets un dixième ; c'est exagéré, il ne doit pas y en avoir autant, mais encore une fois, on ne peut raisonnablement douter qu'il y en ait. Quelque absurde, quelque criminel même que soit un culte, il réunit des adeptes de bonne foi, tant l'esprit humain est facile à égarer.

Il y a donc, n'en doutons pas, et des *papas* et des adeptes qui croient en leur dieu et ont confiance dans leurs observances.

Quelques traits.

A Mirebalais, il y a quelque quinze ans, un fameux opérateur prétendait rendre invulnérable au moyen de certaines passes et cérémonies. Un chef militaire de l'endroit voulut s'assurer le bénéfice de l'invulnérabilité ; jugez donc combien c'était avantageux pour un soldat ! Après avoir subi le cérémonial, le brave militaire s'éloigna de vingt pas, et se fit tirer une balle en pleine poitrine. Le tireur ne manqua pas cette cible nouveau genre, et la balle traversa le malheureux de part en part. Nos deux imbéciles, le *papa* et sa victime, étaient jusque-là convaincus. — Tout récemment, à Saint-Marc, vivait aussi un de ces artisans, qui croyait sans doute à son art. Il osa offrir à un prêtre, qui faisait semblant de le prendre au sérieux, de le mettre à l'abri, non seulement de toute lésion du corps, mais même de tout sentiment de douleurs quelques coups qu'il reçut. Même, pour le prêtre, il n'y aurait aucun cérémonial : le *papa* lui donnerait un papier portant des mots cabalistiques, et lui enseignerait un autre mot, à vertu toute puissante, qu'il devait dire et répéter en cas de danger. — Il va de soi, lui dit le prêtre, que vous avez vous-même ce privilège? » — « Oui, oui, répondit l'homme avec fierté. » Alors le prêtre, qui avait quelque vigueur et beaucoup de bonne volonté, saisit le bâton de l'individu, et lui donna une volée de coups, qu'il sentit fort bien : on le voyait à ses cris désespérés.

Voilà pour les chefs. Ils ont quelques fidèles sincères.

A Saint-Raphaël, il n'y a pas encore deux ans, une femme donnait publiquement, malgré l'autorité militaire du lieu, malgré le curé qui la menaçait d'excommunication, un grand service où il était immolé force victimes en l'honneur du maître de l'eau *(maître a dio)*

Le père de cette malheureuse, abattant des bois sur le bord de la rivière, avait commis le crime irrémissible de ne pas épargner un bosquet de bambous, qui était le séjour du *maître a dio :* de là l'obligation à perpétuité, pour la descendance de ce profanateur, d'offrir périodiquement des sacrifices au dieu offensé ! Et sa digne fille n'y manque pas.

— Un jour, je fus appelé à voir une poitrinaire ; la personne qui me conduisait me mit au courant de tout le passé de celle que j'allais visiter. Avant toute autre question, je demandai à la malade où étaient ses *plats de marassas*. — Je n'en ai pas, me répondit-elle, je ne connais pas cela. » J'insiste, je lui déclare que je ne m'occuperai pas d'elle si elle ne me livre ses plats. Elle persiste à tout nier. Alors je me lève, je pousse une porte que l'on m'a indiquée, et que vois-je ? Les fameux plats et une quantité de vaisselle et d'ustensiles de toutes sortes : un véritable autel de fétichisme. Je me hâte de tout briser, puis je reviens à la malade. Elle tremblait de tous ses membres, une sueur abondante l'inondait ; elle était étreinte par la terreur, convaincue qu'elle allait être victime de mon forfait. Il n'en fut rien, comme bien vous pensez.

J'en ai trouvé d'autres, qui étaient sincèrement attachés à leurs observances ; mais le nombre en est restreint, grâce à Dieu et à l'esprit de son saint Evangile qui pénètre partout de plus en plus.

III

Quoi qu'il en soit, le vaudoux fait partout et en toute publicité ses exhibitions sauvages, il a partout ses temples, partout s'immolent des victimes, et grand, bien grand est le nombre de ceux qui y participent. Les chefs du fétichisme exploitent le peuple par la terreur qu'ils lui inspirent, par leurs maléfices, par leur poison. Pratiquement ils tiennent le pays sous leur tyrannie, ils le forcent à l'idolâtrie et à ce qu'elle entraîne à sa suite. De là les conséquences les plus désastreuses pour les individus, pour la société, pour l'honneur national.

I. La mort est le châtiment auquel le Seigneur condamne les idolâtres, les devins, ceux qui jettent des maléfices. Je sais bien que cette loi, faite surtout pour le peuple juif, n'est plus en vigueur sous l'Evangile, mais les crimes qu'elle punit si sévèrement n'ont pas changé de nature, et Dieu en tire toujours vengeance. Il ouvre à la mort la porte des maisons où l'on a invoqué Satan pour obtenir la guérison : que de personnes, enlevées par des morts mystérieuses, seraient pleines de vies, si l'on n'avait pas eu recours aux devins pour les guérir !

II. Et la société qui tolère ce continuel outrage au Créateur, est-elle exempte de crime ? N'aura-t-elle pas aussi son châtiment ? Oh ! que le peuple haïtien paie cher sa lâcheté à se laisser exploiter par les prêtres païens ! D'abord ces misérables absorbent le fruit des travaux des pauvres laboureurs, — de là le découragement et le dégoût du travail gagnent de plus en plus ; et quoi de plus naturel ? Pourquoi voulez-vous que je me fatigue à produire, puisqu'il faudra dépenser le prix de mes sueurs en des orgies que j'ai en horreur ? — Ce n'est pas tout. Une sentence de mort pèse sur nous à cause de nos idolâtries. Nos luttes fratricides sont les exécuteurs de la justice divine et les vengeurs de sa Majesté outragée : elles semblent inévitables ; nous sommes un malade qui paraît incurable ; l'Haïtien, si pacifique, est pris périodiquement de fureurs qui le poussent à la guerre, au pillage, à l'incendie, à tous les crimes antisociaux. Pour moi, il n'y a qu'une explication de ce mystère, et c'est ma conviction que l'abolition radicale du Vaudoux ferait disparaître une des principales causes de nos révolutions.

III. Que dirai-je de l'atteinte portée à notre honneur national par nos attaches aux vieilles observances africaines ? Il me faut du courage pour répondre à cette question ; ayez-en, je vous en prie, pour m'écouter. Un journal de la Dominicaine disait, en 1892, qu'Haïti était la seule puissance américaine qui eût encore des magiciens et des danses d'Afrique, et concluait qu'Haïti est une petite Guinée transplantée en Amérique, et la honte des Etats américains. Voilà ce qu'on a le droit d'écrire de nous ; et vous savez que l'on dit pis encore. Laissez-moi vous faire part d'un tourment qui a été souvent infligé à mon cœur. Que de fois, au-delà des mers, on m'a posé cette question, qui équivalait pour moi au plus sanglant soufflet : Danse-t'on encore le Vaudoux en Haïti ? Y mange-t-on des enfants ? Telle est notre réputation ? Pardonnez-moi d'avoir fait saigner vos cœurs ; le mien saigne aussi. Mais il fallait bien découvrir notre mal afin de nous en inspirer toute l'horreur nécessaire pour nous décider à y porter remède à n'importe quel prix.

IV

Qui nous délivrera de cette plaie et de cette honte ?

Le Gouvernement, répondent les uns ;

Le clergé, disent les autres.

Le Gouvernement ? assurément on ne saurait contester qu'il n'y ait une part d'action à fournir. Les crimes que je viens de qualifier relèvent, pour la plupart, de la police et de la justice publique. Le Gouvernement a le devoir de protéger les individus et la société contre tous les malfaiteurs ; les *papas-lois*, les *Bocors* et

leurs pareils sont des malfaiteurs de la pire espèce : ils ssnt coupables d'une foule de crimes de droit commun.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour bénir le Gouvernement du Président Sam de l'effort qu'il a tenté et des succès déjà obtenus contre le Vaudoux. Le pays honnête a applaudi à son acte, nous en avons tous été soulagés. Le Gouvernemeni, je le sais, ne croit pas avoir terminé sa tâche, et il est résolu de la poursuivre jusq'au bout. Le culte du Vaudoux étant prohibé, ses temples doivent disparaître ; or ils sont debout; il ne doit avoir plus de ministres, ils doivent cesser d'exister à ce titre ; or ils exercent jusqu'à présent. Encore une fois, je crois que les hommes qui nous gouvernent sont résolus de ne pas faillir à leur mandat.

Mais aux mesures de police extérieure se borne leur devoir, là aussi s'arrête leur droit : il ne leur est pas permis de descendre dans les consciences.

C'est au clergé qu'il appartient de détacher les cœurs du paganisme, en enseignant et en faisant aimer la loi du vrai Dieu. Je ne m'étendrai pas sur ce point : je ne parle pas à des prêtres : jugez vous-mêmes, du reste, si votre clergé, à ce point de vue comme aux autres, s'est montré à la hauteur de sa vocation.

Le Gouvernement, le clergé : voilà les deux premiers ouvriers du travail d'assainissement que réclame impérieusement l'état du pays; la grande part de l'œuvre incombe au clergé, le Pouvoir n'est appelé à intervenir que contre les délits extérieurs, il n'a pas à agir sur les consciences.

Le clergé, aidé, en tant que besoin, de la police de l'Etat, nous délivrera-il ?

Non, pas sans le concours de la société. Vous devez apporter à l'œuvre un double concours : un concours négatif d'abord, puis un concours *positif*. Dans une autre circonstance j'ai fait appel à la classe *dirigeante*, et je lui disais alors que, bon gré mal gré, elle dirige la masse, elle la dirige vers le bien ou vers le mal ; elle fait le peuple bon ou mauvais, imbu d'une vraie civilisation, ou abruti et demi-sauvage. J'allais plus loin, et je disais à la classe dirigeante : Vous avez fait ce peuple tel qu'il est, vous avez l'impérieux devoir de le refaire, car vous l'avez mal formé. Je reprends toutes ces idées, sans en rien retrancher, et, puisque j'ai la bonne fortune de me trouver aujourd'hui au milieu de cette classe dirigeante que j'interpellais alors de loin, je vous répète, M. F. que vous portez toute la responsabilité de l'état dégradé de la nation haïtienne. Le peuple vous regarde, et il vous imite.

Quoi donc ? prétendrais-je que ce sont vos exemples qui ont entraîné nos masses à ce débordement de fétichisme ?

Supportez-moi, je vous prie, Mesdames, Messieurs; laissez-moi dire toute ma pensée : Vous me jugerez après, et si je n'ai pas dit la vérité, je veux que vous me condamniez. Je vais porter (oh ! le plus délicatement possible) une main impitoyable sur une plaie trop commune et trop pernicieuse pour que je la respecte, mais que l'on ne peut avouer sans honte.

Ces orgies qui dégradent nos populations rurales et même les habitants de nos villes, qui en fait les frais ? Trop souvent des personnes instruites, ayant une position, essentiellement dirigeantes pour tout l'ensemble de leur condition. — Un *Bocor* traverse nos rues ; on le connaît, chacun l'épie ; où va-t-il ? Dans une masure, chez quelque pauvre qui prétextera qu'il ne peut pas payer le médecin ni le pharmacien ? Non, il entre dans une maison de superbe apparence, il va opérer sur un père de famille de la première société. — Qui voit-on dans ces repaires où s'accomplissent les plus honteux et les plus criminels mystères du vaudoux ? Messieurs, à vous de répondre. Il y a, tout près d'ici, un de ces repaires, fameux entre tous : que de visites sont faites à *Campêche* par des gens que l'on appelle comme il faut ! Que de maisons de commerce y ont déposé des gages pour obtenir les faveurs du dieu que l'on y adore !

Rien ne parle comme les faits.

Un jour, j'ai surpris un *papa* en pleine opération : il était accroupi auprès d'une jeune femme sans connaissance, poussant dans ses oreilles des cris de vrai sauvage. A quelle famille appartenait cette femme ? A l'une des premières du pays.

Je pourrais citer deux docteurs en médecine qui ne se font traiter, dans leurs maladies, que par le *Papa-loi !*

On a vu un avocat célèbre se rendre annuellement pendant plusieurs années, auprès d'un *papa-loi,* accompagné de tout ce qu'il fallait pour un sacrifice !

Ah ! encore une fois, l'on condamne le peuple ! Comment veut-on qu'il fasse ? Il a moins de retenue, je l'avoue, que ses modèles de la classe dirigeante, mais le plus coupable, ce n'est pas lui.

Je me hâte de revenir à vous, chers auditeurs ; vous n'êtes pas de ceux dont je viens de parler. Ceux-là ont à apporter à notre œuvre de moralisation un concours *négatif*, en rompant avec leur passé inavouable.

Mais vous-mêmes, n'avez-vous rien à faire ? C'est de votre attitude à vous que dépend notre succès ; car pour cette œuvre d'assainissement, il serait insensé de rien attendre de

sérieux de ceux que je viens de vous montrer si malades.

Dénoncez la superstition : ce ne sera pas trop des voix de tous les honnêtes gens pour faire reculer la bande de malfaiteurs qui s'est ruée sur notre pauvre pays ; démasquez la supercherie de nos *Bocors* et de nos devins ; prêchez vos voisins, profitez de toute occasion pour éclairer les habitants des campagnes. Coalisez-vous contre le *Bocor* ; entendez-vous, trois ou quatre, cinq ou six, dans chaque quartier de la ville pour le livrer à la justice chaque fois qu'il traitera des malades. Faites une guerre toute pleine de charité, mais persévérante à ceux qui ont des attaches au fétichisme. Par dessus tout, dénoncez au clergé ceux qui allient la superstition à la fréquentation des sacrements. Gardez-vous bien de croire que je veuille organiser la délation ; rien n'est plus éloigné de ma pensée : je ne vous excite à faire aucun mal à votre prochain, mais au contraire, à lui procurer le plus grand bien. Lorsqu'un homme a un mal secret qu'il n'a pas le courage de révéler au médecin, est-ce que ses parents, ses amis les plus intimes croient le trahir en faisant connaître son état? Tel est notre cas. Mais il y a plus. Celui qui fait le mal dont nous parlons atteint la société ; la société a le droit, le devoir même de se défendre : or, les faux chrétiens que j'attaque sont particulièrement nuisibles à notre honneur, chacun le voit ; ils sont particulièrement pernicieux, en ce que leur exemple tend à faire croire aux simples que le vaudoux non seulement n'est pas criminel, mais s'allie très bien à la Religion.

Défendons-nous.

V

N'y a-t-il pas danger à le faire ?

Je ne veux pas, honorable auditoire, vous faire l'injure de prendre au sérieux cette objection. Eh quoi ! Il s'agit de sauver notre honneur national, de nous réhabiliter aux yeux du monde civilisé, il s'agit de sauver notre existence même gravement compromise par les vampires qui sucent notre fortune, il s'agit, ne l'oublions non plus, de répondre à la question de savoir si un peuple noir peut se civiliser, se gouverner, et, en définitive, former une nation digne de ce nom, et l'on demanderait s'il y a des risques à courir ? Quel est donc le peuple qui a grandi sans travail, sans souffrance, sans sacrifices ? Quelle est la cause belle, grande, noble qui a triomphé sans martyrs ? Vous n'osez parler, avertir, exhorter, redresser par les moyens que nous avons dits ceux que vous voyez continuer de lancer la honte à la face du pays, vous craignez de vous attirer leur haine ? En vérité, je trouve que vous avez de vos concitoyens une bien triste opinion. On raconte d'un loup qu'ayant été délivré par un homme d'un mal qui le tourmentait, il s'attacha à son bienfaiteur et ne le quitta plus, la reconnaissance l'ayant dépouillé de sa nature féroce. Et vous croyez que des hommes doués de raison vous paieraient de haine pour avoir voulu leur faire du bien ?

Eh bien ! j'admets que vous vous exposiez à la haine, à la vengeance. Vous reculerez quand il s'agit d'intérêts si grands ?

Ce sont peut-être les vengeances des *Bocors* que vous redoutez ?

Rassurez-vous : le scorpion ne pique que les imprudents qui le touchent ; le chien le plus méchant, s'il est enchaîné, ne mord que les étourdis qui l'approchent. Il est vrai, les *Bocors* sont aussi venimeux que des scorpions, aussi méchants que les chiens les plus prompts à se jeter sur les passants. Mais ils sont aussi lâches que méchants ; enchaînés par la crainte, ils n'opèrent pas avec audace, ils n'attaquent pas les places gardées, les maisons où ils n'entrent pas sont à l'abri de leurs méfaits. Il n'y a donc rien à craindre. Mais, je le répète de nouveau, qui oserait reculer, même quand il y aurait à faire les plus grands sacrifices ?

VI

Très bien ! Nous voulons être prêts à tout pour secouer le joug d'opprobre qui nous écrase. Mais avons-nous chance de succès ?

Sans la moindre hésitation, je réponds : rien n'est plus assuré que la victoire, pourvu que nous combattions avec ensemble.

— J'entends l'objection qui est dans des esprits. « Loin d'avancer, nous reculons ; depuis huit ans notre recul a été tel, qu'il a de quoi briser le courage le mieux trempé. L'Haïtien est de race idolâtre ; vous ne changerez pas sa nature ; la grande Religion de Jésus-Christ, qui est celle des peuples civilisés, ne lui suffit pas, car il est trop petit pour elle : il lui faut des idoles de sa taille : la preuve en est faite. »

Eh bien ! Non, la preuve n'en est point faite ; il n'y a pas de race idolâtre ; tous les hommes, créés de Dieu, sont appelés à adorer Dieu, et capables d'adorer Dieu. Ma foi me prouve invinciblement que l'Haïten, comme tout autre, aidé de la grâce de Dieu, peut rivaliser avec les plus civilisés et les plus vertueux. Mais qu'ai-je besoin que ma foi me démontre cette vérité et me fournisse cette donnée nécessaire pour appuyer mon espérance ? Est-ce que je ne suis pas devant un auditoire composé d'Haïtiens, et qui s'honore d'être indemne du mal que je déplore, qui le déplore autant que moi ? Qu'est-ce qui défend à vos concitoyens l'espoir

d'arriver au degré que vous avez atteint? L'expérience du passé?

Cette expérience ne prouve qu'une chose, c'est que la nation Haïtienne se trouve aux prises avec une épreuve qu'ont traversée tous les peuples aujourd'hui chrétiens et tout à fait civilisés. Etablissons ceci sur de solides exemples.

Si j'ouvre la sainte Bible, au livre des Psaumes, je lis, Ps. XIIe, une description de mœurs qui me frappe d'étonnement. Le Roi-Prophète me montre des hommes dont les œuvres nient l'existence de Dieu, quoiqu'ils le confessent de bouche, des hommes corrompus, aux désirs abominables, des masses entières livrées à tous les vices, respirant le sang et le carnage, et pendant ce temps tremblant de terreur, tremblant sans qu'il y ait rien à craindre. Dans leur effroi, à qui recourent ces gens, qui cependant appartiennent au peuple de Dieu? A Dieu? Non, aux idoles. C'est sous ces traits que David peint les tristes époques du peuple juif, les époques où ce peuple eut la lâcheté de tourner le dos à Jéhovah pour se prosterner devant des dieux étrangers. Ne dirait-on pas qu'il parlait d'Haïti en révolution? — Or, ces infidélités, qui furent si fréquentes et si graves, l'histoire nous le dit, empêchèrent-elles le peuple hébreu d'être un grand peuple? L'empêchèrent-elles d'avoir l'honneur unique de donner le jour au Sauveur de tous les peuples?

C'est de l'Ancien Testament. Le nouveau n'est pas moins fécond en leçons propres à nous réconforter.

Saint Grégoire le Thaumaturge avait converti toute la ville de Néocésarée; il n'y restait, à sa mort, que dix-sept païens. Mais quelques années après, la persécution fit retourner tout ce peuple aux idoles, et il commit des lâchetés et des crimes inconnus ailleurs. Cette défection, fruit de la terreur, ne dura pas plus que la tourmente qui l'avait causée; ces idolâtres de la peur revinrent promptement au vrai Dieu et à la vraie civilisation.

Saint Boniface, qui avait eu la consolation de gagner à Jésus-Christ tout le peuple des Frisons, eut aussi la douleur de le voir retomber dans l'idolâtrie; mais il le releva, et en fit un peuple définitivement chrétien.

Un exemple plus frappant encore. Vous me tiendrez compte du supplice auquel je me condamne de vous révéler les humiliations de mon pays, pour vous encourager à relever le vôtre de celles dans lesquelles il est plongé.

Au commencement du XVIIe siècle, à la suite des longues guerres qu'elle venait de traverser, la France était plongée dans un état voisin du paganisme. J'ai, sur la Bretagne en particulier, des détails que l'on refuserait de croire, s'ils n'étaient si précis et puisés aux sources les plus sûres. « Après les guerres de religion en Bretagne, la Province apparaît comme un désert où campaient quelques sauvages »(1). On y trouve toutes nos superstitions, ou à peu près, et il y en a d'autres que nous ne connaissons pas. Notez que c'est après de longs siècles de christianisme que la France est tombée à ce degré, et voyez qu'après être descendue si bas elle est redevenue promptement cette belle et grande France que vous êtes habitués à admirer, sans songer peut-être que sa gloire a subi des éclipses; remarquez que la Bretagne, que je viens de vous faire voir si humiliée, est aujourd'hui, et depuis longtemps, le pays du monde le plus chrétien et une pépinière d'apôtres qui vont répandre dans tous les pays du globe les principes de la vraie civilisation.

Devant de tels exemples, qui pourrait encore douter et manquer de courage?

Je me résume en deux mots, et je conclus. La Nation haïtienne est malade, profondément malade; elle est atteinte de paganisme; le mal, il est vrai, n'a pas de fortes racines dans l'âme du peuple; néanmoins il le fatigue, il l'ébranle, il mine ses forces, comme ces fièvres lentes qui, sans présenter au début aucune gravité épuisent le malade et finissent par le conduire au tombeau. Et puis, notre mal est un mal honteux, il nous déshonore plus encore peut-être qu'il ne nous ruine. Tant que le vaudoux existera parmi nous, c'est en vain que nous prétendrions passer pour une nation vraiment civilisée. Il faut donc, coûte que coûte, nous défaire de ce chancre, il faut déclarer une guerre sans merci à cette armée de brigands, appelés *bocors*, dont l'existence, à elle seule, est pour nous un déshonneur. Je ne veux pas sortir de cette enceinte sans vous avoir enrôlés tous pour le combat contre ces ennemis publics. Le vaillant journal *La Croix* nous a convoqués à la croisade et n'a pas craint de vous proposer comme mot de ralliement celui que répétait autrefois l'Europe chrétienne, en s'armant contre le Turc, ennemi de la civilisation: *Dieu le veut*! Emparons-nous de ce mot glorieusement historique. Dieu veut que nous nous affranchissions de tout joug étranger à sa loi, car il a des desseins de miséricorde et d'amour sur Haïti. *Dieu le veut*, Mesdames; plus rien de commun entre vous et la dégradante superstition, élevez-vous au-dessus de toutes ces craintes indignes de cœurs chrétiens. *Dieu le veut*, établissez dans le cœur de vos enfants les fortes convictions qui font les héros; méditez l'exemple de la mère des Macchabées, de sainte Félicité, de ces femmes magnanimes qui ont appris à leurs fils à affronter une mort glorieuse, plutôt que de consentir à traîner une vie déshonorée par

(1) Hist. du V. P. Mounoir, par le R. P. Séjourné.

l'apostasie. *Dieu le veut*, Messieurs ; unissons-nous, non pas pour égorger nos frères, mais pour régénérer ce cher pays ; nous aimerons ces hommes mêmes dont nous sommes résolus de détruire l'infernal métier, mais nous aimerons par dessus tout Haïti ; nous nous emploierons à la purger de la honte qui la souille, à la guérir du chancre qui la dévore ; nous ne nous donnerons de repos qu'après avoir relevé cette chère nation, cicatrisé ses plaies, lavé ses souillures ; nous ne cesserons d'agir qu'après avoir fait disparaître les dernières traces du vaudoux, et montré aux peuples habitués à nous mépriser que désormais c'est à leur estime que nous avons droit.

Après la conférence, l'auditoire a adopté par acclamation les points suivants :

La réunion

I. — Envoie ses respectueux hommages au Président SAM, applaudit à son premier effort et à celui des honorables membres de son Gouvernement contre le vaudoux, et leur dit : très bien ! Nous sommes avec vous.

II. — Elle exprime sa confiance dans la fermeté du Pouvoir à faire exécuter ses ordres.

Elle s'engage :

I. — A combattre, par tous les moyens en son pouvoir, toute pratique superstitieuse, tout commerce avec *bocors*, *chapiteurs*, *devineurs*, etc., etc. ;

II. — A ne jamais hésiter à faire agir la justice contre les *faiseurs de caprelatas ;*

III. — A dénoncer à l'autorité, et au besoin, à l'opinion publique, par la voie des journaux, toute pratique extérieure du vaudoux et l'existence de tout lieu affecté aux réunions du vaudoux.

APPENDICE

Cap-Haïtien, le 3 août 1896.

Monseigneur,

Permettez-moi de vous renouveler mes respectueux et sincères compliments pour la belle Conférence d'hier, écrite avec une clarté qui laisse bien peu à désirer sur tout ce que Votre Grandeur avait voulu dire.

Cependant, il y a un point sur lequel je voudrais être absolument édifié. Plusieurs fois, vous avez parlé des *victimes* sacrifiées dans l'accomplissement du culte du Vaudoux. Sont-ce des victimes humaines ?

Vos fonctions épiscopales, dont la principale attribution est la police des mœurs, vous donnent la faculté d'être mieux renseigné que personne sur l'état moral de vos ouailles, chacune de vos paroles ont, à cet égard, un poids considérable ; et quoique je sois Haïtien, de naissance, de sang et de cœur, il est naturel que vous en sachiez beaucoup plus long que moi ; ce que Votre Grandeur a prouvé par une abondance de détails pour lesquels je serais réduit à la plus complète impuissance.

Un renseignement précis, venant de Votre Grandeur, serait chose bien précieuse pour tous ceux qui s'intéressent sincèrement au développement moral du peuple haïtien.

D'autre part, je vous soumettrai humblement l'impression que j'ai reçue des diverses allusions que, — pour illustrer votre thèse, — vous avez faites sur les premières familles du pays, des gens instruits, un grand avocat et deux médecins, ayant donné l'exemple des pratiques superstitieuses qui font, à juste raison, votre grande désolation, comme celle de tous ceux qui ont entendu et respectent votre parole. Il me semble qu'en ne nommant pas les personnes visées par ces allusions, le soupçon doit malheureusement planer sur chacune des premières familles, chacun des gens instruits, avocats ou médecins, appartenant à la société haïtienne, surtout à l'étranger où l'on ignore le vrai état des choses. N'est-ce pas là une contravention au principal engagement pris à la suite de votre brillante Conférence et qui oblige chaque adhérent à dénoncer à l'autorité ou à *l'opinion publique* tous ceux qui s'adonnent à des pratiques superstitieuses ?

En nommant les individus, Votre Grandeur aurait évité une équivoque qu'elle réprouve certainement ; elle aurait ensuite donné un exemple édifiant de l'exécution des engagements pris par la Réunion, en frappant moralement les coupables, sans que leurs méfaits puissent couvrir tous les Haïtiens, distingués ou non, d'une suspicion aussi humiliante qu'imméritée.

Excusez-moi, Monseigneur, de vous importuner ainsi ; mais je n'ai pas voulu conserver plus longtemps mes impressions sans les soumettre à votre bienveillance chrétienne et je saisis cette nouvelle occasion de me souscrire,

Monseigneur,

Votre très obéissant et dévoué serviteur,

A. FIRMIN.

Cap-Haïtien, le 3 août 1896.

Cher Monsieur Firmin,

Votre bonne lettre datée de ce jour est de celles que l'on aime à recevoir. Je m'empresse de vous répondre.

1° Le mot *victime*, dans ma bouche ne signifie pas sacrifice humain. En existe-t-il dans le pays ? Je n'en ai jamais trouvé de preuves dans l'exercice de mon ministère ; mais il faut dire que les gens qui se livreraient à pareil

crime ne sont pas de ceux qui viennent au prêtre. D'autres sont à même de nous édifier sur ce point : ce sont MM. les Juges. Il y a dans nos prisons des personnes accusées de cannibalisme : que les assises s'entourent à leur sujet de toutes les lumières, et qu'elles prononcent. Il y a une chose que je n'hésite pas à affirmer, c'est que, s'il arrive que des victimes humaines soient immolées, c'est beaucoup plus rarement que ne le prétendent plusieurs auteurs qui ont écrit sur Haïti, avec plus d'intention de faire des livres qui se vendent bien que de souci de la vérité. Que la justice fasse son devoir : on pourra compter alors les crimes dont tous se préoccupent ; je ne doute pas que l'honneur national n'y gagne considérablement. Si, de plus, on traite les coupables comme ils le méritent, le mal aura bientôt disparu.

2° Je vous prie de remarquer que si j'ai parlé de familles marquantes, des premières familles, de gens instruits, j'ai bien fait entendre qu'ils sont en petit nombre. Un seul exemple venant de haut produit un effet lamentable sur les masses ; qu'il y ait cinq ou six, dix familles dans une ville à sacrifier au Vaudoux, c'est assez pour égarer le bas peuple, et c'est assez, je trouve, pour justifier la responsabilité que j'ai fait peser sur la classe dirigeante, surtout avec le tempérament que j'y ai mis.

3° Quant au soupçon que je laisserais planer sur chacune des premières familles, chacun des gens instruits, avocats ou médecins, oh ! le croyez-vous ? Croyez-vous, par exemple, qu'il viendra à un seul homme du pays, ou même de l'étranger de soupçonner Me. A. Firmin ?

Nommer les délinquants, ce serait couper court à tout, mais il me semble que je ne puis être si sévère, surtout du premier coup. Il fallait d'abord avertir ces gens qui s'oublient ; quand il faudra les nommer, ce n'est pas, à mon avis, dans nos Conférences qu'il conviendra de le faire ; nos Réunions perdraient par là leur caractère pacifique, et nous devrions y renoncer, ce que je regarderais comme un malheur.

En espérant que ces explications vous tranquilliseront, et en vous remerciant de les avoir provoquées, je vous prie de croire, cher Monsieur Firmin, à mon respectueux dévouement.

† FRANÇOIS-MARIE,

Evêque du Cap-Haïtien.

L'angéologie hébraïque

On sait comment Ernest Renan s'est appliqué à ruiner l'autorité divine de l'Ancien Testament, en essayant de démontrer qu'il n'était qu'une suite d'emprunts faits par les écrivains sacrés aux théogonies et philosophies antérieures ou contemporaines. La *Revue Anglo-Romaine* vient de démolir, dans une série d'articles critiques, tout cet échafaudage mensonger, qui ne pouvait qu'en imposer aux ignorants.

Voici comment l'auteur de ces savants articles réfute en particulier l'assertion du sophiste éhonté, touchant l'origine de l'angéologie juive, qu'elle est venue de la Perse.

L'ancienne angéologie hébraïque était, nous dit-on, d'une simplicité extrême. Des myriades de fils de Dieu, sans nom, entourent l'Eternel et sont comme l'éclosion sans cesse féconde de sa pensée. L'un d'eux est son envoyé, son courrier en quelque sorte (le *maleak Iahvé* ou *maleak Elohim*) ; un autre est un dénigreur qui amuse quelquefois l'Eternel par ses saillies ; c'est le *Satan*, le critique de la création (1). » En réalité, les fils de Dieu qu'on trouve autour de l'Eternel, dans les anciens livres hébreux, ne sont aucunement présentés comme « l'éclosion de sa pensée » ; cette conception est liée à la fausse théorie de notre critique sur l'élohisme primitif. Les fils de Dieu ne sortent pas de lui comme une émanation constante ; ce sont des êtres parfaitement distincts de Dieu et qui forment sa cour. Le *maleak* ou ange de Iahvé, dans les plus vieux récits, apparaît plutôt comme une intervention sensible de Dieu lui-même que comme un fils de Dieu. Les Pères de l'Eglise, qui ont pensé trouver dans ces passages les manifestations d'une personne divine, ne s'éloignaient pas beaucoup du sens primitif. En aucun endroit, Satan n'est présenté comme le bouffon de la cour céleste ; c'est un être surnaturel comme les fils de Dieu, mais qui n'est point compté parmi eux. Dans la littérature hébraïque de l'Ancien Testament, il n'est pas clairement signalé comme la personnification du mal et l'adversaire de Dieu ; mais il est en dehors de l'ordre divin, et il semblerait que son hostilité grandit à mesure que l'œuvre du salut approche de son terme. Remarquons, d'ailleurs, que la Bible est loin de contenir toutes les indications qui seraient indispensables pour reconstituer l'histoire des croyances bibliques ; surtout en ce qui regarde les anges, on y trouve plus d'allusions et d'indications fugitives que d'énoncés doctrinaux.

Si le livre de Daniel fournit quelques renseignements sur la hiérarchie angélique, il ne s'ensuit pas que la conception de cette hié-

(1) IV, 164.

rarchie ne se soit formée qu'au moment où le livre fut écrit. L'idée d'un fils de Dieu préposé à chaque nation est plus ancienne que Daniel, si l'on doit lire, avec les Septante, dans le cantique de Moïse (*Deut.*, XXXII, 89) :

Quand le Très-Haut pourvut les nations,
Quand il sépara les fils de l'homme,
Il fixa les frontières des peuples
D'après le nombre des fils de Dieu (1) :
Car la part de Iahvé, c'est son peuple ;
Jacob est sa part d'héritage.

On serait fort en peine de prouver par les textes scripturaires que « toute chose abstraite a son ange (2) » ; car les eaux, les vents, les nations ne sont pas des choses abstraites, et l'ange des eaux n'est pas « l'universel (3) » des mers et des fleuves. On n'explique pas non plus comment, sous le nom de Vigilants, attribué aux anges dans Daniel, « se cache sûrement quelque relation avec les Amschaspands » (4). Renan s'est contenté de renvoyer son lecteur au Daniel de Reuss (p. 245, n° 1), où on lit simplement : « La désignation des anges par le mot de *gardiens*... rappelle le terme persan des Ameshaspands, qu'on a traduit par *les saints qui ne ferment pas l'œil.* » La traduction est un peu libre. *Amesha-Spenta* signifie « les saints immortels » : ainsi tombe le rapport avec les Vigilants. Le nombre de ceux-ci est illimité : il n'y a pas que six Amschaspands, et sept en comptant Ahura-Mazda. Les sept Amschaspands ne peuvent donc pas être comparés aux sept anges qui se tiennent devant le trône de Dieu. Le dernier des Amschaspands est un ange femelle, particularité que la tradition biblique ne signale en aucun des sept archanges. Enfin les noms de Gabriel, Michaël, Raphaël, Uriel, ne correspondent pas à ceux des Amschaspands, qui semblent être des attributs divins personnifiés.

Dans l'Avesta, les esprits désignés sous le nom de *Fravashi* (Ferouers), se confondent avec les âmes ou les mânes des défunts. Jamais la Bible n'identifie les fils de Dieu ou les anges avec les âmes des morts. De ce que l'angélologie tient plus de place dans les derniers livres de l'Ancien Testament, il ne suit pas que la croyance aux esprits ait été moins développée dans les temps antérieurs. C'est probablement le contraire qui est vrai. Les anciens Hébreux, comme tous les peuples primitifs, croyaient aux esprits ; ils n'ont pas attendu la domination persane pour avoir l'idée de bons génies et de mauvais démons. La *lilith* dont il est question au livre d'Isaïe (XXXIV, 14), ne vient pas de la Perse, mais de la Chaldée. Si l'on trouve si peu d'allusions aux bons et aux mauvais génies dans les écrits de l'âge prophétique, ce n'est pas que la croyance populaire en fît peu de cas : c'est que les prophètes connaissaient les abus auxquels donnait lieu la foi aux esprits chez les nations idolâtres, et qu'ils voulaient corriger ou prévenir ces abus en Israël. Le peuple ne laissait pas pour cela de craindre les esprits, comme il se risquait parfois à évoquer les morts. Quand le monothéisme est solidement enraciné, la croyance aux esprits entre, pour ainsi parler, dans la théologie officielle ; mais elle y entre en se purifiant, comme la croyance vague à la survivance de l'homme après la mort y est entrée en se précisant et en prenant la haute signification morale qui lui donne sa valeur.

Le nom du démon Asmodée, dans le livre de Tobie, se trouve être le seul emprunt probable que la Bible ait fait à la Perse ; encore la chose pourrait-elle être discutée, puisque le composé *Aeschma-Daeva* ne se trouve pas dans l'Avesta (1). Le démon *Aeschma* est l'adversaire de *Sraoscha*, le dieu qui personnifie la loi rituelle (2) ; il n'est pas signalé comme le démon de la concupiscence. L'emprunt se borne ici à un mot, comme c'est le cas pour Beelzébub.

Tous ceux qui ont étudié d'un peu près l'histoire des religions seront fort étonnés d'apprendre que les idées sur la possession n'ont commencé « à sévir (3) » qu'au temps de la domination persane. Les vieux rituels babyloniens contiennent des recettes magiques destinées à guérir les maladies en chassant les démons qui les produisent. Toute maladie, en effet, dans la conception des peuples primitifs, est une sorte de possession. La médecine a été d'abord une espèce de magie et une fonction religieuse. L'assertion de Renan : « Cependant on ne voit pas d'exorciste avant Jésus », n'est pas seulement une impertinence, c'est un bloc de naïves erreurs. Jésus n'était pas exorciste, puisqu'il n'employait aucun rite ni formule d'adjuration pour guérir les possédés, et qu'il chassait les démons par un simple comman-

(1) Dans l'hébreu, les « fils d'Israël » remplacent les fils de Dieu. Iahvé a casé les peuples de façon à laisser une place à Israël. Cette idée, assez vulgaire, ne s'adapte pas au contexte. La tradition rabbinique faisait un rapprochement entre les soixante-dix peuples de la table ethnographique (*Gen.*, X) et les soixante-dix membres qui composaient la famille de Jacob à son entrée en Egypte (*Gen.*, XLVI, 8-27). C'est bien plutôt ce rapprochement qu'indique la leçon actuelle de l'hébreu, variante exégétique de la leçon, probablement plus ancienne, qui est attestée par les Septante.

(2) IV, 165.

(3) *Ibid.*

(4) IV, 166.

(1) Van den Gheyn, *La Science des religions*. (Amiens, 1889), p. 58.

(2) Chantepie de la Saussaye, *Religions-geschichte*, II, 35.

(3) IV, 168.

dement. Pourtant les exorcismes sont aussi anciens que l'idée de possession. Au point de vue religieux, ils valent ce que vaut le culte qui les emploie. Les exorcismes chaldéens étaient des superstitions idolâtriques. L'exorcisme pratiqué par le jeune Tobie porte encore, dans sa forme et la description de son efficacité, les marques des vieilles croyances et des vieux rites populaires (1). Les exorcismes de l'Eglise sont des formules d'adjuration; l'eau bénite est le seul élément symbolique dont l'usage ait été retenu. Les purifications légales, du moins à l'origine, étaient aussi une sorte d'exorcisme. Mais toutes les pratiques sanctionnées par l'Ecriture et par l'Eglise sont dominées par la foi monothéiste et deviennent des actes religieux dont l'efficacité n'a rien de magique, tandis que les exorcismes païens étaient censés posséder en eux-mêmes une puissance capable de forcer même la volonté des dieux.

Il y a longtemps que l'on compare le prince des démons à Ahriman (Angra-Mainyu), le génie du mal et que l'on veut faire du premier une imitation du second. Bien loin d'être « peu différent d'Ahriman (2), le diable ne lui ressemble pas plus qu'Ahura-Mazda ne ressemble au Dieu des Juifs et des chrétiens. Ahriman est le principe du mal, coéternel au Dieu bon, opposé à lui dès l'origine; il sera vaincu à la fin, et il est moins puissant qu'Ahura-Mazda, puisque son pouvoir ne s'exerce que pour détruire, mais il n'en agit pas moins sans contrôle et dans une véritable indépendance à l'égard du Dieu bon. Ni le Satan de Job, ni le Dragon de l'Apocalypse ne sont dans ce cas. Le prince des démons est une créature déchue, qui a étendu son règne en ce monde par l'infidélité des hommes, dans la mesure où Dieu l'a permis. Parmi les assertions risquées dont fourmille l'*Histoire du peuple d'Israël*, il n'en est guère de plus gratuite que celle qui présente la chute des anges comme « un des mythes juifs de basse époque que la Perse a le plus directement inspirés (3) ». Ahriman et ses satellites ne sont pas des anges déchus; ils sont par nature les ennemis du Dieu créateur et de son œuvre. Ce n'est donc pas la Perse qui a pu suggérer aux Juifs l'idée de la chute des anges. A s'en tenir au point de vue purement historique, l'ancienne croyance populaire aux mauvais esprits, certaines traditions légendaires fort anciennes, comme celle qui concerne Rahab et ses auxiliaires dans le livre de Job (4) (IX, 13; XXVI, 12-13), ont pu fournir l'idée des anges rebelles. Le livre d'Hénoch (1) montre que la tradition juive a rattaché au moins partiellement la chute des anges au récit biblique relatif au mariage des fils de Dieu avec les filles de l'homme. La Perse n'a rien à voir en tout cela. Aussi bien Renan lui-même finit-il par nous dire « que presque toutes les croyances communes (?) à l'Iran et à la Judée sont des déductions toutes naturelles de croyances antérieures (2). Il est du moins certain que les croyances dont il s'agit ne se déduisent pas naturellement des doctrines persanes. La religion persane, au temps des rois achéménides, avait beaucoup moins d'affinité avec le monothéisme hébreu qu'on ne le dit maintenant par habitude. Ahura-Mazda était le dieu suprême, le créateur, mais les Perses adoraient aussi la déesse Anahita et le dieu Mithra; entre tous les dieux des religions païennes, Ahura-Mazda est celui qui se rapproche le plus du Dieu unique, il n'est pas Dieu.

(1) La fumigation du cœur et du foie du poisson fait fuir le démon Asmodée. *Tob.*, VIII, 2-3, dans le grec.

(2) IV, 169.

(3) IV, 170.

(4) Voir *Livre de Job, supr. cit.*, p. 59, 60, 72.

(1) Renan conteste mal à propos (IV, 169), que la pr e mière partie du livre éthiopien d'Hénoch soit antérieure à l'ère chrétienne et citée dans *Jud.*, 6. Sur un autre livre d'Hénoch récemment découvert en slave et sa doctrine des anges rebelles, voir Morfill et Charles, *Secrets of Enoch*, 5, 21, 23, et *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1896, p. 34, 39.

(2) IV, 170.

Louis XVI fut-il Franc-Maçon ?

Nous empruntons à *La Légitimité* l'article suivant, écrit en réponse à un article du F.·. Louis Amiable, dans la *Revue de la Révolution française* — Louis XVI, sans aucun doute, ne partageait pas les tristes illusions de Marie-Antoinette sur la Franc-Maçonnerie; et les prétendues preuves du F.·. Amiable ne prouvent qu'une chose, la main mise par les Francs-Maçons sur la royauté, victime de leurs infernales machinations :

Le 26 février 1781, Marie-Antoinette, écrivant à sa sœur Marie-Christine, la rassure sur l'innocuité des loges maçonniques en France :

« Tout le monde en est, dit-elle; on sait ainsi tout ce qui s'y passe; où donc est le danger ? C'est, en réalité, une Société de bienfaisance et de plaisir. On y mange beaucoup, et l'on y parle, et l'on y chante. Ce n'est nullement une Société d'athées déclarés, puisque, *m'a-t-on dit* (3), Dieu y est dans toutes les bouches. On y fait beaucoup de charités. On élève les enfants des membres pauvres ou décédés; on marie leurs filles. »

Le 20 février 1781, la *mère-Loge écossaise* nomma la princesse de Lamballe en qualité de grande-maîtresse : elle fut installée le même jour. Mmes de Soyecourt, de Tolozan, de Monta-

(3) On voit que la Reine n'en était pas.

lembert, d'Hinnisdal, de Bouillé, de Lostanges, de Broc, de Boynes, de Las Cases, la reçurent en loge.

Le 27 novembre 1781, la Reine écrivait à son amie :

« Dès que vous serez de retour et que vous aurez repris votre charge, nous terminerons tout ce qui se rattache aux actes de bienfaisance qui doivent suivre mes couches. J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les loges francs-maçonniques que vous avez présidées au commencement de l'année, et dont vous m'avez tant *amusée*. Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du bien. Vos loges ont été sur nos brisées en délivrant des prisonniers et en mariant des filles; cela ne nous empêchera pas de doter les nôtres et de placer les enfants qui sont sur notre liste. Les protégées du bon M. de Penthièvre seront les premières pourvues et je veux être marraine du premier enfant de la petite Antoinette. J'ai été tout attendrie d'une lettre de sa mère, qu'Elisabeth m'a fait voir, car Elisabeth la protège aussi. Je ne crois pas qu'il soit possible d'écrire avec plus de sensibilité et de religion. Il y a dans ces classes-là des vertus cachées, des âmes honnêtes jusqu'à la plus haute vertu chrétienne. Pensons à les savoir distinguer (1). »

Pauvre Reine! Quelles illusions! Il est vrai qu'alors la franc-maçonnerie, toujours *opportuniste*, ne s'était pas démasquée comme aujourd'hui. Il est vrai aussi que les condamnations pontificales n'avaient pas, dans la France janséniste ou gallicane d'alors, le retentissement qu'elles ont de nos jours...

Mais Louis XVI, que pensait-il de la franc-maçonnerie?

On lit à ce sujet, dans le *Mémorial* d'Aix du 1er janvier dernier :

« On aurait maintenant peine à croire que Louis XVI, Louis XVIII et Charles X furent trois francs-maçons de la première heure, de celle où l'aristocratie libérale ne voyait dans la maçonnerie qu'une Société restreinte, à laquelle certain mystère prêtait un attrait de plus.

« Ce fait intéressant n'était pas ignoré, mais il était incomplètement connu. Avec la persistance laborieuse qu'on lui connaît, M. Louis Amiable vient de le prouver et de l'éclairer de façon à en faire mieux comprendre d'autres. Notre analyse n'aurait pas l'intérêt présenté par ce fragment de son texte, publié tout récemment par la *Revue de la Révolution française*. »

Voyons donc les preuves de M. Amiable et disons d'avance qu'elles ne nous paraissent pas péremptoires. On va en juger :

(1) *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, par Feuillet de Conches. H. Plon, Paris 1864, pp. 130-131.

« Le 17 août 1775, le Grand Orient, en sa chambre des Provinces, était saisi d'une demande en constitution par une loge qui venait de se former à l'O.·. de Versailles et qui se dénommait L.·. Royale et Militaire des Trois Frères Unis. Le rapport sur cette demande fut confié au F.·. Lamarque; et l'affaire fut renvoyée à une prochaine assemblée pour y être statuée. — Le 7 septembre, la constitution fut accordée, sur le rapport du F.·. Lamarque. Seulement, la qualification de « royale » fut écartée comme trop significative; mais, d'autre part, la désignation de Versailles fut remplacée par celle de la « Cour ». Le nouvel atelier fut donc constitué, pour prendre rang du 1er août précédent, sous le titre distinctif de L.·. MILITAIRE DES TROIS FRÈRES UNIS, à l'O.·. de la Cour. — Telles sont les constatations consignées dans le registre des procès-verbaux de la chambre des Provinces, qui est conservé aux archives du Grand Orient...

« Il est un fait bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Révolution et popularisé naguère par un tableau de J.-P. Laurens, *la Voûte d'acier*.

« Reportons-nous au 17 juillet 1789, troisième jour après la prise de la Bastille. Louis XVI vient à Paris pour se réconcilier avec les Parisiens. A la barrière du Point-du-Jour, le maire Bailly, qui est franc-maçon, lui a présenté les clefs de sa capitale. Le carrosse du roi est précédé par le franc-maçon La Fayette, commandant en chef de la garde nationale, dont le moindre signe est obéi de tous. Arrivé à l'Hôtel de Ville, le roi y entre en passant sous la voûte symbolique, formée par les francs-maçons qui croisent leurs épées au-dessus de sa tête. »

J'avoue que je ne vois pas là de *preuve*. Un historien de la Révolution, fort compétent, Michelet, voit dans cette réception un honneur bizarre, emprunté aux usages maçonniques, qui semblait à double sens et qui pouvait signifier que le Roi passait sous les fourches caudines de la Révolution. Cet accueil n'avait rien d'exclusivement *fraternel*.

Quant à la dénomination de la loge, d'abord « royale », puis simplement « Militaire des Trois Frères Unis à l'Orient de la Cour », elle peut prouver, si l'on veut, que la loge se mettait sous le patronage de ces trois frères; mais c'est tout. J'ajoute même que si la loge a dû renoncer à l'adjectif *royale* qu'elle convoitait, c'est qu'elle n'a pas rencontré chez le Roi l'autorisation désirée, ni *à fortiori* une initiation personnelle.

En vain, M. Amiable veut étayer son système par la concordance des événements. Il dit :

« En 1775, Louis XVI régnait depuis un an, ayant succédé, le 10 mai 1774, à son grand-

père Louis XV, et avait le sage Turgot pour un de ses principaux ministres. Il était âgé de vingt ans, étant né le 23 août 1754.

« En 1775, le Grand Orient de France existait depuis deux ans, s'étant substitué à la Grande Loge de France, en 1773, par une révolution dont le duc de Montmorency-Luxembourg avait pris l'initiative, et qui avait marqué une ère de régénération pour la franc-maçonnerie française. Le Grand Orient avait pour chef nominal et décoratif, sous le titre de grand-maître, un prince de la famille royale, alors âgé de vingt-six ans, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, qui devint un peu plus tard duc d'Orléans, à la mort de son père, et qui mourut sur l'échafaud, en 1793, portant le nom de Philippe-Egalité. Il est permis de croire que les trois augustes frères furent incités par l'exemple et les exhortations de leur cousin à se faire agréger à l'association maçonnique, qui pouvait déjà compter parmi ses adeptes deux têtes couronnées : Frédéric II, roi de Prusse, et l'empereur François, père de la reine Marie-Antoinette. »

Je ne sais pas si le futur Egalité avait sur la famille royale tant d'influence qu'on lui en attribue ici, et je ne le crois guère. Mais, ce que je sais, c'est que ce triste prince ne présida, pour la première fois, le Grand Orient de France que le 3 juillet 1777. Jusque-là, il était seulement grand-maître du Rite écossais, dont le Grand Orient de France est un schisme. Longtemps, les dissidents le sollicitèrent de se mettre à leur tête. Il hésitait. Or, si le Roi eût été avec ces dissidents, il n'eût pas hésité.

Mais, dira-t-on, c'est peut-être au Rite écossais que Louis XVI s'est fait initier. Je réponds *non* avec certitude. Puisque les papiers de la Loge *Les Trois Frères Réunis* sont aux Archives du Grand Orient, c'est que cette Loge était du Rite français et non du Rite écossais.

Un Franc-Catholique.

Les dangers du spiritisme

Un enfant de quinze ans, Fernand Parisi, dont la mère, veuve depuis deux ans, est gardienne de l'atelier de M. Félix Régamey et occupe un petit pavillon à côté de l'atelier, rue du Cherche-Midi, 21, s'est suicidé ce matin, vers neuf heures, en se tirant un coup de revolver au cœur.

Fernand Parisi avait été placé en apprentissage chez divers patrons, mais il n'avait pu rester nulle part à cause de son caractère insouciant. Sa mère lui adressait de fréquentes admonestations, mais le jeune Fernand n'en tenait aucun compte.

Ce matin, après une nouvelle scène au cours de laquelle Mme Parisi avait menacé son fils de le faire enfermer dans une maison de correction, Fernand se réfugia dans sa chambre à coucher et là se logea une balle dans le cœur. Auparavant, il avait écrit un billet adressé à sa mère dans lequel il disait qu'il préférait se tuer que d'être enfermé dans une maison de correction et demandait à être inhumé avec les vêtements qu'il portait.

La détonation n'avait pas été entendue. Ce n'est qu'une heure plus tard que le fils aîné de Mme Parisi, âgé de dix-huit ans, entra dans la chambre et trouva son frère étendu sans vie sur le parquet. La pauvre mère, dont le désespoir fait peine à voir, est allée prévenir M. de Buschère, commissaire de police, qui est venu procéder aux constatations. L'enquête a établi, que Fernand Parisi lisait, depuis quelque temps, des livres de spiritisme; dernièrement, il avait menacé de son revolver son frère et un de ses amis, en leur disant qu'il les tuerait, puis qu'il se suiciderait et irait rejoindre les « esprits » On n'avait pas attaché d'importance à ce fait, qui explique peut-être en partie la funeste résolution du pauvre enfant.

Çà et là chez les Francs-Maçons

La persécution maçonnique dans la Martinique

Une brutale persécution a été organisée à la Martinique par les francs-maçons du ministère des Colonies.

Le dernier courrier des Antilles apporte de nouveaux détails.

Cette campagne odieuse suscite la plus vive indignation, et les diocésains du vénérable Mgr Carméné lui ont envoyé l'adresse suivante :

A S. Gr. Mgr l'évêque de la Martinique.

Monseigneur,

Un libellé clandestin est répandu dans votre diocèse. La violence et la perversité s'y associent dans une mesure effrayante, et s'attaquent à votre personne vénérée, à votre autorité, à vos droits, à vos insignes bienfaits qu'elles retournent contre Votre Grandeur. Ce scandale déshonorerait ce diocèse, s'il ne se levait en masse pour protester contre l'attentat.

Atteints autant que vous au plus profond de nos cœurs de chrétiens et de fils spirituels, notre devoir est de couvrir de notre mépris cette œuvre de haine et de dénigrement. Témoins de la vérité, notre silence nous ferait complices de cette criminelle diffamation.

A ces mensonges, à ces outrages, à ces calomnies contre lesquelles protestent vos vingt années d'un glorieux épiscopat, nous répondons par un immense cri d'indignation. Il faut que l'audace du calomniateur disparaisse sous le poids de la réprobation publique.

Cette persécution acharnée, dont votre personne

est l'objet depuis près de trois ans, n'a d'autre but et ne se propose d'autre fin que d'obliger Votre Grandeur, qu'on ne peut faire mourir, à abandonner le troupeau et à déposer le pouvoir que le Saint-Siège vous a confiés.

Père et ami de vos prêtres, vous avez toujours eu pour eux une tendre prédilection. Jaloux de leur honneur et de leur sainteté, vous les avez soutenus, encouragés, protégés et défendus comme la portion précieuse de votre troupeau sur laquelle vous n'avez pas permis qu'on portât la main.

Au jour des grandes calamités, comme ces saints Pontifes que l'histoire nous montre pleurant avec leur peuple sur les ruines de leur cité dévastée par le fer et par le feu, la Martinique vous a vu, après l'incendie et après le cyclone, sanglotant sur vos enfants sans abri et sans pain; et la France a retenu dans son cœur ce cri du père de famille sollicitant pour ses fils en détresse la générosité traditionnelle de la mère-patrie.

Vos œuvres, Monseigneur, racontent qu'arrivé à l'âge où Votre Grandeur pouvait se croire le droit de se reposer dans le respect et l'affection de tous, il s'est trouvé une parole pour vous outrager, une main pour écrire l'outrage.

Ce sera la couronne de votre noble et sainte carrière épiscopale. Comme le divin Maître dont la vie et les sublimes exemples sont toujours devant vous, vous recueillez pour vos bienfaits l'ingratitude, pour vos vertus l'ignominie.

Nous connaissons, à l'avance, la réponse que votre grand cœur fera à cet attentat dont les auteurs ont si bien pris le soin de cacher leur nom et leur honte : « Pardonnez-leur, Seigneur, direz-vous, en priant pour les malheureux, ils ne savent ce qu'ils font! »

Puisse cette protestation de nos cœurs indignés dédommager notre évêque bien aimé et le consoler de cette triste et impuissante persécution.

D'autre part, la colonie a signé la pétition suivante :

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Depuis deux ans, les bureaux du ministère des Colonies, trompés sans doute par des hommes qui n'ont en vue que leur intérêt personnel, ont déclaré à notre vénérable évêque une guerre à outrance dont nous sommes tous victimes avec lui et contre laquelle nous protestons de toutes les forces de notre âme.

Son traitement a été arbitrairement supprimé.

Le ministère refuse le recrutement de son clergé.

Contrairement au décret constitutif des évêchés coloniaux, trois prêtres ont été enlevés à leurs paroisses. Deux jeunes créoles, récemment ordonnés à Paris, et destinés par leur origine même au diocèse de la Martinique, ont été envoyés comme surnuméraires à la Guadeloupe.

Les paroisses sont en grande souffrance, par suite de la pénurie de prêtres.

Fort de son droit, Mgr Carméné a protesté. Le ministre refuse de lui donner satisfaction et même de lui fournir les motifs des mesures dont il est frappé.

Nous espérons, Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, que, après avoir eu connaissance des documents qui seront portés à la tribune, vous voudrez bien prendre en considération nos justes doléances.

Daignez agréer, Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, l'hommage de notre profond respect.

*
* *

La Franc-Maçonnerie en Orient

On lit dans l'*Eclair* du 4 novembre les curieux renseignements qui suivent, sur le rôle actif de la Maçonnerie introduite en Orient surtout par les Anglais, depuis plus de trente ans : c'est un récit fait à un Français par un Turc libéral, fort bien renseigné.

« Beaucoup de Turcs, lui dit-il, *osmanlis* ou *rayahs*, sont affiliés à la Grande Loge de Constantinople et à d'autres loges du rite écossais ou français.

« L'ex-sultan Mourad s'y était fait recevoir cinq ou six ans avant son avènement. Ce ne fut pas une petite affaire. Etroitement surveillé déjà, comme tous héritiers présomptifs du califat, en son merveilleux palais d'albâtre de Tchéragan, qui se mire dans l'azur du Bosphore, il parvint néanmoins à tromper la surveillance dont il était l'objet. Sous prétexte de quelque aventure galante, il fut initié, la nuit, et, dans sa profession de foi, déclara se faire « compagnon » pour trouver la voie qui mène à la tolérance, à la fraternité, se promettant, si jamais il était appelé au pouvoir, de s'inspirer toujours des principes de la franc-maçonnerie.

— Malheureusement, me dit mon interlocuteur, son règne dura seulement trois mois, un rien; et quand on voulut le délivrer, il refusa de quitter sa prison dorée. De ce côté donc, il n'y a plus rien à espérer.

— Est-ce que Midhat-Pacha, qui fut avec quelques autres convaincu de l'assassinat d'Abdul-Aziz, en 1876, n'était pas aussi franc-maçon?

— Oui, certes! comme Mustapha Fazyl-Pacha, qui donna trois cent mille francs au comité de la Jeune Turquie, car cette association éclairée et patriote, née en 1864, qui compte aujourd'hui tant d'adhérents et veut la réforme du pouvoir suprême, en s'appuyant sur le Coran, ne se doute pour ainsi dire pas que c'est à la maçonnerie qu'elle dut, en 1867, la constitution de sa chancellerie à Londres, à Paris et à Constantinople.

« Il me nomma cinq à six personnages en vue, affiliés aujourd'hui aux loges, comme l'avaient été Kennal-Bey, Khalil-Pacha, ministre des affaires étrangères, Zia-Bey, et bien d'autres.

« J'ai pour loi partout, et surtout en un pays où l'on fait si bon marché des vies, des biens et de la liberté, de ne compromettre personne. Je me suis toujours fait un devoir strict de ne jamais laisser soupçonner à un interlocuteur ce qu'un autre interlocuteur m'avait dit, même sans m'en demander la confidence. Je dois donc, à plus forte raison, taire les noms qu'on m'a donnés; je puis ajouter seulement que si le gouvernement du sultan les connaissait, il ne laisserait pas, j'en suis certain, que d'en éprouver quelque surprise et aussi, peut-être, quelque embarras...

« J'ai appris encore que les Arméniens qui s'agitent ne sont que les agents, conscients ou inconscients, des loges établies en Egypte et où domine de très haut l'influence de la maçonnerie anglaise. Arabi-Pacha était un « compagnon » actif des loges anglaises et les journaux et les diplomates qui s'occupent des questions d'Orient ne devraient pas ignorer ces choses. Conscient ou non, il n'a été que l'agent de ces loges. »

Quel crédit ajouter à ces propos? Ils témoignent moins du rôle de la franc-maçonnerie que des Anglais. Ceux-ci mettent en œuvre les moyens d'action que le milieu comporte. De même que les méthodistes et les missionnaires les servent en Extrême-Orient, en Orient la maçonnerie pourrait les servir.

Mais les francs-maçons de France, à ces déclarations, — qui en tant que déclarations sont authentiques, — ne seront probablement pas les moins surpris.

*
* *

Les francs-maçons et le czar

Sous ce titre, la *Croix de Paris* publiait le 20 octobre l'article suivant, signé *Miriam* :

Une guerre au couteau va être menée contre le czar et contre l'alliance franco-russe par tous les journaux et tous les hommes politiques de la secte.

Certes, on n'attaquera pas directement, pour le moment tout au moins, ni le czar ni l'alliance : mais on procèdera par insinuation, on réclamera les termes du traité, on invoquera les droits et la dignité de la Chambre foulés aux pieds, la souveraineté nationale tenue en échec, etc., etc.

Par ailleurs, rien ne sera négligé de tout ce qui pourra blesser la susceptibilité de nos alliés : on suspectera leur loyauté, on dénaturera leurs intentions et l'on tentera de nous les présenter comme de nouveaux maîtres, uniquement préoccupés d'exploiter notre très humble et très naïve amitié.

Toutes les suppositions les plus blessantes, toutes les astuces et toutes les fourberies seront mises en œuvre par les *fils de la Veuve*, en vue de briser les liens qui nous unissent désormais à la Russie.

« Ils sont bien trop habiles, objectez-vous, pour faire campagne contre une alliance qui a soulevé chez nous un si grand enthousiasme. Le peuple envahirait leurs loges et leur ferait peut-être un mauvais parti, s'ils tentaient de détruire l'œuvre patriotique accomplie ces jours derniers. »

Que ceux à qui reste cette illusion veuillent bien observer de près les agissements de la secte ; ils s'apercevront bien vite que pour n'être ni ouverte, ni véhémente encore, l'hostilité des francs-maçons ne manquera ni d'activité, ni d'habileté, ni de souplesse.

La F.·. M.·., qui est l'église de Satan, a pour but principal de détruire la religion chrétienne en laïcisant, ou plutôt en paganisant hommes et choses. Or, le czar a déchiré le programme qu'avaient élaboré les ministres-valets de la Loge : il en a arraché l'étiquette maçonnique et y a tracé de sa main une croix. La visite à Notre-Dame, où nos Maçons n'ont pas osé le laisser aller seul, a été soulignée par le czar des marques d'exceptionnelle considération qu'il a données à Mgr Richard. Il a introduit et mis à la première place dans le programme l'Eglise et le prêtre que les sectaires avaient cyniquement exclus.

Impossible de le nier, la secte a été atteinte au cœur.

Ce soufflet, appliqué sur les joues de la Maçonnerie comme un solennel stigmate, ne sera ni oublié, ni pardonné de la secte. Entre elle et le czar, désormais, c'est la lutte, sourde et dissimulée peut-être, mais sans trève ni merci. Pour mieux masquer leur manœuvre, les F.·. M.·. affecteront sans doute, au début, une attitude oublieuse et dégagée.

Par cette attitude nettement hostile à son esprit d'impiété, Nicolas II a signifié à la Franc-Maçonnerie qu'il était venu visiter la France, et traiter avec la France, mais qu'il entendait n'avoir rien de commun avec les tenants d'une Société secrète qui fait la guerre à Dieu, et dont les tendances sont celles-là mêmes des nihilistes russes.

Que les patriotes ne s'y laissent point prendre ; ils ont, dès aujourd'hui, à défendre le traité d'alliance contre la guerre d'Apache que lui vont faire les sauvages des arrière-loges.

Toutefois, les liens noués par le czar devront être plus spécialement gardés par les catholiques, à qui le jeune empereur a donné de si solennels témoignages d'estime et de considération.

Certes, Nicolas II a traité avec les représentants de la République française, mais ses avances à Mgr Richard témoignent hautement qu'il compte avant tous autres sur les catholiques français pour défendre et consolider l'alliance.

Nous voilà donc, de par la Providence, investis d'une glorieuse et patriotique mission. Attendons-nous à rencontrer sur notre route les mêmes sectaires qui ont voulu séparer à jamais la France des *trop chrétiennes* provinces de l'Est. La même haine qui leur fit répudier l'Alsace-Lorraine leur fera répudier la Russie. Ils sont, d'ores et déjà, les irréconciliables adversaires d'un empereur qui visite, malgré eux, les églises, s'honore de l'amitié des évêques français, et pousse le *bigotisme* jusqu'à faire voyager avec lui une image de la Sainte-Face.

Notre devoir de patriotes et de chrétiens est de justifier la noble confiance que le czar nous a témoignée. N'a-t-il pas poussé à notre égard la délicatesse jusqu'à éviter de toucher à Rome, afin de n'avoir pas à visiter le geôlier de notre glorieux et doux Père Léon XIII !

Soyons donc au premier rang pour défendre une alliance qui s'est affirmée comme un gage de sécurité pour la religion et pour la patrie. L'énergie et la loyauté que nous mettrons à sauvegarder l'acte posé par l'empereur de Russie ne pourront que confirmer et accroître les sympathies de Nicolas II pour l'Eglise catholique ; et peut-être serons-nous ainsi l'instrument d'un retour qui changerait la face des affaires religieuses dans le monde entier.

Espérons, prions et agissons plus que jamais. L'heure du salut est proche ; mais nous la pouvons hâter et rendre plus complet le triomphe de l'Eglise, en redoublant de générosité dans le sacrifice et l'immolation.

*
* *

Une Victime

Il y a des choses qu'il faut voir pour les croire.

Nous avons vu, il y a quelques jours, une jeune personne de vingt-huit ans frapper à la porte de l'une de nos maisons hospitalières de Chartres et demander, les larmes aux yeux, qu'on voulût bien la recevoir et la cacher.

Cette fille venait de S..., petite ville de Bretagne, où elle était domestique dans une famille honorable. Un jour, une étrangère bien vêtue, se disant habiter Paris, et en fait, de passage à S..., l'aborda, la questionna, reçut la confidence de ses déceptions, peut-être l'aveu de ses légèretés. Elle fit si bien, par ses perfides conseils et ses promesses, que la jeune domestique abandonna sa place et se joignit à elle pour aller à Paris « où elle devait vivre d'une vie tranquille, avec plusieurs compagnes, n'ayant rien à faire... »

On se dirigea vers la capitale en allant de ville en ville, de village en village, presque de ferme en ferme, tantôt à pied et tantôt en chemin de fer. On comprend que, pour cette affreuse mégère, le but de ce voyage à petites journées était de racoler quelques recrues. Mais la chance n'avait pas été pour elle, car, en arrivant à Chartres, la pauvre petite bretonne formait tout son contingent.

Une particularité du voyage avait donné à l'ex-domestique quelques soupçons. Quand on arrivait dans une ville, la dame allait droit à la mairie, exhibait aux employés une sorte de plaque métallique, d'une forme particulière, portant inscriptions et symboles. En certains lieux, les employés, à la seule présentation de ce signe, délivraient des secours; ailleurs, ils regardaient la plaque sans comprendre et refusaient.

La domestique commença à se douter que sa conductrice était affiliée à quelque Société secrète et faisait un vilain métier.

Ces soupçons devinrent à Chartres une affreuse certitude : « Nous approchons de Paris, lui avait dit sa nouvelle maîtresse. Quand nous y serons, vous irez dans les églises avec vos compagnes et vous rapporterez des hosties. »

Ce fut, pour la malheureuse enfant, comme si un voile tombait de devant ses yeux.

Pour chercher seule des recrues dans Chartres et faire plus facilement son abominable métier, la pourvoyeuse avait eu l'idée de conduire sa victime à la cathédrale. La faisant asseoir là où d'autres étaient assises, devant Notre-Dame du Pilier, elle lui dit d'attendre jusqu'à ce qu'elle vînt la chercher.

A genoux devant la madone, la pauvre fille pleurait, inquiète et troublée, quand soudain, par la bonté de la Sainte Vierge, une résolution envahit son âme : s'enfuir...

Brusquement, elle se leva, regarda autour d'elle sortit et se mit à errer en ville, demandant un asile.

Elle le trouva enfin; elle était sauvée.

Après deux jours de réclusion volontaire, bien sûre que la mégère ne la guettait plus, elle prit un train de nuit et regagna sa Bretagne où elle proclame aujourd'hui la miséricorde de Notre-Dame de Chartres.

On se demande quelquefois si ce qu'on publie des horribles forfaits de la Franc-Maçonnerie palladiste n'est pas un rêve.

Non, hélas! ce n'est pas un rêve. En voilà la preuve.

Lecteurs, une prière pour réparer tant d'outrages. Une prière aussi pour les pauvres filles devenues des victimes de l'infernale secte.

JEAN.

(*Croix de Chartres*, du 30 août 1896.)

*
* *

Obligations maçonniques à l'égard du clergé

M. Hervé Breton signalait dernièrement ce curieux document, destiné, dit-il, aux Loges maçonniques de la région du Nord :

Nombreux sont les devoirs *imposés* aux membres de la société. (La Franc-Maçonnerie).

« ..... *Il faut* dépouiller la religion de toute allégorie, montrer les abus du fanatisme religieux, dévoiler les fautes commises par les prêtres.

« Tous les frères et sœurs, à quelques professions qu'ils appartiennent, *ont le devoir* de citer les fautes et bévues du clergé, afin de leur enlever l'autorité qu'ils ont accaparée.

« *Il est obligatoire de combattre les moines*, de montrer le droit qui incombe à tout bon citoyen de solliciter le renvoi des religieux, la fermeture des couvents d'hommes et de femmes...

« Les associés sont priés instamment de faire entendre, par quelqu'un de sûr, les sermons faits dans les églises.

« Ils doivent noter textuellement tout ce qui est dit, qui leur paraît mériter attention, *et faire parvenir aux chefs*, en langage chiffré, les passages qui leur paraissent attaquables.

« Il leur est recommandé d'user de l'influence qu'ils exercent pour diminuer de toute manière l'estime que l'on porte aux religieux.

« *Dans les campagnes*, où il est facile d'avoir des rapports avec les prêtres, *il faut employer tous les moyens* pour les amener à commettre quelques imprudences, légèretés, paroles inconsidérées, indélicatesses. Divulguer ensuite les fautes et envoyer les détails à la Société, qui les fera connaître par les journaux qui lui sont dévoués.

« *Il est utile aussi*, avec prudence et en donnant des marques de sympathie, d'engager les prêtres à attaquer devant témoins le gouvernement ou ses représentants, les institutions, les lois, etc..... Il sera aisé ensuite de tirer parti de tout cela.

« *C'est encore un devoir*, pour les membres de l'association qui le peuvent, de s'introduire, sous un prétexte ou sous un autre, *auprès des célibataires* âgés, des deux sexes, pour les amener doucement et lentement à nos doctrines, c'est-à-dire les persuader que, pendant trop longtemps, le peuple s'est laissé conduire par les prêtres; quand ils auront acquis sur ces malades sans proches parents, assez d'influence, ils arriveront à obtenir d'eux la donation de leurs biens à l'association (la Franc-Maçonnerie) ou à quelques-uns de ses membres..... »

Avis au clergé, qui ne saurait trop se tenir en garde contre les infâmes menées dont il est chaque jour l'objet de la part de ses irréconciliables ennemis les Francs-Maçons.

Ce que coûte une initiation

M. Maurice Talmeyr, dans un récit fort humoristique, confessait qu'il avait été dernièrement franc-maçon pendant quelques heures, le temps nécessaire pour percer à jour les ridicules formalités qui précèdent l'initiation franc-maçonnique.

...Je suis allé un soir rue Cadet ; on m'a conduit dans un cabinet noir et j'ai fait là mon testament. Il y avait dans ce cabinet une table, une lampe, une chaise, du papier, tout ce qu'il faut pour écrire, et des squelettes peints sur les murs. Puis on est revenu me chercher, on m'a bandé les yeux, fait tourner sur moi-même, emmené par des escaliers et des corridors, posé des questions, et brûlé sous le nez, finalement, une feuille de papier à cigarette pour « me montrer la lumière ».

J'étais initié !... Ça m'avait coûté quarante francs !

Au bout d'un an seulement, il m'arrivait un jour une lettre dont l'enveloppe suspecte, maculée, en mauvais papier, avec l'adresse mal écrite, sentait la poche sale et la vieille pipe... Je l'ouvre... C'était une lettre des FF.·., et les FF.·. m'apprenaient qu'ils avaient des offices, que tout bon F.·. y venait, qu'on ne m'y voyait pas souvent, et que j'en avais ainsi manqué deux par semaine pendant un an. C'était de ce chef cinquante centimes par office manqué : soit cinquante-deux francs, qu'on me priait d'envoyer aux F.·. !

Je ne réponds rien... Alors, la semaine suivante, seconde lettre : je ne bouge pas... La semaine d'après, troisième lettre : je ne bouge pas davantage... Les cartes postales ouvertes commencent à pleuvoir, d'abord douces, puis aigres, puis insolentes : je continue toujours à ne pas bouger... Alors je reçois une visite !

Un matin, on me remet une carte. Je regarde, et qu'est-ce que je lis ?... *M. Darlot, président du Conseil municipal de Paris !*

Je ne connaissais pas M. Darlot. Je ne l'avais jamais vu. Que pouvait bien me vouloir M. Darlot?...

Mais M. Darlot se présente... Il entre souriant, bonhomme, paternel, s'approche, me salue et se met à me chatouiller dans la main en m'appelant : « Mon F.·. ! »

Tout s'expliquait : M. Darlot voulait les cinquante-deux francs, et me dit, en effet, toujours souriant et me chatouillant le creux de la main :

« Voyons, mon F.·., quand vous acquitterez-vous de ces cinquante-huit francs ?

— Comment, de ces cinquante-huit francs?... Cinquante-deux !

— Pardon, mon F.·., cinquante-huit !... Il y en avait cinquante-deux voilà six semaines... Avec six semaines de plus, ça nous fait cinquante-huit... Allons !... Quand les donnerez-vous ?

— Jamais !

— Comment, jamais?... Et comment voulez-vous que nous les liquidions ?

— Par une batterie de deuil, mon cher monsieur Darlot !... Et maintenant voulez-vous me faire un plaisir ?

— Tous les plaisirs, mon F.·.

— Ne m'appelez plus : « Mon F.·., » et ne me hatouillez plus dans la main... J'appartiens, comme tout bon Français, et sans doute comme vous-même, à la religion catholique... Eh bien ! pas un curé n'a encore eu l'idée de me faire réclamer dix sous chaque fois que je manquais à la messe ! »

M. Talmeyr ne dépeint pas — et c'est fort regrettable — la mine déconfite de son *quémandeur*.

Action antimaçonnique

Lettres et opinions rétrospectives sur le Congrès antimaçonnique de Trente

Lettre de M. le Comte de Mun au secrétaire du Congrès antimaçonnique de Trente.

Monsieur,

Je regrette beaucoup de ne pouvoir me rendre au Congrès antimaçonnique de Trente. Je serai, à l'époque où il doit avoir lieu, retenu en France par d'impérieuses obligations.

Mais je tiens, du moins, à m'associer d'avance à ses travaux par une adhésion morale et à vous prier d'être, près de ses membres, l'interprète de mes vives sympathies.

La lutte contre la Franc-Maçonnerie, tant de fois recommandée par le Pape Léon XIII et par ses prédécesseurs, s'impose tous les jours avec plus d'évidence, comme une nécessité publique, non seulement aux catholiques, mais à tous les hommes soucieux de préserver, avec les croyances religieuses, les bases de la morale et de l'ordre social.

Aucune illusion ne peut subsister sur ses principes et sur son but dans les esprits, même les plus sceptiques, et, à cet égard, l'audace croissante du langage affiché dans ses Congrès, aura rendu un véritable service.

Il ne saurait plus être question, pour elle, de dissimuler ses desseins politiques et antireligieux derrière l'apparence philanthropique qui, à la fin du siècle dernier, lui a valu tant d'adeptes et a continué, depuis, à faire tant de dupes.

La destruction du catholicisme est, désormais, le programme avoué, dans leurs propres déclarations, par les meneurs de la secte qui savent à merveille utiliser, suivant les circonstances, pour arriver à leurs fins, le concours de tous ceux que la crédulité ou l'intérêt enrôlent dans ses rangs.

Les catholiques ont le devoir d'opposer une résistance énergique à cette guerre, tantôt ouverte et tantôt déguisée.

Pour le faire, ils n'ont pas à fonder une œuvre spéciale, car l'action de la Franc-maçonnerie est universelle et se fait sentir sur tous les terrains, dans l'enseignement sous toutes les formes, dans les institutions de bienfaisance publiques et privées, dans les associations de prévoyance, de mutualité, et jusque dans les Sociétés de délassement ou d'exercices physiques : mais ils ont à multiplier les œuvres analogues, animées de l'esprit chrétien, à soutenir avec dévouement celles qui existent déjà en si grand nombre, à pénétrer

de leur influence les Sociétés neutres dont la Franc-Maçonnerie s'empare trop facilement, à se mettre, en un mot, partout et toujours, avec courage et activité, au service de l'Église qui est la véritable Contre-Franc-Maçonnerie, et la seule puissance capable de la combattre, avec succès, dans son ensemble.

Toutefois, afin d'étudier et de connaître exactement les actes de la secte, ses résolutions et ses programmes, de les dénoncer à l'opinion, d'éclairer ainsi les hommes de bonne foi et les catholiques eux-mêmes, il faut une organisation particulière, bien conçue, bien outillée, pourvue des moyens d'information nécessaires pour rassembler des documents authentiques, réunir les faits et leurs preuves, les signaler au dehors en déchirant les voiles, en arrachant les masques dont se couvre ordinairement l'action maçonnique, et en usant ainsi pour le bien des ressources nombreuses qu'offre trop souvent au mal l'immense publicité de notre temps.

Les œuvres antimaçonniques, fondées dans ces dernières années, ont déjà fait beaucoup en ce sens : il est à désirer qu'elles se fortifient et qu'elles s'unissent en un faisceau commun. Le Congrès de Trente leur fournira, certainement, d'utiles exemples et de précieux renseignements.

Il aura, d'ailleurs, une portée plus haute et plus considérable. Ses travaux mettront en lumière le caractère international de la Franc-Maçonnerie et le péril général qu'elle fait courir aux nations chrétiennes, en les acheminant, peu à peu, vers la ruine des croyances et des institutions religieuses et, par là, vers le triomphe des doctrines matérialistes qui ouvrent la porte au socialisme.

La Franc-Maçonnerie lui fraye les voies par le rationalisme et la morale indépendante de toute loi surnaturelle. Elle est aussi le grand danger de la civilisation.

Les hommes d'Etat qu'effraye l'approche de la révolution sociale demeurent cependant indifférents aux progrès de la Société maçonnique, quand ils ne s'en font pas les complices. C'est une étrange et funeste aberration.

Les Papes n'ont cessé d'en avertir les gouvernements et les peuples. Il appartient aux catholiques de répondre les premiers à leur voix en redoublant d'efforts pour combattre la secte condamnée par l'Eglise et faire reculer sa marche rapide. Ils accompliront ainsi l'œuvre sociale par excellence.

Je me serais fait un devoir d'exprimer ces idées au Congrès, si j'avais pu y assister ; je vous prie, Monsieur, de lui en faire part en lui communiquant ma lettre et d'agréer l'assurance de tous mes sentiments les plus cordialement dévoués.

A. de Mun.

***

Le Conseil central de l'*Union antimaçonnique de France* a fait imprimer un Appel aux âmes pieuses, qui indique fort bien l'organisation proposée pour les messes de réparation Nous le reproduisons ci-dessous.

APPEL AUX AMES PIEUSES

Les âmes chrétiennes ont été profondément émues par les révélations faites, depuis quelque temps, sur les blasphèmes et les profanations de toutes sortes, dont la Franc-Maçonnerie est l'inspiratrice.

Partout, les cœurs catholiques se sont sentis pressés d'offrir à notre divin Sauveur des hommages de réparation pour tant d'offenses commises envers sa Personne sacrée et spécialement à l'égard du sacrement de son amour. La pensée des pauvres âmes égarées par l'ignorance ou la haine et retenues dans les chaînes de la secte a fait multiplier aussi les prières pour obtenir la conversion des francs-maçons.

Il semble que le moment soit venu d'unir tous ces efforts en leur donnant comme un lien commun, tout en laissant la plus large part à l'initiative privée et aux organisations déjà existantes.

L'*Union antimaçonnique* de France s'efforce de créer ce lien par les moyens suivants :

PRATIQUES PROPOSÉES

Les personnes pieuses, isolées ou groupées, les communautés, les confréries, les fraternités, les associations catholiques sont invitées aux pratiques suivantes :

1° Faire célébrer de temps en temps, chaque mois s'il se peut, une messe en réparation des blasphèmes et profanations maçonniques et pour la conversion des francs-maçons ;

2° Choisir une journée par mois, dont la communion et les prières, les œuvres de charité et de pénitence auront spécialement ce but ;

3° Réciter souvent, chaque jour autant que possible, et à l'église, l'une ou l'autre des prières composées à ces intentions.

Afin d'établir l'union dans la prière, il est utile de faire des messes de réparations, comme le pivot de toutes ces pratiques. Pour y parvenir, l'*Union antimaçonnique* demande qu'on veuille bien envoyer, avec le 20 de chaque mois, à M. l'abbé de Bessonnies, à Notre-Dame des Victoires, Paris, l'indication pour un jour du mois suivant, ou pour un jour choisi une fois pour toutes, de la localité ou dans les grandes villes de la paroisse, où la messe sera célébrée à ces intentions.

Chaque mois, la liste complète des messes promises pour le mois suivant paraîtra dans *La Franc-Maçonnerie démasquée;* elle sera aussi envoyée à toutes les personnes, groupes ou associations qui auront promis une messe pour ce mois. Les journaux catholiques donneront les résultats en abrégé.

Chacun pourra ainsi s'unir par la prière aux messes qui, bientôt, seront dites chaque jour pendant tout le cours de l'année.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

1877

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque ; Trente-Troisième.

Vice-Président : — Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque ; Maître.

Chef du Secrétariat : — Thévenot.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Andrieux, avocat, député, conseiller municipal de Lyon, 3, rue des Deux-Cousins, à Lyon ; Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Armand, 2e vice-président du Conseil de l'Ordre. (Réélu en 1876). Décédé.

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. (Elu en 1874).

Blanchon, chef de division au Comptoir central de Crédit, propriétaire de bains, 4, rue Pierre-Levée ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1875 pour deux ans.)

Brémond, ancien sous-préfet, conseiller municipal, 14, place de la Bourse, à Marseille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1875).

Bruand, négociant, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal, 58, Grande Rue, à Besançon. (Elu en 1875.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire à Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise) ; Trente-Troisième. (Réélu en 1874).

Caubet, ✻ homme de lettres, secrétaire du Conseil de l'Ordre, 16, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1874).

Coulon, négociant en vins, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux ; Rose-Croix. (Réélu en 1875.)

Cousin, comme ci-dessus. (Réélu en 1874.)

Dalsace, négociant en passementeries, 33, rue du Mail ; Rose-Croix. (Réélu en 1876.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1876.)

Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard) ; Maître. (Réélu en 1876.)

Doué, ✻, docteur en médecine, médecin-major de la marine, maison Suchet, à Toulon, Trente-Troisième. (Réélu en 1875).

Du Hamel, avocat à la Cour de Paris, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Ferdeuil, avocat, ancien vice-président du Conseil de préfecture du Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, 11, rue des Saints-Pères ; Trente-Troisième. (Réélu en 1876 pour un an).

Foussier, négociant en vins, 47, rue de Bercy ; Maître. (Réélu en 1876.)

De Hérédia, propriétaire rentier, conseiller municipal, 147, boulevard Péreire ; Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Herpin, docteur en médecine, 24, rue Saint-Claude, à Livry (Seine-et-Oise) ; Maître. (Réélu en 1876.)

Joly Albert, avocat, député, conseiller municipal de Versailles, 4, impasse des Réservoirs-Montbauron, à Versailles ; Maître. (Elu en 1874.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer ; Maître. (Réélu en 1875.)

Masse, avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, 14, rue Gaillon ; Maître. (Elu en 1876.)

Massicault, directeur de la Presse, 17, avenue Trudaine ; Maître. (Elu en 1877.)

Marchal Eugène, docteur en médecine, 23, rue Saint-Michel, à Nancy ; Rose-Croix. (Elu en 1875 pour deux ans.)

Moreaux, propriétaire, conseiller général de la Seine, ancien maire de Saint-Denis (Seine), 3, rue d'Argenteuil, à Sannois (Seine-et-Oise) ; Maître. (Réélu en 1876.)

Neumark, négociant, président du Conseil des Prud'hommes, conseiller municipal, 2, rue Talleyrand, à Reims (Marne); Maître. (Elu en 1874.)

Poulle, avoué, conseiller municipal, président du bureau de l'Assistance judiciaire, administrateur de la Caisse d'Epargne, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Roche, pharmacien, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, 117, rue des Fonderies, à Rochefort-sur-Mer (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1875.)

Rousselle André, avocat, conseiller général de l'Oise, 1, rue Hautefeuille ; Maître. (Elu en 1875.)

Thiault, avocat, à Belfort (Haut-Rhin); Rose-Croix (Réélu en 1876.)

Valentin, ✻, sénateur, ancien député, ancien préfet du Bas-Rhin et du Rhône, 14, rue de la Pompe, à Versailles; Maître. (Elu en 1874.)

Viénot, avocat agréé près le tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

Wirouboff, homme de lettres, 9, rue de Lille; Maître. (Elu en 1876.)

1878

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque; Trente-Troisième.

Vice-Présidents : — Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque; Maître.

Caubet, homme de lettres, conseiller municipal de Paris, 16, rue de Seine; Maître.

Chef du Secrétariat : — Thévenot.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Andrieux, avocat, député, conseiller municipal de Lyon, 3, rue des Deux-Cousins, à Lyon; Chevalier Kadoch. (Elu en 1875.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine; Maître. (Réélu en 1877.)

Blanchon, chef de division au Comptoir central de Crédit, propriétaire de bains, 4, rue Pierre-Levée; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1877.)

Brémond, avocat, conseiller municipal de Marseille, ancien sous-préfet, 14, place de la Bourse, à Marseille; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Bruand, négociant, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal de Besançon, 58, Grande-Rue, à Besançon; Rose-Croix. (Elu en 1877.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire à Maisons-sur-Seine; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

Caubet, comme ci-dessus. (Réélu en 1877).

Collineau, docteur en médecine, 187, rue du Temple; Maître. (Elu en 1877.)

Coulon, négociant en vins, conseiller municipal de Bordeaux, 36, rue des Incurables, à Bordeaux; Rose-Croix. (Réélu en 1876.)

Cousin, comme ci-dessus. (Réélu en 1877.)

Dalsace, négociant en passementeries, 35, rue du Mail; Rose-Croix. (Réélu en 1876.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1876.)

Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard); Maître. (Réélu en 1876.)

Doué, ✻, docteur en médecine, médecin-major de la marine, maison Suchet, à Toulon; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Du Hamel, avocat, à la Cour de Paris, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Foussier, négociant en vins, 14, rue du Pont-aux-Choux; Maître. (Réélu en 1876.)

De Hérédia, propriétaire-rentier, conseiller municipal de Paris, 147, boulevard Péreire; Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Herpin, docteur en médecine, 24, rue Saint-Claude, à Livry (Seine-et-Oise); Maître. (Réélu en 1876).

Jean, Joseph, manufacturier, juge au Tribunal de commerce, conseiller municipal à Albi (Tarn); aucun titre dans l'annuaire. (Elu en 1877, pour deux ans.)

Joly, Albert, avocat, député, conseiller municipal de Versailles, 8, rue Montbauron, à Versailles; Maître. (Réélu en 1877.)

Lagache Saint-Gest, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer; Maître. (Réélu en 1875.)

Masse, avoué près le Tribunal civil de 1re instance de la Seine, conseiller municipal de Paris, 14, rue Gaillon; Maître. (Elu en 1876).

Massicault, préfet de la Haute-Vienne, à Limoges; Maître. (Elu en 1876.)

Martin, Antide, ancien notaire, membre du Conseil municipal de Paris, 129, rue du Faubourg-Poissonnière; Chevalier Kadosch. (Elu en 1877.)

Moreaux, propriétaire, ancien conseiller général de la Seine, ancien maire de Saint-Denis, 3, rue d'Argenteuil, à Sannois (Seine-et-Oise; Maître. (Réélu en 1876.)

Neumark, négociant, président du Conseil des Prudhommes, conseiller municipal de Reims (Marne); Maître. (Réélu en 1877.)

Poulle, secrétaire du Conseil de l'Ordre, conseiller municipal d'Amiens, président de la Chambre des avoués, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Roche, pharmacien, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, 117, rue des Fonderies, à Rochefort-sur-Mer (Charente) ; Rose-Croix. (Réélu en 1875.)

Rousselle, André, avocat, conseiller général de l'Oise, 1, rue Hautefeuille ; Maître. (Elu en 1875.)

Thiault, avocat à Belfort (Haut-Rhin) ; Rose-Croix. (Réélu en 1876.)

Valentin, ✻, sénateur, ancien préfet du Bas-Rhin et du Rhône, 23, boulevard de la Reine, à Versailles ; Maître. (Réélu en 1877.)

Viénot, avocat agréé près le Tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième. (Réélu en 1877.)

Wyrouboff, homme de lettres, 9, rue de Lille ; Maître. (Elu en 1876.)

1879

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, docteur en médecine, 22, rue de la Banque ; Trente-Troisième.

Vice-Présidents : — Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque ; Maître.

Caubet, homme de lettres, chef du Cabinet du préfet de police, 16, rue de Seine ; Maître.

Chef du Secrétariat : — Thévenot (Gilbert), ✻, Trente-Troisième.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Andrieux, avocat, député, préfet de police, 19, rue de Rovigo ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1878 pour deux ans.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1877).

Blanchon, chef de division au Comptoir central de Crédit, 4, rue Pierre-Levée ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1877).

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, conseiller municipal de Marseille, 37, rue Méry, à Marseille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1878.)

Bruand, négociant, conseiller municipal de Besançon, 58, Grande-Rue, à Besançon ; Rose-Croix. (Réélu en 1878.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire, à Maisons-sur-Seine ; Trente-Troisième (Réélu en 1877).

Caubet, comme ci-dessus. (Réélu en 1877.)

Coulon, négociant, conseiller municipal de Bordeaux, 36, rue des Incurables, à Bordeaux ; Rose-Croix. (Réélu en 1876.)

Cousin, comme ci-dessus (Réélu en 1877.)

Dalsace, négociant, 35, rue du Mail ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1876.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1876.)

Desmons, président du Consistoire de Saint-Chaptes, conseiller général du Gard, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès de Malgoires (Gard) ; Maître. (Réélu en 1876.)

Doué, docteur en médecine, médecin principal de la marine, maison Suchet, à Toulon ; Trente-Troisième. (Réélu en 1878.)

Du Hamel, avocat à la Cour de Paris, chef du Cabinet du Président de la République, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs ; Trente-Troisième. (Réélu en 1878.)

Foussier, négociant, 65, rue de Saintonge ; Maître. (Réélu en 1876.)

De Hérédia, propriétaire, conseiller municipal de Paris, 147, boulevard Péreire ; Rose-Croix. (Réélu en 1878.)

Herpin, docteur en médecine, 24, rue Saint-Claude, à Livry (Seine-et-Oise) ; Maître. (Réélu en 1876.)

Jean, Joseph, manufacturier, ancien sous-préfet, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal d'Albi, à Albi (Tarn) ; Maître. (Elu en 1877, pour deux ans.)

Joly, Albert, avocat, député, conseiller municipal de Versailles, 8, rue Montbauron, à Versailles ; Maître. (Réélu en 1877.)

Lagache Saint-Gest, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue Siblequin, à Boulogne-sur-mer ; Maître. (Réélu en 1878.)

Masse, avoué près le tribunal civil de 1re instance de la Seine, conseiller municipal de Paris, 14, rue Gaillon ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1876.)

Massicault, préfet de la Haute-Vienne, à Limoges ; Maître. (Elu en 1876.)

Martin, Antide, ancien notaire, conseiller municipal de Paris, 129, rue du Faubourg-Poissonnière ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1877.)

Moreaux, propriétaire, ancien conseiller général de la Seine, ancien maire de Saint-Denis, 47, rue de la Tour ; Maître. (Réélu en 1876.)

Neumark, négociant, président du Conseil des Prudhommes, conseiller municipal de Reims, 2, rue Talleyrand, à Reims (Marne) ; Maître. (Réélu en 1877.)

Poulle, secrétaire du Conseil de l'Ordre, avoué, président de la Chambre des avoués, conseiller municipal d'Amiens, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1878.)

(A suivre)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

—

CHAPITRE V.

Les Tidjanya.

(*Suite*)

Quel secours pourrait nous fournir un ordre qui ne peut même pas défendre ses affiliés du poignard des Snoussya? Nous regrettons ici encore de devoir nous séparer de Rinn et de le combattre. « Il y avait là, pour nous, si nous l'eussions voulu, le noyau d'une veritable église musulmane, algérienne, dont les membres eussent été, pour notre gouvernement, des auxiliaires aussi dévoués et aussi sûrs que le sont les Taibya pour le gouvernement marocain. Pour arriver à ce résultat, nous n'aurions eu qu'à faire au chef de l'ordre une situation ostensiblement supérieure à celle de nos plus grands Khalifas-et-Bach-Agha. Aux yeux de nos sujets indigènes, comme aux yeux du monde musulman, cela eût été parfait, et nous aurions pu tirer parti du concours et de l'influence du chef d'un grand ordre religieux. Ainsi mis en relief, ce personnage, officiellement reconnu par nous comme le véritable chef de la religion musulmane en Algérie, comme notre « Cheikh El-Islam », aurait pu être opposé avec succès aux Cheikh El-Islam de Stamboul, de La Mecque et des autres pays musulmans.

« Au lieu de cela, dominés par les préjugés de notre passé catholique, ou emportés par les intolérances maladroites (*sic*), de soi-disant libres-penseurs, nous nous sommes, le plus souvent, bornés à une bienveillance banale qui n'a eu d'autre effet que de déconsidérer les Tidjanya vis-à-vis des fanatiques. Et, pendant ce temps, grandissaient dans l'ombre les ordres rivaux qui puisent leurs aspirations chez les étrangers, comme les Snoussya, Taibya, Kheloualya, Madanya et autres, sur lesquels notre action ne saurait être efficace. » (Page 450.)

Nous doutons que ce soit M. Rinn qui ait écrit ces quelques lignes, où les sophismes et les contradictions abondent. Qu'il était plus heureux et mieux inspiré le jour où il écrivait qu'une telle protection n'est pas possible et n'est pas digne de la France, et cela dans le même ouvrage, page 518. Et pour montrer la contradiction où il tombe, prenons, à la page 449, le paragraphe où il parle du développement de cet ordre :

« Cette attitude des Tidjanya vis-à-vis des « émirs et tyrans musulmans » turcs ou arabes, (Rinn venait de citer la vision de Tidjani où Mohammee condamne le paiement de la zekkat, ne contribua pas peu alors à grandir leur popularité dans le nord de l'Afrique, et à leur attirer de nombreux adhérents. Mais, par contre, leur ligne de conduite, toujours si réservée et si correcte vis-à-vis de l'autorité française, semble avoir porté un coup fatal à leur influence et a arrêté net le développement de cet ordre. » (page 449.)

Est-ce la même main qui tenait la même plume pour commencer aussitôt le paragraphe dont nous avons donné quelques extraits? Comment? le gouvernement français ne les a pas favorisés, seuls ils ont gardé envers nous une attitude correcte et ont même consenti à nous payer tribut sans aucune opposition, et ils ont perdu leur influence qu'ils auraient conservée et même accrue si nous les avions protégés? Les Musulmans auraient respecté ce Cheikh El-Islam qui aurait reçu de l'argent de l'Infidèle! N'avons-nous pas dit déjà que les Musulmans ne peuvent pas admettre qu'un Marabout reçoive de l'argent pour ses fonctions sacrées! Allons donc. Le jour même où les Tidjanya seraient devenus nos protégés officiels, leur ruine eût été encore plus prompte.

Nous pousserons plus loin la question, et nous demanderons à Rinn s'il était possible de s'attacher les Tidjanya? Evidemment non : il y a et il y aura toujours antipathie entre le Chrétien et le Musulman, et tout homme de sens, qui n'est pas aveuglé par les préjugés de l'impiété doit avouer qu'il n'y a qu'un seul moyen de nous assimiler les Musulmans, c'est de les convertir au catholicisme. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre. Malgré leur tolérance, en effet, nous savons ce que nous devons penser de leur respect pour les gouvernements; si leur chef a montré tant d'hostilité et de haine contre les Turcs et Abd-el-Kader qui étaient Musulmans, que sera-ce contre nous? Qu'on se souvienne de la réponse que fit le Moqaddem de Laghouat au Derkaoui el-Hadj Moussa qui voulait recruter parmi les Tidjanya des soldats pour nous combattre.

De l'aveu de tous ceux qui ont voulu étudier la question de près, les *Tidjanya ont perdu de leur influence parce qu'ils ont voulu ne pas se montrer hostiles à notre gouvernement*. Ils ont calculé les chances de la victoire, et ils ont

vu que nous triompherions. Au lieu de s'unir à Abd-el-Kader, Mohammed-Sr'ir, pour se venger des Hachem qui avaient assassiné son frère, les laissa à leurs seules ressources ; si encore ils trouvèrent assez de puissants amis pour tramer la perte de l'émir, il n'en est pas moins vrai que les chefs d'ordre, et en particulier les Snoussya, n'eurent plus que du mépris pour eux ; nous avons vu qu'à La Mecque, seul Snoussi s'opposa à la fetoua, et ne voulut pas que les Musulmans déposassent les armes. Les Tidjanya triomphèrent, mais ce fut leur dernière victoire ; Snoussi allait leur porter des coups plus terribles que ceux de l'émir, et dont ils ne se relèveraient pas.

CHAPITRE VI.

Les Khelouatya et les Rahmanya.

Nous associons ces deux noms parce que les Rahmanya se donnent comme les continuateurs des Khelouatya. Il y a cependant entre les deux ordres une grande différence : le premier, en effet, semble ne devoir s'occuper que de la sanctification des âmes, de les conduire dans les sentiers du mysticisme, d'extase en extase, et de leur faire goûter le bonheur le plus doux. Les Khelouatya, en effet, portent bien leur nom que nous pourrions traduire par *solitaires ;* ils font profession de vivre constamment loin du monde, de mépriser les biens de cette terre pour ne rechercher que ceux de l'autre vie. Les seconds, au contraire, semblent être un ordre essentiellement militant ; sans doute, nous trouverons dans ces doctrines ces aspirations vers le mysticisme le plus absolu, ce mépris des biens de la terre et tant d'autres choses prêchées par les fondateurs imbus des doctrines du soufisme ; mais, dans la pratique ils ne seront pas si détachés des biens de la terre, et nous les verrons sortir de leurs zaouia pour paraître sur le champ de bataille. A notre avis, les Rahmanya qui, eux aussi, veulent se rattacher à la grande famille de Chadeli, sont avec les Snoussya ceux que nous avons le plus à craindre. Ils mettent bien en pratique leurs doctrines, et sont plus conséquents que les Qadrya et les Chadelya purs. Disons seulement quelques mots de l'ordre dont ils se donnent comme les continuateurs ; nous avons hâte d'arriver à eux pour faire apprécier l'œuvre néfaste des ordres musulmans et les entraves qu'ils ont apportées à la civilisation.

Ce fut au commencement du IXᵉ siècle de l'hégire, vers l'an 1400 de J.-C., que furent fondés les Khelouatya. Ce serait l'ascète Ibrahim-ez-Zahid-el-Kilani, grand savant, grand théologien et grand commentateur qui aurait fondé cet ordre ; mais ce fut son disciple Mohammed-el-Khelouati qui, en prenant la direction de l'ordre, lui donna son nom. Enfin, en Turquie, le vrai fondateur est, dit-on, Omar-el-Khelouati qui aurait vécu au IXᵉ siècle de l'hégire ; c'est cette date que nous avons prise pour fixer l'année de la fondation de l'ordre, à la suite de Rinn. Omar passait souvent des semaines entières dans la retraite ; là, plongé dans la plus grande contemplation, passant ses jours dans le jeûne le plus rigoureux, et répandant devant Dieu ses plus ferventes et nombreuses prières, il eut une vision. Il avait terminé les longs exercices de sa retraite quand une voix se fit entendre : Omar, Omar. — Me voici, répondit l'ascète. — Pourquoi m'abandonnes-tu pour rentrer dans le monde ? consacre tes jours dans la retraite à prier Dieu et à goûter les douces joies de l'extase. A partir de ce jour, il ne voulut plus abandonner cette retraite où il avait été retenu par un ordre du ciel, et, franchissant avec la plus grande facilité et à pieds joints tous les degrés de l'extase, il jouit bientôt des plus grandes faveurs. Désormais cet état n'eut plus de secrets pour lui, et il put tracer d'une manière définitive les moyens à prendre pour y parvenir.

Avec l'ordre persan des Nakechibendya, celui des Khelouatya est l'ordre où l'extase est le plus en honneur ; leurs fondateurs ont su la réduire à une œuvre d'art, et dans leur société on devient extatique comme dans nos universités on devient docteur. Toute la difficulté est dans le vouloir ; une fois qu'on a pu bien se pénétrer de ce désir, que ce désir est devenu comme l'idée fixe qu'on poursuit, comme le but unique de la vie, alors il n'y a qu'à entrer de plein pied dans le sentier qu'a tracé le maître pour arriver sûrement à atteindre l'objet de tous les désirs. C'est à ces ordres que nous avons emprunté la théorie de l'extase : nos lecteurs ont pu juger avec quelle facilité on peut arriver à être en rapport avec les démons. C'est a eux encore que nous avons emprunté l'interprétation des songes rapportée plus haut. Comme on peut s'en convaincre, cet ordre semble avoir eu pour mission de déterminer les règles de l'extase, d'enseigner les moyens les plus efficaces pour y arriver, et d'établir en code ce que déjà tous les affiliés pratiquaient. Le fondateur pouvait parler d'expérience, ayant passé toute sa vie dans la retraite et le silence, où il avait reçu bien souvent la visite de l'ange des ténèbres. Les Rahmanya ont voulu mettre en

pratique ce que Omar et Khelouati avaient enseigné; nous allons les voir à l'œuvre.

Ce fut sur une terre qui un jour devait devenir française, et dont les habitants ne s'étaient jamais courbés devant l'étranger, que le fondateur des Rahmanya vint au monde. Il est peu de saints qui, en Algérie, aient la réputation de Abd-er-Rahman-bou-Qobrein, et auprès des Arabes d'Alger il est aussi puissant que le grand El-Djilani, tandis que, pour les Kabyles du Djurdjura, l'Islam, que dis-je, l'univers entier n'a jamais produit un homme de la taille de Bou-Qobrein. Pour cette petite tribu des Beni-Ismaïl qui lui a donné le jour, ce n'est pas un homme, ce n'est pas un saint, c'est plus qu'un dieu, et peu s'en est fallu que, dans sa puissance, il n'ait un jour détrôné Allah. Dépouillée des légendes qui entourent sa vie depuis le berceau, jusqu'à la tombe, inclusivement, l'existence d'Abd-er-Rahman n'offre rien que nous n'ayions trouvé dans la vie des autres fondateurs d'ordre.

Il prétendait appartenir à une famille Chérifienne qui, venue du Maroc, se serait établie dans la Kabylie. Après avoir étudié à Alger, il fit le pèlerinage de La Mecque (1152 de l'hégire 1740 de J.-C). A son retour, il s'arrêta à cette fameuse zaouia d'El-Ahzar que nos lecteurs connaissent et où Léon Roche, grâce à l'appui des Moqgadem Tidjanya et aussi grâce à l'appui de quelques métaux, obtint la célèbre fetoua qui fut comme la condamnation d'Abd-el-Kader. Ce fut là qu'il compléta son éducation et acquit la science qui un jour devait le faire passer pour un homme supérieur auprès de ses compatriotes ignorants. Devenu alors l'ami et le disciple de prédilection de Mohammed-ben-Salem-el-Hafnaoui, grand maître des Khelouatya, il se fit affilier à cet ordre : plein de vénération pour ce maître qui le dirigea dans la voie de la perfection, il sut rompre près de lui son cœur et son esprit à la règle qu'il lui imposait, et jamais le Cheikh des Khelouatya n'avait vu un disciple aussi intelligent ni aussi soumis. Prenant à la lettre toutes les recommandations du fondateur, il découvrait à son maître toutes ses pensées, et se plaçait entre ses mains comme le cadavre entre les mains du laveur. Celui-ci, fier d'un tel disciple, appréciant à leur juste valeur toutes ses admirables qualités tant de l'intelligence que de la volonté, admirant surtout son obéissance à la règle établie, et son zèle pour sa sanctification, jugeant qu'il avait enfin acquis le degré de sainteté nécessaire pour être un bon Soufi, le chargea de plusieurs missions importantes dans l'Inde, la Perse et l'Afrique centrale. Ce fut dans le Soudan qu'il séjourna le plus longtemps et qu'il fit le plus grand nombre de prosélytes.

Depuis plus d'un quart de siècle, Abd-er-Rahman n'avait pas revu sa patrie; il avait répandu des bords de l'Euphrate aux rives du Tchad, la bonne nouvelle : il voulut aussi faire bénéficier de ses lumières sa petite tribu.

La tribu des Aït-Ismaïl (en arabe : Beni-Ismaïl) faisait partie de l'ancienne confédération des Igouchdal. Elle est située sur les premiers contreforts du Djurdjura et son territoire s'étend de la plaine de Boghni jusqu'à celle de Bouira, en traversant le Djurdjura à Tizi-Oujaboub. Sa population est d'environ 3.000 habitants.

Cette tribu, la plus populeuse de la confédération des Igouchdal, était aussi le point de départ et de ralliement de toutes les guerres intestines qui déchiraient la Kabylie avant l'occupation française. Aussi, en 1871, n'avait-elle pas oublié son ancienne influence, et nous la voyons, provoquant l'insurrection dans le cercle de l'administration de Dra-el-Mizan, se mettre à la tête des révoltés.

Avant de faire connaître l'œuvre d'Abd-er-Rahman en Kabylie, qu'on nous permette de donner un petit aperçu historique sur cette tribu au milieu de laquelle se trouve l'un des tombeaux du saint et la zaouïa-mère de l'ordre.

La tribu des Beni-Ismaïl est certainement la plus importante des huit tribus qui formaient l'ancienne confédération des Guechtoulas qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la Kabylie. D'après Ibn-Khaldoun, l'historien des Berbères, les Guechtoulas devraient être classés dans les Zouaouas (1) qui à leur tour, ne seraient qu'une branche des Kélamas. Son histoire est remplie de faits remarquables. Ce serait cette confédération qui aurait levé l'étendard de la révolte l'an 17 de J.-C., et aurait suivi Tacfarinas, révolte qui s'étendit jusqu'au mont Ferratus, aujourd'hui montagne des Zouaouas. Nouvelle révolte en 261 et en 297, cette dernière fut réprimée par Maximien Hercule. Plus tard, en 372, à la voix de Firmus, les Zouaouas se révoltèrent et tinrent pendant longtemps les aigles romaines en échec.

(A suivre.) **Ad. Ricoux.**

(1) Ce furent, dit-on, des individus de cette confédération guerrière qui formèrent le premier régiment de nos zouaves.

Saint-Etienne imp. R. NEYRET Le Gérant : J. CLARET